

Document: EB 2020/131(R)/R.8/Rev.1
Agenda: 5(a)(ii)(a)
Date: 9 December 2020
Distribution: Public
Original: French

A



الاستثمار في السكان الريفيين

**تقرير رئيس الصندوق
بشأن قروض ومنح مقترح تقديمها بموجب إطار القدرة على تحمل
الديون إلى
بلدان المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل وجمهورية السنغال من أجل
البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19،
والنزاعات وتغير المناخ**

أرقام المشروع:
2000003359 (بوركينافاسو)
2000003360 (تشاد)
2000003362 (مالي)
2000003370 (موريتانيا)
2000003361 (النيجر)
2000003358 (السنغال)

مذكرة إلى السادة ممثلي الدول الأعضاء في المجلس التنفيذي
الأشخاص المرجعيون:

نشر الوثائق:

Deirdre Mc Grenra
مديرة مكتب الحوكمة المؤسسية
والعلاقات مع الدول الأعضاء
رقم الهاتف: +39 06 5459 2374
البريد الإلكتروني: gb@ifad.org

الأسئلة التقنية:

Nadine Gbossa
المديرة الإقليمية المؤقتة
شعبة أفريقيا الغربية والوسطى
رقم الهاتف: +39 06 5459 2388
البريد الإلكتروني: n.gbossa@ifad.org

Benoit Thierry
مدير المكتب دون الإقليمي والمدير القطري
رقم الهاتف: +221 77 450 94 58
البريد الإلكتروني: b.thierry@ifad.org

**Ann Turinayo, Valentine Achancho, Jacob
Tuborgh, Jean Pascal Kabore, Haoua Sienta**
المدراء القطريون لبلدان المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل
(بوركينافاسو، وتشاد، والنيجر، ومالي، وموريتانيا)
عناوين البريد الإلكتروني:
a.turinayo@ifad.org; v.achancho@ifad.org
j.tuborgh@ifad.org; p.kabore@ifad.org
h.sienta @ifad.org

المجلس التنفيذي - الدورة الحادية والثلاثون بعد المائة
روما، 7-9 ديسمبر/كانون الأول 2020

للموافقة

المحتويات

iii	خريطة منطقة البرنامج
iv	موجز التمويل
1	أولا - السياق
1	ألف - السياق الإقليمي ومسوغات انخراط الصندوق
5	باء - الدروس المستفادة
6	ثانيا - وصف البرنامج
6	ألف - أهداف البرنامج، والمنطقة الجغرافية للتدخل، والمجموعات المستهدفة
7	باء - المكونات، والنواتج، والأنشطة
8	جيم - نظرية التغيير
9	دال - المواءمة، والملكية، والشراكات
11	هاء - التكاليف، والفوائد والتمويل
18	ثالثا - المخاطر
18	ألف - المخاطر وتدابير تخفيف الأثر
20	باء - الفئة البيئية والاجتماعية
20	جيم - تصنيف المخاطر المناخية
21	دال - القدرة على تحمل الديون
21	رابعا - التنفيذ
21	ألف - الإطار التنظيمي
23	باء - التخطيط، والرصد والتقييم، والتعلم، وإدارة المعرفة والاتصالات
23	جيم - خطط التنفيذ
24	خامسا - الوثائق القانونية والسند القانوني
24	سادسا - التوصية

الملحق الأول

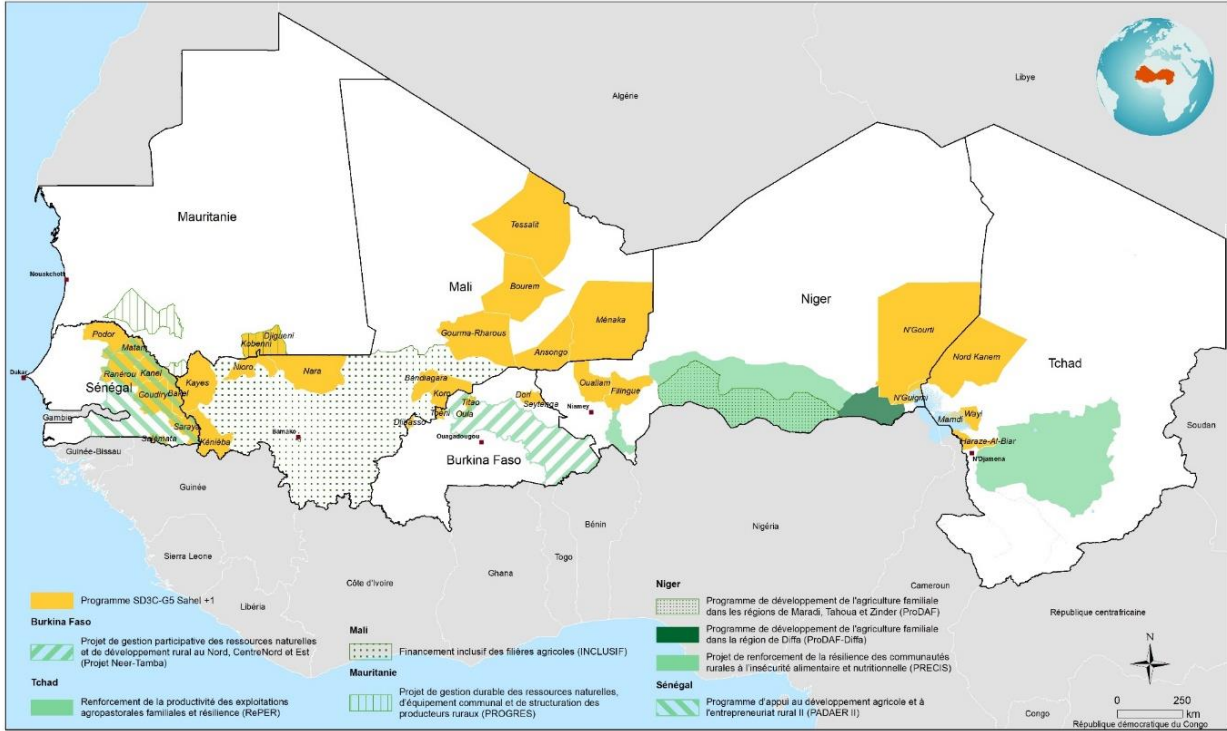
منحة مقترح تقديمها بموجب النافذة الإقليمية إلى الأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل من أجل دعم البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19، والنزاعات وتغير المناخ

فريق تنفيذ البرنامج

Lisandro Martin/ Nadine Gbossa	المديران الإقليميان:
Benoit Thierry	مدير المكتب شبه الإقليمي لأفريقيا الغربية والمدير القطري للسنغال المسؤول عن الصياغة:
Ann Turinayo	المديرة القطرية ليوركينا فاسو:
Valantine Achancho	المدير القطري لتشاد:
Jean Pascal Kabore	المدير القطري لمالي:
Haoua Sienta	المديرة القطرية لموريتانيا:
Jakob Tuborgh	المدير القطري للنيجر:
Fanny Grandval	الموظفة التقنية للمشروع:
Damianov Radu	الموظف المسؤول عن الإدارة المالية:
Pathe Amath Sene	أخصائي المناخ والبيئة:
Aspasia Tsekeri	الموظفة القانونية:

خريطة منطقة البرنامج

البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19، والنزاعات وتغير المناخ



إن التسميات المستخدمة وطريقة عرض المواد في هذه الخريطة لا تعني التعبير عن أي رأي كان من جانب الصندوق فيما يتعلق بتحديد الحدود أو الترخوم أو السلطات المختصة بها.

المصدر: الصندوق الدولي للتنمية الزراعية | 2020-09-14



موجز التمويل

الصندوق	المؤسسة المُبادرة:
بور كينا فاسو	المقترضون/المتلقون:
جمهورية تشاد	
جمهورية مالي	
جمهورية النيجر	
جمهورية السنغال	
(موريتانيا، حال توفر الأموال)	
الوزارات المسؤولة عن الزراعة	الوكالة المنفذة:
أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل	متلقي المنحة الإقليمية:
حوالي 158.2 مليون يورو (ما يعادل 180.4 مليون دولار أمريكي تقريبا)	التكلفة الكلية للبرنامج:
	قيمة القروض التي يقدمها الصندوق (التجديد الحادي عشر لموارد الصندوق):
1.09 مليون يورو (ما يعادل 1.24 مليون دولار أمريكي تقريبا)	بور كينا فاسو (100 في المائة بشروط تيسيرية للغاية)
0.88 مليون يورو (ما يعادل 1 مليون دولار أمريكي تقريبا)	تشاد (20 في المائة بشروط تيسيرية للغاية)
15.15 مليون يورو (ما يعادل 17.29 مليون دولار أمريكي تقريبا)	مالي (73 في المائة بشروط تيسيرية للغاية)
3.20 مليون يورو (ما يعادل 3.65 مليون دولار أمريكي تقريبا)	النيجر (73 في المائة بشروط تيسيرية للغاية)
5.70 مليون يورو (ما يعادل 6.50 مليون دولار أمريكي تقريبا)	السنغال (100 في المائة بشروط تيسيرية للغاية)
	ملاحظة: سترد المعلومات الخاصة بموريتانيا ما أن تتوفر الأموال.
قروض بشروط تيسيرية للغاية	شروط القروض التي يقدمها الصندوق:
	قيمة المنحة التي يقدمها الصندوق بموجب إطار القدرة على تحمل الديون (التجديد الحادي عشر لموارد الصندوق):
3.51 مليون يورو (ما يعادل 4 ملايين دولار أمريكي تقريبا)	تشاد (80 في المائة)
5.61 مليون يورو (ما يعادل 6.40 مليون دولار أمريكي تقريبا)	مالي (27 في المائة)
1.19 مليون يورو (ما يعادل 1.35 مليون دولار أمريكي تقريبا)	النيجر (27 في المائة)
	ملاحظة: سترد المعلومات الخاصة بموريتانيا ما أن تتوفر الأموال.
1.71 مليون يورو (ما يعادل 2 مليون دولار أمريكي تقريبا)	قيمة المنحة الإقليمية المقدمة إلى أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل:
الصندوق الأخضر للمناخ	الجهة المشاركة في التمويل:

62.6 مليون يورو (ما يعادل 71.37 مليون دولار أمريكي
تقريباً)

تمويل موازٍ

لا تنطبق (انظر الفقرة 50)

لا تنطبق

57.5 مليون يورو (ما يعادل 65.6 مليون دولار أمريكي
تقريباً)

15.53 مليون دولار أمريكي من أموال التجديد الحادي

عشر للموارد للبلدان التالية:

بوركيينا فاسو، تشاد، مالي

الصندوق

المؤسسات المسؤولة عن تنفيذ البرنامج: منظمة الأغذية

والزراعة للأمم المتحدة، وبرنامج الأغذية العالمي

المؤسسة المسؤولة عن تنفيذ المنحة الإقليمية: أمانة

المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل

قيمة التمويل المشترك:

شروط التمويل المشترك:

مساهمة المقترضين/المتلقين:

مساهمة المستفيدين:

الفجوة التمويلية:

قيمة تمويل المناخ الذي يقدمه الصندوق:

المؤسسات المتعاونة:

توصية بالموافقة

المجلس التنفيذي مدعو إلى الموافقة على التوصية الواردة في الفقرة 89.

أولا - السياق

ألف - السياق الإقليمي ومسوغات انخراط الصندوق

السياق السياسي، والاقتصادي والاجتماعي في الإقليم

- 1- على مدى السنوات العشر الماضية، شهدت منطقة الساحل فترة عصيبة من انعدام الأمن والنزاعات المسلحة، ولا سيما في المناطق الحدودية (من بحيرة تشاد إلى دلتا النيجر)، حيث تعرضت لهجمات الجماعات المتطرفة من أعضاء تنظيم القاعدة أو داعش في منطقة الساحل في المناطق الشمالية ومن أعضاء تنظيم بوكو حرام في المنطقتين الشرقية والجنوبية. وللاستجابة لهذه الحالة من انعدام الأمن، تم إنشاء قوة عسكرية تابعة للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل في عام 2014 ([المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل](#)) بهدف حماية البلدان وسكانها، واستعادة الخدمات العامة، وتعزيز السلام من أجل التنمية.
- 2- وفي ظل آثار تغير المناخ والتقلبات المناخية، تزايدت تواتر النزاعات بين مجتمعات المزارعين ومربيي الماشية على الموارد الطبيعية نظرا لاضطراب الأساليب التقليدية في استخدام وإدارة هذه الموارد خلال عمليات التنقل الرعوي، فضلا عن الاستخدام المشترك للأراضي وإدماج الثروة الحيوانية في الممارسات الزراعية.
- 3- وتم تخصيص قدر كبير من الموارد البشرية والمالية للاستجابة العسكرية على انعدام الأمن في منطقة الساحل¹ من أجل حماية السكان، ولا سيما أولئك الذين يعيشون في المناطق الحدودية. ونتيجة لهذا الوضع، تم تصنيف بوركينا فاسو ومالي والنيجر ضمن الدول الهشة² وتعد معدلات الإنفاق العسكري في بلدان منطقة الساحل من أعلى المعدلات المسجلة في أفريقيا جنوب الصحراء، حيث تتفاوت بين 1.9 في المائة من الناتج المحلي الإجمالي (في السنغال) إلى 3 في المائة من الناتج المحلي الإجمالي (في موريتانيا) (برنامج الأمم المتحدة الإنمائي، قاعدة بيانات تقرير التنمية البشرية، 2019).
- 4- ومنذ مارس/أذار 2020، تأثرت منطقة الساحل بجائحة كوفيد-19 أيضا، مما زاد الضغوط على التحديات القائمة. وتخلف التدابير العامة التقييدية آثارها بالفعل على الظروف المعيشية للمزارعين والمجتمعات الرعوية والزراعية الرعوية، بالإضافة إلى آثارها على أنشطة تربية الحيوانات³ وتشير دراسة حديثة إلى زيادة عدد الأشخاص الذين يعيشون في فقر مدقع بنسبة تتراوح بين 1 في المائة و2 في المائة، مع تباطؤ الاقتصاد العالمي⁴ بنسبة 5 في المائة. ووفقا للمصدر نفسه، ستكون أفريقيا جنوب الصحراء إحدى المنطقتين الأشد تضررا. ويكفي انكماش محتمل بنسبة 10 في المائة للقضاء على كافة المكاسب التي تم تحقيقها في السنوات الأخيرة.

¹ في عام 2010، مبادرة مكافحة الإرهاب في الصحراء، وفي عام 2013، عملية بارخان بقيادة فرنسا. وتشكل جمهورية بنن، وجمهورية الكاميرون، وجمهورية تشاد، وجمهورية النيجر، وجمهورية نيجيريا الاتحادية الدول الخمس الأعضاء في القوة المشتركة متعددة الجنسيات.

² يعد تشاد بلدا هشا أيضا بسبب معاناته من هشاشة مؤسسية واجتماعية كبيرة.

³ في الواقع، من الملاحظ صعوبة الاستعداد للموسم الزراعي، وإغلاق الأسواق، والحد من التجارة عبر الحدود وإصدار وثائق التنقل الرعوي، والصعوبات في توريد الأعلاف الحيوانية أو البذور والأسمدة، وتراجع الخدمات الزراعية البيطرية المتوفرة، إلخ.

⁴ Ortiz-Juarez و Hoy، Summer، 2020، يسلطون الضوء في وثيقة عمل على آثار جائحة كوفيد-19 على الفقر في العالم.

- 5- وفي عام 2020، بلغ إجمالي عدد النازحين داخليا⁵ في منطقة الساحل حوالي 1.5 مليون شخص⁶، حيث تركز الجزء الأكبر في بوركينا فاسو (56 في المائة بما يعادل 838 548 شخصا)، تليها النيجر (15 في المائة بما يعادل 226 000 شخص)، ومالي (14.5 في المائة بما يعادل 218 536 شخصا) وتشاد (13.9 في المائة بما يعادل 208 382 شخصا)، وهي البلدان الأكثر تضررا من انعدام الأمن والعنف والنزاعات المسلحة. ويؤكد عدم الاستقرار السياسي الذي تشهده مالي مع الانقلاب الأخير في أغسطس/آب 2020 مجددا على الحاجة إلى توفير استجابة إنمائية للقضايا المحلية.
- 6- ويبلغ معدل الفقر وفقا لخط الفقر الوطني على التوالي 31 في المائة في موريتانيا، و40.1 في المائة في بوركينا فاسو، و41.1 في المائة في مالي، و44.5 في المائة في النيجر، و46.7 في المائة في تشاد والسنغال. وبالمقارنة مع خط الفقر في أفريقيا جنوب الصحراء (42.3 في المائة، بتبادل قوة شرائية قدره 1.90 دولار أمريكي)⁷، تعد موريتانيا فقط الأفضل أداءً فعليا. ويولد الفقر المدقع مخاطر جسيمة على الأمن الإقليمي وديناميات التنمية.
- 7- **سياق التنمية الزراعية وزراعة الحيازات الصغيرة.** يعتبر قطاع الزراعة من الأنشطة الاقتصادية الرئيسية في المنطقة ويعمل فيه جزء كبير من القوة العاملة (وذلك بنسبة 28.7 في المائة في بوركينا فاسو، و81.6 في المائة في تشاد، و65.3 في المائة في مالي، و55.4 في المائة في موريتانيا، و75.9 في المائة في النيجر و32 في المائة في السنغال، عام 2019)⁸. وبالتالي، لا يساهم هذا القطاع في الاقتصاد فحسب، بل يساهم في حصته من إجمالي العمالة أيضا، الأمر الذي يجعل منه قطاعا بالغ الأهمية لبناء السلام والأمن في المنطقة. غير أنه يتعرض لمخاطر مناخية ويعاني من تدني الإنتاجية المرتبطة بتدهور رأس المال الطبيعي.
- 8- **سياسات واستراتيجيات تعزيز الزراعة الأسرية، والحد من الفقر، وتحسين الأمن الغذائي.** يسعى البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19، والنزاعات وتغير المناخ الذي تنفذه بلدان المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل والسنغال، بالشراكة مع الوكالتين الأخريين التابعتين للأمم المتحدة في روما وهما منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة وبرنامج الأغذية العالمي، إلى المساهمة في تحقيق الأهداف السبعة الخاصة بالسياسة الزراعية المشتركة للجماعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا وفي البرامج الوطنية للاستثمار الزراعي، مع الإسهام في الوقت نفسه في تعزيز التكامل والتعاون الإقليميين في منطقة الساحل.
- 9- وبالإضافة إلى ذلك، يسعى البرنامج إلى تنفيذ استراتيجية المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل للتنمية والأمن، وذلك بناء على طلب من حكومات كل من بوركينا فاسو، وتشاد، ومالي، وموريتانيا، والنيجر، والسنغال. وهو يتماشى مع محور القدرة على الصمود والتنمية البشرية في برنامج الاستثمار الأساسي للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل، كما يستند إلى ركيزة "القدرة على الصمود" في استراتيجية الأمم المتحدة المتكاملة لمنطقة الساحل، وإلى الهدفين الاستراتيجيين الأول والثالث للصندوق، والمرتبطين على التوالي بزيادة الإنتاج والقدرة على الصمود في بلدان المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل.
- 10- وأخيرا، يتواءم البرنامج مع عمليات الصندوق في البلدان التي سيساهم فيها في استراتيجيات الصندوق. وتوفر وثائق تصميم البرنامج الخاص بكل بلد تفاصيل أيضا حول تواءم البرنامج مع الاستراتيجيات الوطنية الحالية.

⁵ "الأشخاص أو مجموعات الأشخاص الذين تم إجبارهم على ترك منازلهم أو أماكن إقامتهم المعتادة - على وجه الخصوص، نتيجة أو من أجل تجنب آثار نزاع مسلح، أو حالات العنف العام، أو انتهاكات لحقوق الإنسان، أو كوارث طبيعية أو من صنع الإنسان - والذين لم يعبروا حدود دولة معترف بها دوليا" (برنامج الأمم المتحدة الإنمائي، 2019).

⁶ انظر <https://data2.unhcr.org/ar/countries/>.

⁷ البنك الدولي، بيانات منظمة التعاون والتنمية في الميدان الاقتصادي.

⁸ قاعدة بيانات البنك الدولي.

الجوانب الخاصة ذات الصلة بأولويات التعميم المؤسسية في الصندوق

11- تمشيا مع التزامات التعميم التي تم التعهد بها في إطار التجديد الحادي عشر لموارد الصندوق، تم التثبيت من أن البرنامج:

☒ يتضمن تمويلا للمناخ؛

☒ يتسم بمراعاة قضايا التمايز بين الجنسين؛

☒ يتسم بمراعاة قضايا التغذية؛

☒ يتسم بمراعاة قضايا الشباب.

12- التمايز بين الجنسين والإدماج الاجتماعي. تمثل النساء في المناطق الريفية أكثر من نصف القوة العاملة في الزراعة (53.3 في المائة)، في حين يشكلن 10 في المائة فقط من مالكي الأراضي الصالحة للزراعة. وتشكل النساء أكثر من نصف (50.53 في المائة) عدد سكان المنطقة التي يغطيها البرنامج في البلدان الستة، والبالغ عددهم حوالي 100 مليون نسمة، كما تؤدي النساء دورا حاسما في الأمن الغذائي والتغذوي للأسرة في المناطق الريفية. وفي ظل استمرار أوجه انعدام المساواة بين الجنسين في منطقة الساحل، لا تزال فرص وصول النساء إلى الخدمات الاجتماعية الأساسية، والموارد الإنتاجية، والخدمات المالية، والابتكارات التقنية والتكنولوجية والأسواق محدودة. وعلى الرغم من هذه العوائق، تسعى النساء الريفيات إلى تأدية دور قيادي في قطاع الزراعة والأغذية الزراعية: حيث إن دورهن أكبر في سلاسل القيمة الزراعية، وحضورهن أوضح في الأسواق الحدودية (ممرات الساحل)، كما أنهن يتمتعن بتمثيل قوي في صناعة المواد الغذائية على رأس المشروعات الصغيرة والمتوسطة.

13- وإلى جانب هذه التحديات الاقتصادية، تواجه النساء تحديات مناخية وأمنية وهن أول من يقع ضحية لها. ودفع الأثر الهائل الذي تخلفه النزاعات على النساء والفتيات، الحكومات والشركاء الإنمائيين (مكتب الأمم المتحدة لغرب أفريقيا ومنطقة الساحل، وهيئة الأمم المتحدة للمساواة بين الجنسين وتمكين المرأة، ومنظمة الأمم المتحدة للطفولة (اليونيسف)، وغيرها) والمجتمع المدني (منصة النساء في المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل) إلى وضع آليات من أجل منع العنف ضد النساء ومكافحته في المناطق عالية التوتر لحمايتهن وضمان سلامتهن خلال النزاعات. وباتت مشاركة المرأة في عمليات الوساطة وحل النزاعات أمرا ضروريا.

14- الشباب. تعيش في منطقة الساحل أعلى نسبة من صغار السن في العالم، حيث لا يتجاوز سن 64.5 في المائة من الشباب فيها 25 عاما (خطة الأمم المتحدة لدعم منطقة الساحل لعام 2018). ووفقا لتقرير صندوق الأمم المتحدة للسكان عن حالة السكان في العالم لعام 2018، يشكل الشباب الذين تتراوح أعمارهم بين 10 و24 عاما نسبة 52 في المائة من سكان بلدان منطقة الساحل (أي حوالي 53 مليون شاب)، وسيزداد هذا العدد خلال العقدين المقبلين. وفي منطقة الساحل، تواجه هذه الفئة السكانية أفق البطالة والعمالة الناقصة. وفي مالي، يبلغ معدل البطالة بين الشباب الذين تتراوح أعمارهم بين 15 و24 عاما 21.9 في المائة وفقا للمعهد الوطني للإحصاء. وفي السنغال، يقدر معدل بطالة الشباب الذين يبلغون من العمر 15 عاما فأكثر بنحو 14.3 في المائة وفقا للمعهد الوطني للإحصاء والدراسات الديمغرافية، 2018.

15- وفي المناطق المتأثرة بالنزاعات، يعتبر الشباب الأشد عرضة للخطر، إذ يشكلون بالنسبة للجماعات الإرهابية مصدرا غنيا للتجنيد نظرا لغياب الفرص الواعدة في بيئة تتسم بقدر كبير من الضعف وانعدام الأمن. ويشكل الشباب مستقبل القطاع الزراعي في المنطقة حيث تتقدم القوة العاملة في الزراعة في السن، غير أنهم يواجهون عدم جاذبية القطاع الزراعي والحرجي والرعي نتيجة افتقاره إلى التحديث. ويمكن أن يؤدي الشباب دورا هاما بشكل خاص في تعزيز الابتكارات التكنولوجية؛ على سبيل المثال، في نظم جمع البيانات والدعم الذي يمكن لهم تقديمه في جمع البيانات الميداني. كما تمثل عمالة الشباب جانبا هاما من المشكلة المشتركة للاقتصاد

والأمن، ولا سيما في قطاع الرعي، حيث أثبتت استراتيجيات دعم أصول الأسر الرعوية فعاليتها بالفعل في توفير فرص العمل لصالح الشباب. وتعتبر مسألة عمالة الشباب ذات صلة في سياق السياسة الإقليمية نظرا لاعتماد الجماعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا في عام 2019 لاستراتيجية إقليمية من أجل دعم فرص توظيف الشباب في القطاع الزراعي والحرصي والرعي وقطاع صيد الأسماك.

16- **تغير المناخ.** تعد منطقة الساحل، مع اعتماد اقتصادها بشكل أساسي على الزراعة البعلية لأصحاب الحيازات الصغيرة والرعي المتنقل، معرضة بشدة لتغير المناخ وتقلباته. وصنف التقرير الأخير الصادر عن الهيئة الحكومية الدولية المعنية بتغير المناخ⁹ منطقة الساحل على أنها بؤرة ساخنة لتغير المناخ. وفي تشاد، على سبيل المثال، تسببت الفيضانات الأخيرة التي حدثت في شهر أكتوبر/تشرين الأول 2019 في نزوح آلاف الأشخاص.¹⁰ وسيخلف تغير المناخ أثرا كبيرا على إنتاجية المحاصيل والثروة الحيوانية. وتعتبر عواقب تغير المناخ أشد وطأة على الفئات الضعيفة مثل النساء والشباب والأشخاص ذوي الإعاقة ممن يتمتعون بوصول محدود إلى سبل كسب العيش. ووفقا لنماذج الإسقاطات المناخية (مسار التركيز التمثيلي 4.5 ومسار التركيز التمثيلي 8.5) وسيناريوهات ارتفاع درجة الحرارة بمقدار درجة مئوية واحدة وتراجع معدلات هطول الأمطار، يمكن أن تشهد المنطقة انخفاضا يتجاوز نسبة 20 في المائة في إنتاج المحاصيل الرئيسية (تشاد والنيجر) والمنتجات الحيوانية (اللحوم، والحليب، والمنتجات الثانوية).

17- **التغذية.** يعد سوء التغذية تحديا تتعين مواجهته بصورة ملحة. ووفقا لمنظمة الأمم المتحدة للطفولة (اليونيسف)،¹¹ يحتاج أكثر من 1.3 مليون طفل في بلدان الساحل السنة إلى العلاج من سوء التغذية الحاد والمزمن. وتتفاقم حالة سوء التغذية نتيجة عوامل مختلفة، ولا سيما تدهور الأراضي والمحاصيل، وموجات الجفاف الدورية والصدمات المناخية، والفقر، ومحدودية الوصول إلى المواد الغذائية والخدمات الأساسية، والنمو السكاني. وتؤدي جائحة كوفيد-19 إلى تفاقم هذا التحدي في سياقات تعاني بالفعل من الهشاشة في منطقة الساحل، وهي تدفع بلدان المنطقة نحو حالة طوارئ على صعيد سوء التغذية. وقد وصل عدد حالات سوء التغذية في البلدان الستة إلى ما يقرب من 5.4 مليون حالة مقابل العدد الذي كان متوقعا قبل ظهور جائحة كوفيد-19 والبالغ 4.5 مليون حالة.¹²

مسوغات انخراط الصندوق

18- تعرّض تحديات التنمية المستدامة في منطقة الساحل ما يزيد عن 90 مليون نسمة من السكان إلى مخاطر انعدام الأمن الغذائي، بالإضافة إلى موجات متكررة من النزاعات والأزمات التي تؤدي إلى: (1) إضعاف سبل العيش، ولا سيما أصحاب الحيازات الصغيرة والفئات الاجتماعية المهنية ذات الدخل المنخفض؛ (2) تهديد سيادة الدول واستقرارها؛ (3) إضعاف السلم الاجتماعي الذي يعرّض غيابه عمليات الاستثمار وتوليد الثروة للخطر. وفي سياق منطقة الساحل حيث تظهر آثار تغير المناخ بصورة واضحة، أدى ظهور جائحة كوفيد-19 إلى إبطاء إنتاجية كافة نظم الإنتاج ومساهمتها في الاقتصاد والنمو وتحسين الظروف المعيشية.

⁹ الاحترار العالمي عند 1.5 درجة مئوية: تقرير خاص، الهيئة الحكومية الدولية المعنية بتغير المناخ، جنيف (2019). <https://www.ipcc.ch/sr15>

¹⁰ McOmer, C. (2020). "المرأة وتغير المناخ في منطقة الساحل"، أوراق أفريقيا الغربية، العدد 27، منشورات منظمة التعاون والتنمية في الميدان الاقتصادي، باريس. <https://doi.org/10.1787/e31c77ad-en>

¹¹ منظمة الأمم المتحدة للطفولة (اليونيسف) (2018)، "عدد الأطفال الذين يعانون من سوء التغذية الحاد والشديد في منطقة الساحل يصل إلى أعلى مستوى له منذ 10 سنوات". انظر <https://www.unicef.org/press-releases/number-children-suffering-severe-acute-malnutrition-across-sahel-reaches-10-year>

¹² منظمة الأمم المتحدة للطفولة (اليونيسف) (2020)، "أفريقيا الغربية والوسطى: أكثر من 15 مليون حالة من سوء التغذية الحاد متوقعة في عام 2020". انظر <https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/afrique-de-louest-et-du-centre-plus-de-15-millions-de-cas-de-malnutrition>.

- 19- ويكمن مسوغ الطابع الإقليمي للبرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19 والنزاعات وتغير المناخ، في القضايا المشتركة والعبارة للحدود لبلدان منطقة الساحل الستة المعنية، والتي تواجه إلى حد كبير انعدام الأمن، والأثر السلبي لتغير المناخ، والأزمة الصحية الأخيرة لجائحة كوفيد-19. وفي إطار ديناميكية تعاون متعدد الأطراف، يوفر البرنامج حولا منسقة وعملية بشأن الجوانب التقنية والسياساتية التي سيتم تنفيذها من خلال: (1) الاستهداف الجغرافي المحدد الذي يركز على المناطق الحدودية؛ (2) البعد العابر للحدود للأنشطة وحل النزاعات القائمة بين المزارعين ومربي الماشية؛ (3) الشراكة الوثيقة مع المؤسسات الإقليمية الرئيسية - أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل ومنظمات المنتجين الإقليمية - والتي لديها أعضاء أو لجان تمثيلية على المستوى القطري.
- 20- وتكمن الميزة النسبية للصندوق في تواجده في الإقليم منذ عام 1979، والسمة الطيبة التي اكتسبها بفضل خبرته الطويلة في تنمية زراعة أصحاب الحيازات الصغيرة وتعزيز قدرة المجتمعات الريفية على الصمود في وجه الصدمات الخارجية (ولا سيما تلك المرتبطة بالمناخ). كما يتمتع الصندوق بخبرة واسعة في صياغة ودعم الإجراءات المحددة الخاصة بخصوبة التربة، وإدارة الموارد الطبيعية (إعادة تأهيل الأراضي، وإدارة المياه)، وتقنيات التكيف مع تغير المناخ، والإدماج المالي، وزيادة الإنتاج والإنتاجية الزراعية والحرجية والرعية، والوصول إلى الأسواق، وهيكلية وتنظيم المنتجين على نطاق صغير بغية إدماجهم في سلاسل القيمة، وخدمات تطوير المشروعات، وتعزيز بناء القدرات، والحوار السياساتي.
- 21- وبالإضافة إلى اهتمامه بأضعف الفئات السكانية في المناطق الريفية، أظهر الصندوق كذلك قدرته على تعميم القضايا المتعلقة بالمساواة بين الجنسين والشباب والمناخ.
- 22- الميزة النسبية للصندوق وبرنامج الأغذية العالمي ومنظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة. تتعاون الوكالات الثلاث بانتظام مع بعضها وعلى المستوى القطري بغية تعزيز الجهود التشغيلية والاستراتيجية المشتركة من أجل دعم البرامج الوطنية الخاصة بالقدرة على الصمود. وفي النيجر، يعمل برنامج الأغذية العالمي ومنظمة الأغذية والزراعة والصندوق منذ عام 2017 على تعزيز قدرة سبل العيش على الصمود في وجه الأزمات الممتدة. وفي تشاد، تقوم منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة وبرنامج الأغذية العالمي حاليا بتنفيذ مشروع مشترك للصمود يهدف إلى تعزيز سبل عيش المجتمعات الريفية. وبلاستناد إلى هذه التجارب، ومع تنفيذ البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19 والنزاعات وتغير المناخ، تصبح هذه العملية الإقليمية التي يتم تنفيذها بشكل مشترك من قبل الوكالات الثلاث التي تتخذ من روما مقرا لها أمرا واقعا في منطقة الساحل. وستسمح أوجه التآزر بين الوكالات الثلاث التي تتخذ من روما مقرا لها، والحكومات الست، والمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل + 1، بتطوير أنشطة واسعة النطاق ذات أثر محلي قوي وبتعزيز الشراكات في منطقة الساحل.

باء – الدروس المستفادة

- 23- سيستفيد البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19 والنزاعات وتغير المناخ من مختلف الدروس المستفادة من تجربة الصندوق في البلدان والإقليم، ويرد عرض هذه الدروس بشكل مختصر أدناه، وبشكل كامل في الذيل.
- 24- **صياغة العمليات الإقليمية.** شرع الصندوق بصياغة أول عمليتين إقليميتين له¹³ في عام 2020. وتتضمن الدروس التي يمكن تعلمها من الشركاء الإنمائيين الآخرين من ذوي الخبرة الواسعة في العمليات الإقليمية، مثل البنك الدولي ومصرف التنمية الأفريقي ما يلي: (1) يعد الحوار السياساتي الشمولي ضروريا لضمان الشعور بالملكية المشتركة للبرنامج من قبل جميع أصحاب المصلحة؛ (2) بالنظر إلى الاختلافات الكامنة في

¹³ العملية الثانية هي البرنامج الإقليمي المتكامل للأسواق الزراعية في الجمهورية التونسية وبنين.

الأطر القانونية والمالية وأطر التوريد، يعتبر تنسيق الإجراءات أحد المسائل الرئيسية التي تسمح بضمان سلاسة تنفيذ للمشروع وأدائه؛ (3) تسمح العمليات الإقليمية ذات التمويل المشترك وإقامة الشراكات بين المؤسسات المالية الدولية بتحقيق الهدف الإنمائي للبرامج.

25- نهج مجتمعي مشترك بين منظمة الأغذية والزراعة والصندوق وبرنامج الأغذية العالمي ومنظمة الأمم المتحدة للطفولة (اليونيسف) للعمل مع الفئات السكانية الضعيفة، والبلديات والحكومة من أجل إحداث أثر تحويلي على مستوى القاعدة الشعبية وعلى المستوى المحلي في النيجر. كجزء من مبادرة حكومة النيجر (النيجريون يطعمون النيجريين) والمبادرة المتكاملة للقدرة على الصمود، اعتمدت منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة، والصندوق، وبرنامج الأغذية العالمي، ومنظمة الأمم المتحدة للطفولة (اليونيسف)، بصورة مشتركة نهجا جغرافيا مجتمعيًا يركز على تحديد "المجتمعات المحلية المتقاطعة" والتركيز على هذه المجتمعات. واستنادا إلى هذا النهج، سيتم العمل مع الفئات السكانية الضعيفة، وحكومة النيجر، والبلديات. وعلى سبيل المثال، في موقع القدرة المتكاملة على الصمود في واتشا (منطقة زيندر)، تم تطوير مجموعة من أنشطة بناء القدرة على الصمود فيما يتعلق بتنظيف أحواض المياه وإعادة تأهيلها، والإنتاج، والتعليم، والتغذية، والتدخلات التي تستهدف سبل العيش.

ثانياً – وصف البرنامج

ألف - أهداف البرنامج، والمنطقة الجغرافية للتدخل، والمجموعات المستهدفة

26- يهدف البرنامج إلى تعزيز سبل عيش صغار المنتجين، ولا سيما النساء والشباب من سكان المناطق الحدودية. ومن خلال مساهمة البرنامج في الحد من الفقر بنسبة تبلغ حوالي 10 في المائة في منطقة تدخله وفقاً للتوقعات، فإنه سينشط الأنشطة الاجتماعية والاقتصادية والتجارية التي تعاني من انعدام الأمن وآثار المناخ وتقلباته التي تؤدي إلى إضعاف قدرة أصحاب الحيازات الصغيرة على الصمود. وسيساعد البرنامج على رفع القيود التي تأجج النزاعات ذات الصلة بالتأثير البشري على الموارد الطبيعية وصعوبات الوصول إلى الموارد الإنتاجية. وفي نهاية المطاف، سيشهد 75 في المائة من المستفيدين تحسناً في سبل عيشهم، وسيتمنى 80 في المائة منهم ممارسات وتكنولوجيات مستدامة بيئياً وقادرة على الصمود في وجه تغير المناخ، في حين ستشهد التجارة على المستويين المحلي والإقليمي زيادة بنسبة تعادل 10 في المائة.

27- وسيؤثر البرنامج أيضاً على القدرات المؤسسية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل على صعيد الحوار السياساتي والاجتماعي الشمولي لصالح السلام والأمن بفضل منظمات المنتجين التي ستؤدي دوراً قيادياً فيما يتعلق بما يلي: (1) تفادي النزاعات بين المزارعين ومربي الماشية في ممرات التنقل الرعوي وإدارتها؛ (2) تحديد البنى التحتية الاقتصادية عبر الحدود وإدارتها؛ (3) تعزيز الممارسات الجيدة/التدابير الوقائية ضد جائحة كوفيد-19 والأمراض ذات النزعة الوبائية العالية؛ (4) تطبيق الإجراءات الجمركية الحمائية الهادفة إلى تشجيع استهلاك المنتجات المحلية. وأخيراً، سيساعد تنفيذ البرنامج على تطوير الخدمات المالية الرقمية وتعزيز استخدامها من أجل تأمين المعاملات عبر الحدود.

28- **الاستهداف الجغرافي.** تم اختيار المنطقة الجغرافية باتباع مقياسين. ويتعلق المقياس الأول بأربعة محاور جغرافية تشكل جسوراً اقتصادية طبيعية لحركة الأشخاص والسلع ورأس المال والخدمات عبر الحدود، وهي: (1) محور تشاد-النيجر، حيث تضمن بحيرة تشاد وظائف التكامل الاقتصادي مع النيجر بفضل نهج استغلال مكثف يستند إلى التنقل البشري، وتعدد الأنشطة وإدماج زراعة سهل الفيضان، والرعي المتنقل لقطعان الماشية، وصيد الأسماك؛ (2) محور بوركينا فاسو-مالي في ليبناكو-غورما حيث يعتمد الاقتصاد بشكل أساسي على الرعي المتنقل وروابطه الضعيفة مع الزراعة المستقرة، والرعي الزراعي، وصيد الأسماك؛ (3) يشكل محور السنغال-مالي والسنغال-موريتانيا اللذان يعتمدان على حوض نهر السنغال طريقي تكامل مع تدفقات

تجارية تتميز بالحراك الاقتصادي للمستخدمين القادمين من البلدان الثلاثة؛ (4) محور موريتانيا-شرق مالي الذي يغلب عليه طابع الرعي عبر الحدود، والإنتاج الزراعي الرعوي، والمستوى المرتفع للحراك البشري والحيواني. وإجمالاً، سوف يشمل البرنامج 21 منطقة إدارية في البلدان الستة. ويستهدف المقياس الثاني مناطق التركيز داخل المساحات الحدودية. وستتم التدخلات في عدد محدود من مناطق الارتكاز التشغيلي والتركيز، وسيكون معظمها من البلديات. وسيتم تحديد مناطق الارتكاز هذه عند استهلال البرنامج. وسيسعى البرنامج إلى توسيع نطاق الممارسات والتكنولوجيات التي أثبتت نجاحها محلياً في المنطقة، وذلك في ظل نظم بيئية وتحديات وفرص مشابهة.

29- **المجموعة المستهدفة.** تقدر المجموعة المستهدفة بحوالي 123 000 أسرة ريفية، أو 854 750 شخصاً بينهم 427 375 امرأة (50 في المائة)، و341 900 شاب وشابة (40 في المائة). وسيصل البرنامج في مرحلته الأولى إلى 73 000 أسرة يبلغ مجموع أفرادها 500 700 شخص، بينهم 250 350 امرأة و200 280 شاب وشابة. وتشمل المجموعة المستهدفة: (1) المزارع الأسرية، وصغار المنتجين ومربيي الماشية من ذوي الدخل المنخفض، والضعفاء والمعرضين لمخاطر فقدان رأس المال والأزمات المناخية، والاقتصادية، والصحية وتلك المرتبطة بالزراعات؛ (2) منظمات المنتجين والمزارعين من مربيي الماشية والرعاة، بالإضافة إلى شبكاتهم الإقليمية؛ (3) الفئات الاجتماعية المهنية ذات التمثيل الضعيف في النظم الإنتاجية، والتي غالباً ما يتم تهميشها، ولا سيما النساء والشباب بالإضافة إلى الأشخاص ذوي الإعاقة.¹⁴

باء - المكونات، والنواتج، والأنشطة

30- سيتضمن البرنامج المكونات التالية: (1) رفع مستوى الإنتاجية والإنتاج؛ (2) التكامل الاقتصادي؛ (3) الحوار السياساتي، والتنسيق والإدارة.

31- **المكون 1- رفع مستوى الإنتاجية والإنتاج،** وذلك بهدف: تحسين إنتاج وإنتاجية الزراعة الحرجية والرعية ومصايد الأسماك من خلال الممارسات والتكنولوجيات الزراعية القادرة على الصمود في وجه تغير المناخ، مع ضمان الإدارة المستدامة لموارد المياه والتربة. وسيتم قياس هذا الأثر من خلال زيادة مؤشر الأصول الإنتاجية في نظم الإنتاج التي يدعمها البرنامج بنسبة 30 في المائة، واعتماد 80 في المائة من المستفيدين لتكنولوجيات وممارسات مستدامة بيئياً وقادرة على الصمود في وجه تغير المناخ. وستركز الأنشطة على تحسين الأصول المنتجة والقدرة على الصمود من ناحية، وتعزيز القدرات وترسيخ السلام من ناحية أخرى. وسيرفد هذا المكون البرنامج الإقليمي¹⁵ الذي يموله الصندوق الأخضر للمناخ بمبلغ 71.3 مليون دولار أمريكي، والذي يتمثل هدفه الرئيسي في تحسين القدرة على الصمود وتعزيز سبل العيش والأمن الغذائي لصغار المنتجين والمجتمعات الريفية من خلال الإدارة المتكاملة للموارد الطبيعية (المياه، والغابات، وما إلى ذلك) وفقاً لمخاطر المناخ. ومن خلال هذا البرنامج، ستمكن البلدان من تحسين نظم المعلومات المناخية فيها من أجل إرشاد عملية صنع القرارات في مجال الزراعة، واعتماد أنسب خيارات التكيف والتخفيف، ودعم آلية تحويل المخاطر مع تطوير التأمين الزراعي.

32- **المكون 2- التكامل الاقتصادي،** ويتمثل الأثر المتوخى في: تيسير التكامل الاقتصادي الوطني والإقليمي. وفي نهاية المطاف، ستشهد التبادلات التجارية على المستويين المحلي والإقليمي زيادة بنسبة 10 في المائة بفضل

¹⁴ ستتم دراسة القضايا المتعلقة بالأشخاص ذوي الإعاقة من خلال الدراسة الأساسية (كما كان الحال في جمهورية ليبيريا) من أجل اكتساب فهم أفضل للمشاكل التي يواجهها ذوو الإعاقة في مناطق البرنامج، ومن ثم تنقيح استراتيجيات الأهداف وفقاً لذلك. وبالتالي، سيتم تكييف نهج استهداف الأشخاص ذوي الإعاقة حسب البلد، مما سيكون مثيراً للاهتمام لأغراض مقارنة النهج المختلفة وتقييمها. وسيتم بعد ذلك تحديد أهداف محددة لدعم هؤلاء الأشخاص بشكل مباشر وتوعيتهم باحتياجاتهم حتى يتمكنوا من التغلب على وصمة العار.

¹⁵ يتم تأمين تمويل قدره 71.3 مليون دولار أمريكي من الصندوق الأخضر للمناخ. وعملية التأكيد الصادرة عن هذا الصندوق في مرحلة متقدمة جداً.

تدخلات البرنامج التي تهدف إلى تعزيز الأسواق الحدودية وتأمين المعاملات عبر الحدود. وستركز الاستثمارات بشكل رئيسي على البنية التحتية، ومنصات الإدارة المحلية، والمساحات المجتمعية للوساطة الاجتماعية وإدارة النزاعات، ووصول المنتجين إلى الأسواق، والترويج لاستخدام الخدمات المالية الرقمية.

33- **المكون 3. الحوار السياساتي والتنسيق والإدارة.** سيقدم هذا المكون دعماً مؤسسياً رئيسياً لتنفيذ البرنامج وفقاً لنهجه الإقليمي. وسيندرج عمله ضمن آلية تنسيق المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل، والتي سيتم تمويلها بأموال المنحة الإقليمية المقدمة لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19، والنزاعات وتغير المناخ المعروضة على المجلس التنفيذي للموافقة جنباً إلى جنب مع هذا البرنامج، والتي سيتم تعزيز قيادتها التشغيلية بدعم البلدان في تنفيذ التوجهات الاستراتيجية للمنطقة من أجل ترسيخ أسس التنمية والسلام المستدام في المناطق الحدودية. ووفقاً للمسوغ الإقليمي والوطني، سيعزز هذا المكون أيضاً الشرعية المؤسسية للهيئة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل في تنسيق المشروعات، وإدارة المعرفة، وتوسيع نطاق الحلول المكيفة مع مشاكل انعدام الأمن الغذائي، وأثار تغير المناخ، ومختلف الأزمات والنزاعات.

جيم - نظرية التغيير

34- يعاني الإقليم حالياً من تدني إنتاجيته الزراعية (بسبب شح المياه وعدم كفاءة إدارتها، ونقص المدخلات، ومحدودية الوصول إلى الأسواق، من بين جملة أمور أخرى). ويتفاقم انعدام الأمن الغذائي وسوء التغذية في منطقة الساحل نتيجة تغير المناخ، والنزاعات المتواصلة، والعنف والأزمات. وتعتبر مجتمعات منطقة بحيرة تشاد، وشرق وغرب النيجر، وشمال وشرق بوركينافاسو، وشمال ووسط مالي هي الأشد تضرراً (الصندوق، وبرنامج الأغذية العالمي، ومنظمة الأغذية والزراعة، 2019).¹⁶ وعلى الرغم من الجهود المنسقة على الصعيد العسكري، إلا أن هناك عدداً قليلاً من التدخلات المنسقة من أجل تحسين القدرة على الصمود والأمن الغذائي والتغذوي في منطقة الساحل. وتتمثل المبادرات المعروفة في تلك الخاصة بمنظمة الأغذية والزراعة، وبرنامج الأغذية العالمي، ومنظمة الأمم المتحدة للطفولة (اليونيسف). ومع تزايد التحديات التي تواجه منطقة الساحل، بات من الضروري أكثر من أي وقت مضى القيام باستثمارات إقليمية في أنشطة ترمي إلى تعزيز القدرة على الصمود من أجل تحسين الأمن الغذائي والتغذوي والحد من النزاعات المتعلقة بالموارد الطبيعية وحيازة الأراضي.

35- ويقوم المسوغ المنطقي لهذا البرنامج الإقليمي على النهج الذي يربط بين التنمية والسلام، والذي يجمع خبرة ومعرفة منظمة الأغذية والزراعة وبرنامج الأغذية العالمي والصندوق ووكالات أخرى مثل منظمة الأمم المتحدة للطفولة (اليونيسف)، ومفوضية الأمم المتحدة لشؤون اللاجئين، علاوة على معارف الرابطة المحلية للمزارعين ومربي الماشية المجمع على المستويين القطري والإقليمي، والتي تشارك في تنفيذ استراتيجيات القدرة على الصمود وفي الحوار السياساتي الإقليمي على مستوى الجماعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا. وسيعزز البرنامج، بالاستناد إلى نهج محلي ولا مركزي للتنمية الاجتماعية والاقتصادية، القدرات الإنتاجية، ولا سيما في المناطق الحدودية، بالإضافة إلى أداء أسواق المدخلات والمنتجات الزراعية عبر الحدود من حيث تدفق العمل، والأمن، والإدارة المستدامة والشمولية. كما أنه سيعزز أمن المعاملات، مما سيؤدي إلى زيادة النشاط الاقتصادي في ظل الظروف الأمنية الصعبة. وأخيراً، سيوفر مساحة مواتية أكثر للمعاملات الريفية الخاصة بالمنتجات الزراعية والحيوانية وللجهات الفاعلة في السوق، مع بنية تحتية مناسبة وسلوك ملائم.

¹⁶ <https://docs.wfp.org/api/documents/9631db802cc645e0a69cb9629fb2fbb1/download/>

دال - المواعمة، والملكية، والشراكات

- 36- **المواعمة مع الأولويات العالمية والإقليمية.** كتدخل إقليمي، سيساهم البرنامج بشكل مباشر في خطة الاتحاد الأفريقي لعام 2063، والبرنامج الشامل للتنمية الزراعية في أفريقيا، والشراكة الجديدة من أجل تنمية أفريقيا (برنامج التكامل الإقليمي، والبنية التحتية، والتجارة)، وسياسات وبرامج الجماعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا والاتحاد الاقتصادي والنقدي لغرب أفريقيا، علاوة على أهداف الأمم المتحدة للتنمية المستدامة: الهدف 1 (القضاء على الفقر)، والهدف 2 (القضاء التام على الجوع)، والهدف 5 (المساواة بين الجنسين)، والهدف 8 (العمل اللائق ونمو الاقتصاد)، والهدف 13 (العمل المناخي)، والهدف 15 (الحياة في البر). كما أنه سيزود أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل +1 بوسيلة أخرى لتعزيز التعاون الفعال بين الدول الأعضاء بما يتجاوز التعاون الأمني.
- 37- **المواعمة مع الأولويات القطرية والملكية الوطنية.** على الصعيد الوطني، سيدعم البرنامج، من خلال ستة مشروعات مرجعية [موريتانيا - مشروع تنمية سلاسل القيمة الشاملة/مشروع الإدارة المستدامة للموارد الطبيعية والمعدات المشاع وتنظيم المنتجين الريفيين؛ مالي - مشروع التمويل الشمولي في سلاسل القيمة الزراعية؛ النيجر - برنامج تعزيز صمود المجتمعات الريفية في وجه انعدام الأمن الغذائي والتغذوي؛ بوركينا فاسو - مشروع الإدارة التشاركية للموارد الطبيعية والتنمية الريفية في المناطق الشمالية، والشمالية الوسطى، والشرقية (مشروع نير-تامبا)؛ تشاد - مشروع تعزيز إنتاجية وصمود المزارع الأسرية والزراعة الرعوية؛ السنغال - برنامج دعم التنمية الزراعية والمبادرات الفردية الريفية - المرحلة الثانية] من حافظة الصندوق، الخطة الإنمائية لكل حكومة، والتي تضع أسس التحول الريفي في مختلف المشروعات المتكاملة ذات الصلة برفع مستوى الدخل وتحسين الظروف المعيشية لسكان الريف. ويتمشى البرنامج مع الوثائق الاستراتيجية الثنائية التي وافقت عليها الحكومات الست، على التوالي، والصندوق.
- 38- **المواعمة مع سياسات الصندوق وأولوياته.** يستند البرنامج إلى إدماج قوي للدروس المستخلصة من تنفيذ مشروعات الوكالات التي تتخذ من روما مقرا لها. وبالفعل، يسهم البرنامج، على المستوى الإقليمي، في استراتيجية الوكالات التي تتخذ من روما مقرا لها لمنطقة الساحل، والتي تمثل مساهمتها في خطة الأمم المتحدة لدعم منطقة الساحل (2018-2030). كما أن الصندوق سيوقع في عام 2020، ورهنا بموافقة الأطراف المعنية، اتفاقية جديدة مع برنامج الأغذية العالمي ومنظمة الأغذية والزراعة وأمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل لتوطيد هذا البرنامج باعتباره أول عملية للوكالات التي تتخذ من روما مقرا في المنطقة. وفي جميع البلدان الستة، يتواءم البرنامج مع أولويات التجديد الحادي عشر لموارد الصندوق على النحو التالي.
- 39- **التمايز بين الجنسين.** يتم استهداف 50 في المائة من النساء في جميع أنشطة البرنامج. وسيعزز تطوير استراتيجية للتمايز بين الجنسين بفضل المنظمات المهنية الإقليمية، والتدريب والقيادة النسائية قدرات النساء في عملية صنع القرار واستقلاليتن. كما سيتصدى البرنامج بطرق مختلفة للأعراف التمييزية بين الجنسين، على سبيل المثال من خلال إشراك النساء في منتديات صنع القرار للجانب المشتركة على مستوى المجتمع المحلي؛ والتصدي للعنف القائم على نوع الجنس من خلال التربية المدنية، واستخدام التعلم بشأن خطة عمل التمايز بين الجنسين لمعالجة أبعاد السلطة على مستوى الأسر.
- 40- **الشباب.** تهدف مساعدة الشباب إلى تحفيز فرص العمالة في الزراعة والرعي وأنشطة المبادرات الفردية. ويتم استهداف 40 في المائة من الشباب بصورة منهجية في أنشطة البرنامج. ويؤدي الشباب دورا رئيسيا في التصدي للأزمات المختلفة، لذلك سيدعم البرنامج تبنيهم المبكر للتكنولوجيات والنهج الجديدة التي يمكن أن تحفز الزراعة التي تنسم باستخدام أكبر، وتهبئ فرص العمل، وتضمن إسماع أصواتهم، وتساعد على تمكينهم بصفاتهم عوامل للتغيير.
- 41- **التغذية.** يتمثل الهدف التغذوي للبرنامج في نظام غذائي محسن بجودة مناسبة وبكمية كافية، وذلك باتباع

توصيات غذائية تتكيف مع السياق وتستند قدر الإمكان إلى الإنتاج الخاص والأسواق المحلية في سياق أنشطة فعالة لتغيير السلوك والتثقيف التغذوي. ولتحقيق الغاية المطلوبة، سيتم تحقيق الأمن الغذائي والتغذوي من خلال مسارات مختلفة: (1) الإنتاج؛ (2) الدخل؛ (3) السوق؛ (4) النوعية. وإلى جانب هذه المسارات، يعتبر تمكين المرأة عاملاً رئيسياً في الأثر التغذوي.

42- **تغيير المناخ.** سيساهم البرنامج بشكل مباشر في تعزيز قدرة سكان الريف على الصمود في وجه تغيير المناخ في مناطق التدخل الهشة المستهدفة من خلال توزيع حزم مكيفة، ونشر مهارات وممارسات القدرة على الصمود في وجه تغيير المناخ من خلال المدارس الحقلية الزراعية والرعية.

43- **التنسيق والشراكات.** يركز البرنامج على شراكات متينة من أجل تطوير أوجه التآزر مع الشركاء الوطنيين والدوليين المنخرطين بالفعل في مجالات التدخل المستهدفة. وسيتم إنشاء شراكة متينة للغاية على صعيد التنفيذ بين الوكالات الثلاث التي تتخذ من روما مقراً لها بناء على خبرتها في هذا المجال. وإلى جانب هذه الشراكات الأساسية، سيشجع البرنامج شركاء التنفيذ الرئيسيين على تعبئة شبكاتهم الخاصة من الشركاء المحليين في المناطق المستهدفة (منظمات المجتمع المدني، والمنظمات غير الحكومية، والرابطات ومجموعات الشباب والنساء، ومنظمات المنتجين، ورابطات المهاجرين، وما إلى ذلك). وبالإضافة إلى ذلك، وفي كل بلد وعلى المستوى الإقليمي، سيتم تنفيذ البرنامج بالتعاون الوثيق مع منظمات مربي الماشية والمنتجين، ولا سيما شبكة بيليتال ماروبي¹⁷/جمعية دعم تربية الماشية في منطقة الساحل والسافانا بالنسبة للرعي، وشبكة المنتجين ومنظمات الفلاحين في غرب أفريقيا بالنسبة للزراعة.¹⁸ وتشارك شبكات المزارعين ومربي الماشية هذه منذ ما يقرب من 10 سنوات في حوارات حول السياسات الإقليمية وخلق العمل التابعة للسياسة الزراعية الإقليمية لغرب أفريقيا.

44- ويمكن لشراكات أخرى أن تساعد في تيسير الحوار السياساتي من خلال التوثيق، وبيانات الرصد، وصياغة مذكرات المعلومات، وما إلى ذلك. وفي هذا الصدد، سيسعى البرنامج إلى تعزيز مختلف مراكز الفكر وشبكات الخبراء الإقليميين القائمة، مثل: (1) الشبكة الإقليمية لمركز الفكر التابع للاتحاد الاقتصادي والنقدي لغرب أفريقيا؛ (2) الشبكة الإقليمية للخبراء في مجال الرعي؛ (3) اللجنة الدائمة المشتركة بين الدول المعنية بمكافحة الجفاف في منطقة الساحل¹⁹ بالنسبة للتجارة الإقليمية في المنتجات الزراعية والحيوانية، ونادي منطقة الساحل وغرب أفريقيا التابع لمنظمة التعاون والتنمية في الميدان الاقتصادي بالنسبة لسياسات دعم التكامل الإقليمي في منطقة الساحل. وستتم دراسة التنسيق مع الشركاء الماليين والتقنيين الآخرين أثناء التنفيذ، ولا سيما المرحلة الثانية من المشروع الإقليمي لدعم الرعي في منطقة الساحل الذي يدعمه البنك الدولي؛²⁰ وبرنامج قدرة النظام الغذائي في غرب أفريقيا على الصمود التابع للبنك الدولي كدعم للجماعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا الذي تتم صياغته حالياً؛ ومصرف التنمية الأفريقي ومنظمة الأمم المتحدة للطفولة (اليونيسف)، والجماعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا.

¹⁷ تقوم شبكة بيليتال ماروبي بالفعل بتنفيذ العديد من اتفاقيات التمويل مع العديد من شركاء التمويل؛ وسيتم تقديم قائمة بهم خلال مرحلة التصميم. انظر <https://www.maroobe.com>.

¹⁸ تعد شبكة المنتجين ومنظمات الفلاحين في غرب أفريقيا من شركاء للصندوق، ولا سيما في إطار برنامج الإعانات عبر القارات. انظر <http://roppa-afrique.org>.

¹⁹ انظر <https://www.cilss.int>. من الجدير بالملاحظة أن اللجنة الدائمة المشتركة بين الدول المعنية بمكافحة الجفاف في منطقة الساحل تشكل جزءاً من الاتحاد الذي ينفذ المشروع الإقليمي للأسواق الإقليمية للزراعة الأسرية والممرات التجارية عبر الحدود في منطقة الساحل الذي يموله الصندوق.

²⁰ انظر <https://praps.cilss.int>. من الجدير بالملاحظة أن اللجنة الدائمة المشتركة بين الدول المعنية بمكافحة الجفاف في منطقة الساحل تستضيف وحدة التنسيق الإقليمي للبرنامج الإقليمي لدعم الرعي في منطقة الساحل.

هاء - التكاليف، والفوائد والتمويل

45- تندرج ثلاثة من أصل المشروعات القطرية الستة الخاصة بالبرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19 والنزاعات وتغير المناخ ضمن العمل المناخي جزئياً. ووفقاً لمنهجيات المصارف الإنمائية متعددة الأطراف لتمويل التكيف مع تغير المناخ والتخفيف من آثاره، يقدر المبلغ الإجمالي الذي يخصصه الصندوق للبرنامج في إطار التجديد الحادي عشر لموارد الصندوق لتمويل العمل المناخي بحوالي 15 527 000 دولار أمريكي. ويقدر المبلغ المخصص لكل بلد بموجب تمويل المناخ على النحو التالي: 894 000 دولار أمريكي لبوركينا فاسو؛ و2 500 000 دولار أمريكي لتشاد؛ و12 133 000 دولار أمريكي لمالي. وعلى الرغم من أن المشروعات القطرية في موريتانيا، والنيجر، والسنغال تشمل أيضاً أنشطة تندرج جزئياً ضمن العمل المناخي، إلا أنه لن يتم تمويل هذه الأنشطة قبل التجديد الثاني عشر للموارد، وذلك عندما سيتم تحديد مبالغ تمويل المناخ الخاصة بها.

تكاليف البرنامج

- 46- يبلغ إجمالي تكاليف البرنامج على مدى فترة ست سنوات، بما في ذلك مخصصات الطوارئ المادية والسعرية، وتمويل بقيمة مليوني دولار أمريكي من المنحة الإقليمية المذكورة أعلاه، والتمويل الموازي للصندوق الأخضر للمناخ، حوالي 158.2 مليون يورو، ما يعادل 180.4 مليون دولار أمريكي تقريباً.
- 47- وتتوزع التكاليف حسب المكون على الشكل التالي: المكون 1 (رفع مستوى الإنتاجية والإنتاج) 62.1 مليون يورو، ما يعادل 70.8 مليون دولار أمريكي تقريباً، أو 39.2 في المائة من التكلفة الإجمالية؛ والمكون 2 (التكامل الاقتصادي) 22.8 مليون يورو، ما يعادل 26 مليون دولار أمريكي تقريباً، أو 14.4 في المائة من التكلفة الإجمالية؛ والمكون 3 (الحوار السياساتي والتنسيق والإدارة) 10.7 مليون يورو، ما يعادل 12.2 مليون دولار أمريكي تقريباً، أو 6.8 في المائة من التكلفة الإجمالية. وتبلغ قيمة التمويل الموازي للصندوق الأخضر للمناخ 62.6 مليون يورو، ما يعادل 71.4 مليون دولار أمريكي تقريباً، أو 39.6 في المائة من التكلفة الإجمالية.
- 48- ومن المقرر تنفيذ الأنشطة التي يمولها الصندوق في كل بلد على مرحلتين مدة كل منهما ثلاث سنوات، بتكلفة إجمالية للمرحلة الأولى تقدر بمبلغ 48.8 مليون يورو، ما يعادل 55.7 مليون دولار أمريكي تقريباً، وتكلفة إجمالية للمرحلة الثانية تقدر بمبلغ 46.7 مليون يورو، ما يعادل 53.3 مليون دولار أمريكي تقريباً، مع إمكانية توزيع الأموال والفجوة التمويلية على النحو التالي:

المجموع			المرحلة الثانية				المرحلة الأولى				
المجموع	الفجوة التمويلية	التجديد الحادي عشر للموارد	المجموع	الفجوة التمويلية	التجديد الحادي عشر للموارد		المجموع	الفجوة التمويلية	التجديد الحادي عشر للموارد		
المبلغ	المبلغ	مبلغ القرض + المنحة	المبلغ	المبلغ	مبلغ القرض	المبلغ المقدم بموجب إطار القدرة على تحمل الديون	المبلغ	المبلغ	مبلغ القرض	المبلغ المقدم بموجب إطار القدرة على تحمل الديون	
12 273	11 188	1 085	7 011	7 011	-	-	5 261	4 176	1 085	-	بوركنيا فاسو
28 047	7 287	20 760	7 287	7 287	-	-	20 760	-	15 155	5 605	مالي
10 517	10 517	0	5 259	5 259	-	-	5 259	5 259	-	-	موريتانيا
17 531	13 146	4 385	12 270	12 270	-	-	5 261	876	3 200	1 185	النيجر
14 026	8 326	5 700	8 326	8 326	-	-	5 700	-	5 700	-	السنغال
11 391	7 011	4 380	6 573	6 573	-	-	4 818	438	875	3 505	تشاد
1 710	-	1 710	-	-	-	-	1 710	-	-	1 710	الأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل
95 496	57 476	38 020	46 727	46 727	-	-	48 769	10 749	26 015	12 005	المجموع

وتقدر المبالغ المشار إليها بالآلاف اليورو

49- ونتيجة لذلك، يمكن تغطية الفجوة التمويلية الإجمالية، والبالغة 57.5 مليون يورو، ما يعادل 65.6 مليون دولار أمريكي تقريبا، في إطار الدورات اللاحقة لنظام تخصيص الموارد على أساس الأداء (وفق شروط تمويلية يتم تحديدها لاحقا، ورهنا بالإجراءات الداخلية والموافقة النهائية للمجلس التنفيذي)، ومن خلال تمويل مشترك يتم تحديده أثناء التنفيذ.

الجدول 1
التكلفة التي يتحملها الصندوق حسب المكون/المكون الفرعي وحسب البلد، بما في ذلك المنحة الإقليمية والتمويل الموازي من الصندوق الأخضر للمناخ (سيتم تحديثه بعد المفاوضات)
(بآلاف اليورو)

المكون/المكون الفرعي		بوركنيا فاسو		مالي		موريتانيا		النيجر		السنغال		تشاد		المنحة الإقليمية للأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل		المجموع	
%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ
1- رفع مستوى الإنتاجية والإنتاج																	
تحسين رأس المال المنتج والقدرة على الصمود																	
30.1	47 587.9	-	-	29.5	6 451.1	33.2	8 126.5	13.5	3 786.1	24.4	5 060.4	46.9	18 115.5	26.7	6 048.3		
بناء القدرات وإرساء السلام																	
9.2	14 474.1	-	-	3.7	820.3	6.6	1 608.5	14.0	3 916.3	10.3	2 128.6	11.0	4 233.6	7.8	1 766.8		
المجموع الفرعي																	
39.2	62 061.9	-	-	33.2	7 271.3	39.7	9 735.0	27.5	7 702.4	34.6	7 188.9	57.8	22 349.0	34.5	7 815.1		
2- التكامل الاقتصادي																	
تعزيز الأسواق الحدودية																	
13.5	21 334.0	-	-	13.0	2 836.4	11.8	2 880.7	25.4	7 104.0	10.7	2 215.9	8.4	3 237.9	13.5	3 059.1		
تأمين المعاملات عبر الحدود																	
0.9	1 500.7	-	-	1.0	215.6	1.2	291.9	1.2	344.9	0.9	187.3	0.3	123.2	1.5	337.9		
المجموع الفرعي																	
14.4	22 834.7	-	-	13.9	3 052.0	12.9	3 172.5	26.6	7 448.9	11.6	2 403.2	8.7	3 361.1	15.0	3 397.0		
3- الحوار السياساتي والتنسيق والإدارة																	
الحوار السياساتي والتنسيق الإقليمي																	
-	1 754.0	-	1 754.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
التنسيق والإدارة لكل بلد																	
5.7	8 942.3	-	-	4.9	1 077.7	4.6	1 124.5	8.5	2 388.7	4.5	931.7	6.1	2 353.8	4.7	1 065.9		
المجموع الفرعي																	
6.8	10 696.3	100.0	1 754.0	4.9	1 077.7	4.6	1 124.5	8.5	2 388.7	4.5	931.7	6.1	2 353.8	4.7	1 065.9		
التمويل الموازي من الصندوق الأخضر للمناخ																	
39.6	62 593.7	-	-	47.9	10 493.9	42.8	10 479.1	37.3	10 441.0	49.3	10 232.2	27.4	10 569.0	45.8	10 378.4		
المجموع																	
100.0	158 186.6	100.0	1 754.0	100.0	21 894.9	100.0	24 511.1	100.0	27 980.9	100.0	20 756.2	100.0	38 633.0	100.0	22 656.4		

الجدول 2

التكلفة التي يتحملها الصندوق حسب فئة الإنفاق حسب البلد، بما في ذلك المنحة الإقليمية من دون التمويل الموازي من الصندوق الأخضر للمناخ (سيتم تحديثه بعد المفاوضات وبعد مصادقة الصندوق الأخضر للمناخ)
(بالآلاف اليورو)

المجموع		الأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل		تشاد		السنغال		النيجر		موريتانيا		مالي		بوركينافاسو		فئة الإنفاق
%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	
1- تكاليف الاستثمار																
11.0	10 528.8	-	-	21.0	2 397.7	6.2	866.2	24.5	4 301.9	4.6	480.7	5.3	1 497.9	8.0	984.3	ألف - الأشغال/الهندسة الريفية
0.3	325.3	-	-	-	-	-	-	0.8	138.5	-	-	0.7	186.9	-	-	باء - المركبات
12.1	11 601.5	1.7	29.2	3.5	401.3	14.7	2 058.0	7.5	1 315.4	2.3	237.9	23.4	6 580.7	8.0	979.0	جيم - المعدات والمواد
13.2	12 644.3	70.8	1 241.9	7.1	814.4	14.7	2 068.8	5.5	971.1	21.2	2 225.8	13.9	3 913.6	11.5	1 408.6	دال - التدريب وحلقات العمل
5.5	5 269.5	3.0	52.4	7.5	858.1	4.5	626.4	11.1	1 946.5	6.4	678.4	1.8	518.3	4.8	589.3	هـاء - الخبرة الاستشارية
8.4	8 031.1	2.7	46.7	17.9	2 042.2	13.2	1 847.2	4.1	718.1	5.1	537.7	2.0	566.2	18.5	2 273.1	واو - السلع والخدمات والمدخلات
36.3	34 736.7	-	-	26.6	3 030.0	32.8	4 599.5	35.4	6 214.7	50.3	5 295.2	39.7	11 146.6	36.2	4 450.5	زاي - المنح والإعانات
87.0	83 137.1	78.1	1 370.1	83.7	9 543.8	86.0	12 066.2	89.0	15 606.1	89.8	9 455.7	87.0	24 410.2	87.0	10 684.9	مجموع تكاليف الاستثمار
2- التكاليف المتكررة																
4.3	4 142.3	21.5	376.7	2.0	222.9	1.7	232.2	9.7	1 694.3	1.8	188.9	4.3	1 207.2	1.8	220.1	ألف - الرواتب والبدلات
8.7	8 313.6	0.4	7.2	14.3	1 634.3	12.4	1 733.6	1.4	239.5	8.4	879.4	8.7	2 446.7	11.2	1 372.9	باء - التكاليف التشغيلية
13.0	12 455.9	21.9	383.9	16.3	1 857.3	14.0	1 965.8	11.0	1 933.8	10.2	1 068.3	13.0	3 653.8	13.0	1 593.1	مجموع التكاليف المتكررة
100.0	95 593.0	100.0	1 754.0	100.0	11 401.0	100.0	14 032.0	100.0	17 540.0	100.0	10 524.0	100.0	28 064.0	100.0	12 278.0	مجموع تكاليف البرنامج

الجدول 3

تكلفة البرنامج حسب المكون والمكون الفرعي والسنة من دون التمويل الموازي من الصندوق الأخضر للمناخ (سيتم تحديثه بعد المفاوضات)
(بآلاف اليورو)

المكون/المكون الفرعي	السنة الأولى		السنة الثانية		السنة الثالثة		السنة الرابعة		السنة الخامسة		السنة السادسة		المجموع	
	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ
1- رفع مستوى الإنتاجية والإنتاج														
تحسين رأس المال المنتج والقدرة على الصمود	61.8	11 865.2	53.0	9 751.3	43.5	4 885.2	61.8	11 360.2	53.0	9 336.3	43.5	4 677.3	54.3	51 875.6
بناء القدرات وإرساء السلام	14.0	2 684.6	14.5	2 674.0	18.0	2 022.0	14.0	2 570.3	14.5	2 560.1	18.0	1 935.9	15.1	14 446.9
المجموع الفرعي	75.7	14 549.8	67.6	12 425.2	61.5	6 907.3	75.7	13 930.5	67.6	11 896.4	61.5	6 613.2	69.4	66 322.4
2- التكامل الاقتصادي														
تعزيز الأسواق الحدودية	11.2	2 146.2	21.4	3 945.2	21.0	2 363.0	11.2	2 054.8	21.4	3 777.2	21.4	2 262.4	17.3	16 548.8
تأمين المعاملات عبر الحدود	1.3	240.4	1.3	236.4	2.1	234.0	1.3	230.1	1.3	226.4	2.1	224.0	1.5	1 391.2
المجموع الفرعي	12.4	2 386.6	22.7	4 181.5	23.1	2 596.9	12.4	2 284.9	22.7	4 003.6	23.1	2 486.4	18.8	17 940.0
3- الحوار السياساتي والتنسيق والإدارة														
الحوار السياساتي والتنسيق الإقليمي	3.5	665.1	3.3	604.0	4.3	484.9	3.5	636.9	3.3	578.3	4.3	464.3	3.6	3 433.5
التنسيق والإدارة لكل بلد	8.4	1 609.5	6.4	1 182.5	11.1	1 242.4	8.4	1 541.0	6.4	1 132.2	11.1	1 189.7	8.3	7 897.3
المجموع الفرعي	11.8	2 274.7	9.7	1 786.4	15.4	1 727.4	11.8	2 177.9	9.7	1 710.4	15.4	1 653.8	11.9	11 330.7
المجموع	100.0	19 210.9	100.0	18 393.3	100.0	11 231.6	100.0	18 393.3	100.0	17 610.5	100.0	10 753.5	100.0	95 593.0
	20%		19%		12%		19%		18%		11%		100%	

استراتيجية وخطة التمويل والتمويل المشترك

50- يبلغ التزام الصندوق على مدار السنوات الست من خلال المخصصات القطرية والمنحة الإقليمية 80.2 مليون يورو، ما يعادل 91.4 مليون دولار أمريكي تقريبا، (حوالي 38 مليون يورو، ما يعادل 43.4 مليون دولار أمريكي تقريبا للفترة التي يغطيها التجديد الحادي عشر للموارد، وربما حوالي 42.2 مليون يورو، ما يعادل 48.1 مليون دولار أمريكي تقريبا للفترة التي يغطيها التجديد الثاني عشر للموارد، رهنا بالموافقة الداخلية). وستتم إدارة موارد الصندوق الأخضر للمناخ، والبالغة قيمتها 62.6 مليون يورو، ما يعادل 71.3 مليون دولار أمريكي تقريبا، كتمويل موازٍ. وستتم تغطية الفجوة التمويلية المتبقية من خلال مصادر أخرى²¹ يتم تحديدها لاحقا. وعلاوة على ذلك، في ضوء النهج المبتكر والمعقد لهذا البرنامج، الذي يجمع وكالات الأمم المتحدة الثلاث التي تتخذ من روما مقرا لها والذي يتضمن بُعدا إقليميا في تمويل أنشطته، فقد خُصص إلى أنه من غير العملي الحصول على إعفاءات ضريبية تنطبق بشكل موحد على جميع الشركاء المنفذين وفي جميع البلدان المشاركة في تنفيذ البرنامج. وفي الواقع، نظرا للنهج الإقليمي للبرنامج، كانت شروط الإعفاء الضريبي يمكن أن تخلق اختلافات بين البلدان ولم يكن من الممكن تطبيقها على المنحة الإقليمية، التي لا تدعمها جهة سيادية وطنية واحدة. وأخيرا، ونظرا لمدى إلحاح هذا البرنامج، فإن معظم الأنشطة المقررة تدرج في فئات مثل المنح، التي لا يطبق الصندوق عادة الإعفاءات الضريبية عليها. ونظرا لأن البنك الدولي يمول جميع الضرائب المدرجة في بلدان المشروع، وبناء على طلب مكتوب ورد من الحكومات، ومع مراعاة الدوافع المذكورة أعلاه، فإن مساهمة النظراء الوطنيين في شكل إعفاء من الضرائب والرسوم الجمركية غير متوقعة في إطار هذا البرنامج.

51- وكما تم ذكره سابقا، من المقرر تنفيذ الأنشطة التي يمولها الصندوق على مرحلتين مدة كل منهما ثلاث سنوات.

52- وخلال المرحلة الأولى الممتدة على مدى ثلاث سنوات، ستستفيد آلية تنسيق المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل المسؤولة عن تنفيذ البرنامج على المستوى الإقليمي من مصدرين للتمويل: (1) المنحة الإقليمية للصندوق لأنشطة الحوار السياساتي، والتنسيق والرصد والتقييم؛ (2) إعادة إقراض البلدان لمكون المنحة ضمن مخصصاتها للمساهمة في تنفيذ الأنشطة الإقليمية في المكونين الأولين. وتعد هذه الأنشطة ضرورية للدينامية الإقليمية للبرنامج. ويبلغ مظروف الأموال المعاد إقراضها والمخصصة للأنشطة الإقليمية في المكونين 4.1 مليون دولار أمريكي، وتمثل 13 في المائة من إجمالي المخصصات القطرية.

53- **التمويل المشترك.** يتم اتباع استراتيجية التمويل المشترك الخاصة بالصندوق الأخضر للمناخ نظرا لاضطلاع الصندوق، بصفته هيئة معتمدة، بالمسؤولية عن إدارة الموارد في إطار البرنامج الإقليمي للقدرة على الصمود في وجه تغير المناخ التابع للصندوق الأخضر للمناخ. وسيخلق هذا التمويل المشترك أوجه التآزر بين البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19 والنزاعات وتغير المناخ التابع للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل والبرنامج الإقليمي للقدرة على الصمود في وجه تغير المناخ التابع للصندوق الأخضر للمناخ في المناطق الحدودية. وسيضمن الصندوق اتساق تخصيص أموال الصندوق الأخضر للمناخ مع مبادئ التخطيط المشترك وتجميع الآليات التشغيلية للبرنامجين، وذلك بالتنسيق مع الأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل.

54- ويجري النظر في بدائل التمويل المشترك بالتشاور مع الأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل والحكومات المعنية. وتحقيقا لهذه الغاية، يوفر المكون الإقليمي للبرنامج جزءا من أموال المنح لدعم المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل في تعبئة الموارد. وسيدعم الصندوق هذه المبادرة عبر تنظيم مائدة مستديرة لشركاء

²¹ لا تشمل تكاليف المشروع المساهمات الحكومية، بالنظر إلى النهج الإقليمي للبرنامج، وهيمنة أنشطة إعادة تكوين الأصول من خلال تحويل الأموال النقدية وتوفير الحزم تحت الإشراف المفوض من منظمة الأغذية والزراعة وبرنامج الأغذية العالمي، أو المساهمات العينية من برنامج الأغذية العالمي والصندوق، والتي سيتم تحديدها في الاتفاقيات القطرية ذات الصلة.

الساحل لضمان تمويل البرنامج، وتيسير الاجتماعات الثنائية والمتعددة الأطراف المستهدفة مع الشركاء الماليين المحتملين، مثل مجموعة تحالف منطقة الساحل، وبعثات التعاون الأوروبية، والبنك الدولي، وما إلى ذلك.

الصرف

55- على المستوى الإقليمي، سيتم فتح حساب مخصص للمنحة الإقليمية المقدمة لأمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل في نواكشوط في مصرف معتمد لدى الصندوق لتلقي الأموال من منحة الصندوق بصورة حصرية. وسيتم فتح حساب مخصص إضافي بالنسبة لإعادة إقراض المشروعات المرجعية إلى وحدة التنسيق الإقليمي. وسيضطلع الموظف الإداري والمالي ومنسق الوحدة الإقليمية التي سيتم إنشاؤها ضمن الأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل بإدارة هذين الحسابين.

56- وعلى الصعيد الوطني، ستقوم الوزارات بإدارة أموال البرامج وفقا للإجراءات المعمول بها في البلدان وفي الصندوق للإدارة المالية للمشروعات، والتي يتم تطبيقها وفقا لشروط كل اتفاقية من اتفاقيات التمويل. وستتم إدارة تعبئة الموارد عن طريق فتح كل بلد لحساب مخصص في مصرف موثوق وفقا لمبدأ حسابات السلف المؤقتة. وستتلقى الحسابات الأموال من البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19 والنزاعات وتغير المناخ حصرا. وستوافق مبلغ السلف المقدمة لكل مشروع مرجعي مع متوسط النفقات المتوقعة لفترة ستة أشهر تقريبا من خطة العمل والميزانية السنوية لضمان الاستخدام الأمثل للموارد. كما سيتم فتح حساب جار أو أكثر بالعملة المحلية في مصارف تجارية موثوقة لإدارة الأموال من الحسابات المخصصة. وسيتم ضمان المسؤولية الائتمانية لهذه الحسابات من قبل نفس الموظفين المعيّنين لهذا الغرض في المشروع المرجعي.

تحليل موجز للفوائد والجوانب الاقتصادية

57- يُظهر التحليل المالي أن الأنشطة المستهدفة سليمة. وتم إعداد التحليل الاقتصادي باستخدام مشروعات مرجعية للصندوق في البلد.²² ومن وجهة نظر اقتصادية، تؤكد مؤشرات الربحية جدوى النماذج المستخدمة، مع هوامش إضافية وعوائد كبيرة على الاستثمار. وتم تضمين أثر التكامل الوطني والإقليمي الذي يدعمه البرنامج في التحليل كمحفز للإنتاج وعامل للتسويق زراعي. ويبلغ معدل العائد الاقتصادي الداخلي للمرحلة الأولى من البرنامج 11.4 في المائة، فيما يبلغ صافي القيمة الحالية بتكلفة فرصة بديلة تعادل 6 في المائة من رأس المال على مدى 10 سنوات 9.7 مليون دولار أمريكي.

استراتيجية تنفيذ البرنامج الإقليمي

58- يستند الهيكل الذي يقوم عليه تنفيذ البرنامج على المستويين الإقليمي والقطري إلى نهج مزدوج: (1) نهج أفقي للنطاق والأثر الإقليميين يضمن مواءمة التنفيذ واتساقه على المستوى القطري. وهو يقوم على إعداد وتقاسم وملكية النهج وأساليب العمل المشترك، وتنفيذ الاستراتيجيات الإقليمية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل، والتي تضطلع أمانتها التنفيذية بتنفيذها، مع القيام بإدارة المشروع الإقليمي؛ (2) نهج عمودي يتم تفعيله في كل بلد من البلدان التي يستهدفها البرنامج من خلال ربط أولويات الاستثمار الوطنية بالتوجهات الإقليمية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل فيما يخص القدرة على الصمود والتنمية الاقتصادية في المناطق الحدودية، وذلك في سياق تغير المناخ وانعدام الأمن.

59- وتم تصميم الاستراتيجية للتصدي للتحديات الملحة للتنمية والسلام من خلال التدخل السريع القائم على توسيع

²² مشروع الإدارة التشاركية للموارد الطبيعية والتنمية الريفية في المناطق الشمالية، والشمالية الوسطى، والشرقية في بوركينا فاسو، ومشروع تعزيز إنتاجية وصمود المزارع الأسرية والزراعة الرعوية في تشاد، ومشروع التمويل الشمولي في سلاسل القيمة الزراعية في مالي، ومشروع الإدارة المستدامة للموارد الطبيعية والمعدات المشاع وتنظيم المنتجين الريفيين في موريتانيا، وبرنامج تنمية الزراعة الأسرية في مناطق مارادي وتاهوا وزيندر في النيجر، وبرنامج دعم التنمية الزراعية والمبادرات الفردية الريفية - المرحلة الثانية في السنغال.

نطاق الحلول التي أثبتت جدواها والنهج التي تمت الاستفادة منها في سياق المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل. ويكشف هذا السياق أن النهج التي طورتها الوكالات الثلاث التي تتخذ من روما مقراً لها (منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة، والصندوق، وبرنامج الأغذية العالمي) تيسر التصدي لهذه التحديات من خلال الجمع بين اختصاصاتها ومزاياها النسبية وتنظيمها جغرافياً عبر مراحل قائمة على التكامل، فضلاً عن التأزر مع بقية المشاركين والجهات الفاعلة الأخرى. ومن خلال البرنامج الإقليمي للصندوق الأخضر للمناخ، سيعمل البرنامج على إقامة شراكة مع القطاع الخاص (شركات التأمين، نظم التمويل اللامركزية) فيما يخص آليات تحويل المخاطر (التأمين الزراعي).

60- وستيسر المعرفة الجيدة على الأرض التي تتمتع بها منظمة الأغذية والزراعة وبرنامج الأغذية العالمي إلى النشر السريع للأنشطة. وسيتم رفق هذه الأنشطة أثناء التنفيذ بجهود لإعادة تكوين أو تهيئة رأس مال إنتاجي قادر على الصمود وبناء القدرات وإرساء السلام. وستصمم الوكالات نهجاً تدخلها بما يتناسب مع منطق الاستمرارية الإقليمية واختلاط المجتمعات المحلية في المناطق الحدودية. وسيساهم الصندوق بالخبرة التي اكتسبها في تيسير التكامل من خلال مشروعاته في البلدان المعنية. وستقوم المشروعات المرجعية بتيسير التخطيط المشترك للأنشطة ومرآتها، كما أنها ستضطلع بالتنسيق داخل البلدان.

استراتيجية الخروج والاستدامة

61- يضمن إرساء المشروع في المؤسسات القائمة ونهجه الخاص بتوسيع النطاق الملكية السريعة لإنجازاته: (1) تعظيم الاستفادة من نهج التدخل في المناطق الحدودية، وإعداد أدلة عملية مع حلول متكاملة للتكيف مع تغير المناخ، وما إلى ذلك، والتي سيتم نشرها بين المجموعات المستهدفة لضمان الملكية السريعة من طرفها؛ (2) تقديم الدعم الاقتصادي والخاص بريادة الأعمال للنساء والشباب من خلال المنظمات المهنية الإقليمية عبر دعم استراتيجياتها الخاصة بالنساء والشباب؛ (3) سيؤدي تعزيز الحوار السياساتي إلى تعبئة مختلف الأدوات التي طورتها المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل لتحقيق هذه الغاية.

ثالثاً - المخاطر

ألف - المخاطر وتدابير تخفيف الأثر

62- تُعرض منطقة التدخل البرنامج لخطر انعدام الأمن، بالنظر إلى تكرار الهجمات المسلحة، ولا سيما في المناطق الحدودية، وعدم الاستقرار السياسي مع الانقلاب الأخير في مالي في شهر أغسطس/آب 2020. وستساعد خبرات الوكالات الثلاث التي تتخذ من روما مقراً لها في سياقات مماثلة على التخفيف من هذه المخاطر تمسها مع المبادئ التوجيهية الأمنية للأمم المتحدة. ويعرض الجدول أدناه المخاطر الرئيسية الأخرى التي ترد بشكل مفصل في مرفق التقرير.

الجدول 4

المخاطر الرئيسية وتدابير التخفيف (للمزيد من التفاصيل، انظر الذيل)

فئة المخاطر	المخاطر المتأصلة	المخاطر المتنبئة	تدابير التخفيف
السياق الوطني قد تعتبر الحكومات الاستثمارات الريفية ثانوية بالمقارنة مع الاحتياجات العسكرية، والتي تم توفير مخصصات لها في الميزانية لضمان الأمن في مناطق النزاع التي يغطيها البرنامج الإقليمي.	عالية	معتدلة	أرسلت الحكومات الست طلبا مكتوبا إلى الصندوق خصيصا لدعم الاستثمارات في التنمية الاجتماعية والاقتصادية للسكان، ولا سيما الشباب، الذين يعيشون في المناطق الحدودية الأكثر تضررا من الهجمات الإرهابية المتواصلة.
السياسات والاستراتيجيات القطاعية قد لا يكون لدى الدول الست نفس الاهتمام بالاستثمار في المناطق الحدودية وقد تعطي الأولوية لبرامج حضرية وريفية أخرى داخل أراضيها.	معتدلة	منخفضة	يتواءم البرنامج مع برنامج الاستثمار الأساسي للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل والبرامج الناجحة الأخرى الجارية (البرنامج المتكامل لإدارة الأراضي، والإطار المتكامل للإجراءات ذات الأولوية)، والتي تمثل مجموعة من الأنشطة الإقليمية التكميلية التي تسبقها أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل.
السياق البيئي والمناخي تعتبر المنطقة شديدة التأثير بتغير المناخ. وتتسم منطقة الساحل بدرجات حرارة قصوى، ومعدلات متفاوتة لهطول الأمطار، وموجات الجفاف، مما يعرض الأمن الغذائي للخطر ويمكن أن يكون له أثر سلبي على الأمن والهجرة	عالية	معتدلة	يعد البرنامج نفسه استجابة للتحديات التي يفرضها السياق البيئي والمناخي. وتم تحديد تدابير التكيف والتخفيف التي تشمل سلسلة من أنشطة التكيف والتخفيف. وستعمل البلدان على تحسين هذه الأنشطة خلال مرحلة التصميم ووضعها في سياقها.
الصلة تصبح التخللات أقل ملاءمة لاحتياجات السكان في المناطق المستهدفة.	منخفضة	منخفضة	يدعم البرنامج ويعزز تدخلات التنفيذ التقنية المثبتة لشركاء التنفيذ الرئيسيين (برنامج الأغذية العالمي ومنظمة الأغذية والزراعة). وسيتم استكمال الآليات القطرية القائمة لتقييم الجودة (بما في ذلك بعثات الإشراف المشترك) بالية إقليمية يقع مقرها ضمن وحدة الاتصال الإقليمية. كما سيتم تعبئة التخللات الإقليمية الأخرى التي يدعمها الصندوق (برنامج الإعانات عبر القارات والبرنامج الإقليمي لدعم الرعي في منطقة الساحل) لضمان التآزر وصلبة الأنشطة.
الإدارة المالية (1) محدودية قدرات الموارد البشرية في تنفيذ البرنامج؛ (2) غياب التنسيق الإقليمي	عالية	معتدلة	(1) ستوكل إدارة البرنامج الإقليمي إلى فرق مشروعات الصندوق النشطة بالفعل في البلدان. وسيحد ذلك من التأخيرات في بدء الأنشطة وسيسمح بالاستفادة من الخبرة الإدارية لهذه الفرق؛ (2) سيتم إنشاء وحدة تنسيق إقليمية لضمان تنسيق المشروعات الوطنية وتقرير مالي موحد على مستوى البرنامج.
التوريد يعد التوريد صعبا في مناطق النزاع، ويترشح مخاطر كبيرة على الشحن والجودة، وقد لا يتم احترام اللوائح القطرية للتوريد.	عالية	منخفضة	بموجب إطار القروض في الصندوق، سيتم التوريد القواعد الوطنية وسيخضع لعدم الاعتراض من جانب الصندوق بالنسبة للأنشطة الحكومية. وستتبع أنشطة برنامج الأغذية العالمي ومنظمة الأغذية والزراعة قواعد برنامج الأغذية العالمي/منظمة الأغذية والزراعة وستخضع للرصد بانتظام من خلال عمليات المراجعة، حيث يجب التفاوض على العقود الرئيسية بصورة مباشرة مع الوكالتين المنفذتين (منظمة الأغذية والزراعة وبرنامج الأغذية العالمي).
الأثر البيئي والاجتماعي والمناخي (1) الإقصاء الاجتماعي للنساء والشباب نتيجة محدودية الوصول إلى الأرض؛ واقتناص النخبة للبرنامج. (2) قد يتعرض بعض السكان للهجير المادي أو الاقتصادي نتيجة أعمال البنية التحتية والأسواق الإقليمية.	عالية	متوسطة	تم إعداد استراتيجية استهداف وخطة عمل بشأن المساواة بين الجنسين لمواجهة هذه المخاطر. سيتم تقييم هذه التدابير ودمجها في إطار الإدارة البيئية والاجتماعية وتقييم الأثر البيئي والاجتماعي خلال مرحلة التصميم.
أصحاب المصلحة تفاوتت المبادرات الوطنية المختلفة وتفتقر إلى التماسك الإقليمي.	متوسطة	منخفضة	أشار جميع أصحاب المصلحة - الحكومات، ووكالات الأمم المتحدة المتعددة الأطراف، ومنظمات المجتمع المدني، وحتى المنظمات الزراعية - إلى انخراطهم ومشاركتهم في تصميم البرنامج. وستمكن آليات التنسيق الإقليمي والوطني المنتظم صانعي القرار من فهم التحديات المتبادلة والإنجازات والعمل على هذا الأساس.
الهشاشة والأمن تواجه البلدان المستهدفة (باستثناء السنغال) حالة حرب، ولا سيما في مناطقها الحدودية، مما يضعها في وضع من الهشاشة. فالهجمات	عالية	متوسطة	يقع مقر وحدة الاتصال الإقليمية في الأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل لضمان التنسيق الكامل مع العمليات الأمنية وتيسير التكامل بين مختلف التدخلات. وقد أنشأ الشريكان المنفذان، وهما برنامج الأغذية العالمي ومنظمة

الأغذية والزراعة، شبكة من المنظمات غير الحكومية والجهات الفاعلة المحلية غير الحكومية، التي يضمن قربها وشرعيتها مع السكان المحليين أمناً أفضل لتنفيذ المشروعات.			الإرهابية متكررة وغالبا ما تصيب أهدافا غير عسكرية، مثل السكان المدنيين، وعلى وجه الخصوص في المناطق الريفية النائية. ويؤدي نزوح السكان إلى ظهور عدد كبير من اللاجئين الداخليين والخارجيين، الذين يتفاهم ضعفهم الاقتصادي الشديد بسبب جائحة كوفيد-19.
	متوسطة	عالية	المخاطر الإجمالية

باء - الفئة البيئية والاجتماعية

63- ينفذ البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19 والنزاعات وتغير المناخ أنشطة سيكون لها مزايا اجتماعية كبيرة على المدى القريب من خلال نهج ذي كثافة عمالة عالية، والتحويلات النقدية خارج المواسم، وحزم الرسملة وإعادة الرسملة لتعزيز القدرة الاقتصادية للمنتجين. ويركز البرنامج، من خلال استهداف السكان الأشد ضعفا (الشباب والنساء)، على جذور عدم الاستقرار والنزاعات المحلية. وعلاوة على ذلك، سيساعد البرنامج، من خلال الاستثمارات الهيكلية في الأسواق والمزيد من الحوار السياساتي المكثف عبر الحدود، في التخفيف من أثر الصدمات المرتبطة بشكل خاص بجائحة كوفيد-19 وإغلاق الحدود. وسيعود البرنامج، من خلال استعادة الموارد الطبيعية، بفائدة بيئية كبيرة على صعيد التربة، والغطاء النباتي، والمياه، والتدريب على تقنيات الزراعة الإيكولوجية والتجدد الطبيعي المدعوم والحراثة الزراعية. وسوف يدعم التدريب الاستخدام الرشيد للأسمدة والمدخلات، مما سيحد من مشاكل التلوث والصرف الصحي. وبالتالي، سيساعد البرنامج على الحد من انبعاثات غازات الدفيئة. غير أنه سيساهم في انبعاثات غازات الدفيئة من خلال تطوير البنية التحتية ودعم الإنتاج الحيواني. وسيتم تصنيف البرنامج ضمن الفئة "باء". ويتضمن الذيل السادس من هذا التقرير تحليلا حسب البلد.

جيم - تصنيف المخاطر المناخية

64- يصنف البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19 والنزاعات وتغير المناخ على أنه ينطوي على مخاطر مناخية عالية. وتعتمد المجموعة المستهدفة للبرنامج في كل من البلدان الستة بشكل كبير على الموارد الطبيعية الحساسة للمناخ، ولا سيما الأراضي الزراعية المخصصة للمحاصيل البعلية. وبالإضافة إلى ذلك، عانت الثروة الحيوانية في جزء كبير من منطقة البرنامج من آثار الجفاف والتصحر. كما حدثت غزوات الجراد مؤخرا. ويمكن أن يكون لتقلب المناخ، بما في ذلك موجات الجفاف غير المتوقعة والناجمة عن هطول الأمطار غير المتوقعة والتغيرات في درجات الحرارة، تبعات على أثر المشروعات المعنية واستدامتها وعائد استثمارها. ومع ذلك، يتمتع البرنامج بإمكانية تضمين تدابير لتحسين القدرة على الصمود في وجه تغير المناخ من دون تكاليف إضافية كبيرة، وذلك بفضل البرامج الرامية إلى تعزيز القدرات في الاستراتيجيات الزراعية الذكية القادرة على الصمود في وجه تغير المناخ، والتعاون الوثيق مع خدمات الإرشاد ووكالات الأرصاد الجوية ومراقبة المناخ لضمان تلقي المعلومات المناخية الزراعية بصورة منتظمة، واستخدام أنواع أصلية أو أصناف جيدة، وتقنيات التكيف، إلخ. وستساعد تدخلات التكيف مع تغير المناخ المجتمعات الضعيفة، وخاصة الشباب والنساء، على التخفيف من هذا الخطر والتخفيف من أثره بصورة مستدامة في منطقة التدخل. ويشكل التمويل المشترك للصندوق الأخضر للمناخ استجابة للمخاطر المناخية، وهو يوفر خيارات لإدارتها المتكاملة (الاستعداد للمخاطر والاستجابة لها وتحويلها).

65- ويحتوي الجدول أدناه على ملخص للفئات البيئية والاجتماعية، فضلا عن تصنيفات المخاطر المناخية في وثائق تصميم المشروع لكل بلد. ويتضمن الذيل السادس من هذا التقرير على تحليل حسب البلد.

تصنيف المخاطر المناخية	الفئة البيئية والاجتماعية	البلد
عالية	باء	بوركينافاسو
عالية	باء	مالي
عالية	باء	موريتانيا
عالية	باء	النيجر
عالية	باء	السنغال
عالية	باء	تشاد

دال – القدرة على تحمل الديون

66- صدرت أحدث تقارير صندوق النقد الدولي والبنك الدولي عن المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل + 1 في عام 2020. وتُظهر التقارير مخاطر المديونية المفرطة في البلدان، والتي تم إيجازها في الجدول أدناه.

مخاطر المديونية المفرطة	البلد
معتدلة	بوركينافاسو
معتدلة	مالي
عالية	موريتانيا
معتدلة	النيجر
معتدلة	السنغال
عالية	تشاد

67- ويُعتبر مستوى ونوعية الديون المستحقة على البلدان ككل مستدامين. غير أن أزمة جائحة كوفيد-19 ستؤثر بشدة على النمو الاقتصادي وميزان المدفوعات والرصيد المالي. وبشكل عام، انخفضت توقعات نمو الناتج المحلي الإجمالي لهذه البلدان، وسيشهد العديد منها نموا سلبيا. وتجدر الإشارة أيضا إلى اقتران الأزمة التي أطلقتها الجائحة، في العديد من الحالات، بالأزمات الاجتماعية والسياسية والأمنية، والتي تفاقمت في السنوات الأخيرة أو تلك الحديثة والكبيرة، كما في حالة مالي. ويتضمن الذيل السابع من هذا التقرير تحليلا حسب البلد.

رابعاً - التنفيذ

ألف - الإطار التنظيمي

إدارة البرنامج وتنسيقه

68- على الصعيد الإقليمي، وبفضل المنحة الإقليمية التي تجري عملية الموافقة عليها حاليا، سيتم تشكيل لجنة توجيهية برئاسة الأمين التنفيذي للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل، إلى جانب وحدة تنسيق إقليمية تابعة للأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل في نواكشوط. وستتألف الوظائف الرئيسية لهذه الوحدة من: (1) إرشاد وتنسيق الأنشطة والإجراءات التشغيلية ذات الصلة على المستوى الإقليمي في مكونات البرنامج الثلاثة، مع إشراك شركاء التنفيذ المتوقعين؛ (2) الإشراف على التنفيذ في البلدان من خلال بعثات مخصصة ولجان التنسيق الوطنية التابعة للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل؛ (3) إعداد تقارير الأنشطة التي سيتم تقديمها من أجل استعراضها والموافقة عليها من قبل اللجنة التوجيهية الإقليمية، وإعداد محاضر جلسات اللجنة المذكورة؛ (4) رصد وتقييم الأنشطة الإقليمية؛ (5) توحيد وإعداد الموجز الدوري للأوضاع المحاسبية التي تبلغ عنها فرق الإدارة الانتمائية في البلدان.

69- وعلى المستوى القطري، سيتم تقاسم الإدارة المؤسسية مع المشروعات المرجعية للصندوق (انظر الذيل) التي ستتم الاستعانة بها لضمان تنسيق وإدارة البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19 والنزاعات وتغير المناخ. وحسب الاقتضاء، سيتم توسيع تكوين اللجان التوجيهية في البلدان بموجب

مرسوم، وسيتم تعزيز وحدات تنسيق وإدارة المشروعات المرجعية بالموظفين، والمركبات، ومجموعة من الخدمات اللوجستية.

70- وبالنسبة للتنفيذ لدى المستفيدين خارج نطاق العمل المشترك بين منظمة الأغذية والزراعة والصندوق وبرنامج الأغذية العالمي، سيقوم البرنامج بتعبئة عدة فئات من الجهات الفاعلة من المنظمات المهنية الإقليمية (جمعية دعم تربية الماشية في منطقة الساحل والسافانا، وشبكة بيليتال ماروبي، وشبكة المنتجين ومنظمات الفلاحين في غرب أفريقيا)، والمنظمات غير الحكومية، والوحدات التقنية لوزارات القطاع ذات الصلة، والمجموعات الإقليمية، وشركات الهواتف المتنقلة، والجهات الفاعلة والمشروعات الاستراتيجية مثل اللجنة الدائمة المشتركة بين الدول المعنية بمكافحة الجفاف في منطقة الساحل والمشروع الإقليمي لدعم الرعي في منطقة الساحل، وتحالف منطقة الساحل، وغيرها، لأغراض التكامل.

الإدارة المالية والتوريد والحوكمة

71- الإدارة المالية. على المستوى الإقليمي، سيتم تعيين وحدة لتنسيق البرنامج من قبل الأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل. وسيتم إدماج الفريق المالي المعين بأموال الصندوق لإدارة المنحة ضمن الموارد البشرية التي توفرها الأمانة التنفيذية.

72- وعلى الصعيد الوطني، ستقوم إدارة الشؤون الإدارية والمالية للبرنامج على الآلية القائمة للمشروعات المرجعية. غير أنه سيتم اعتماد سلسلة من التدابير لإدماج هذا البرنامج الجديد في الإدارة المالية والإجراءات المحاسبية للمشروعات المرجعية. وستزود الفرق القطرية وحدة التنسيق الإقليمية بجميع المعلومات المالية اللازمة لتوحيد البيانات المالية للبرنامج.

73- التوريد. بموجب إطار القروض في الصندوق، سيتبع التوريد القواعد الوطنية وسيخضع لعدم اعتراض الصندوق بالنسبة للأنشطة الحكومية. وستتبع أنشطة برنامج الأغذية العالمي ومنظمة الأغذية والزراعة قواعد برنامج الأغذية العالمي/منظمة الأغذية والزراعة وستخضع للرصد بانتظام من خلال عمليات المراجعة، حيث يجب التفاوض على العقود الرئيسية بصورة مباشرة مع الوكالتين المنفذتين (منظمة الأغذية والزراعة وبرنامج الأغذية العالمي)، والتي تتبع قواعد التوريد بدقة ولديها إطار تنظيمي تم تكييفه والمصادقة عليه من قبل السلطات التنظيمية الوطنية المعنية. ويتم توفير تحليل حسب البلد في وثائق تصميم المشروع على المستوى القطري.

74- الحوكمة. سيستفيد البرنامج من خبرات المشروعات المرجعية وآليات التنفيذ الخاصة بها من حيث الإجراءات (المواءمة مع دليل الإجراءات)، والحوكمة (سيخضع للمساءلة أمام اللجنة التوجيهية الوطنية من خلال مدير المشروع الحالي).

75- وعلاوة على ذلك، ترتبط حوكمة البرنامج بإجراء لتقديم الشكاوى سيسمح بمعرفة ردود أفعال المستفيدين من خلال تيسير شراكات التنفيذ من الدرجة الأولى (المنظمات غير الحكومية المحلية، ومنظمات المجتمع المدني مثل منظمات النساء والشباب ومنظمات المنتجين) والتي ستعزز الروابط الاجتماعية في المجتمعات المحلية). وسيؤدي هذا الإجراء إلى تحسين آليات التنسيق. وستستخدم الوكالتان المنفذتان الرئيسيتان (برنامج الأغذية العالمي ومنظمة الأغذية والزراعة) هذه التعقيبات لتعديل وتطوير برامج ترفد تدخلاتها الجارية.

انخراط وتعقيبات المجموعة التي يستهدفها البرنامج ومعالجة الشكاوى

76- يشجع البرنامج الحوار الشمولي بين الجهات الفاعلة، مع مشاركة نشطة لمنتجي المحاصيل والثروة الحيوانية ومنظماتهم. وسيتم اعتماد نهج شمولي للحوار من أجل تيسير مشاركة جميع الفئات الاجتماعية المهنية في تخطيط الأنشطة وتنفيذها. وبفضل النظام الهيكلي والتشاركي لحوكمة الاستثمار، ستكون المجموعة المستهدفة أحد الجهات صاحبة المصلحة النشطة في الإدارة، وستتحمل المسؤولية أيضاً عن استدامة الإنجازات من

خلال هيئاتها المنتخبة.

عملية معالجة الشكاوى

77- يشمل البرنامج إقامة وتعزيز: (1) منتديات لإدارة النزاعات المرتبطة بالرعي المتنقل عبر الحدود؛ (2) مرصد للمزارع الأسرية وآليات إقليمية لرصد الأقران. كما سيدعم البرنامج الآليات القائمة بين المنظمات المهنية الإقليمية لحل النزاعات بين مزارعي المحاصيل ومربي الماشية من خلال الاستفادة من أدوات إدارة النزاع التي أثبتت جدواها وتعزيزها وتيسير المشاورات الإقليمية حول النزاعات في المناطق الحدودية.

78- وفي البلدان، سيدعم البرنامج المبادرات المشتركة والجهود المحددة للمنظمات المهنية الإقليمية فيما يتعلق بالوساطة وحل النزاعات من خلال المنصات الوطنية ذات الصلة. كما أنه سيساعد المجموعات الإقليمية اللامركزية من خلال عمليات السلام الاجتماعي المصممة للتعامل مع أصحاب المصلحة والجهات الفاعلة ذات الصلة في المناطق الحدودية. ويشمل ذلك، عند الاقتضاء، استعراض عمليات التخطيط للتأكد من أخذ القضايا الحدودية بعين الاعتبار في نهج التنمية المحلية. وسيتم دعم الكيانات التي يتم تأسيسها محليا أو تلك التي لديها تفويض مجتمعي شرعي بغية تشجيع فرص الوساطة الاجتماعية وإدارة النزاع.

باء - التخطيط، والرصد والتقييم، والتعلم، وإدارة المعرفة والاتصالات

79- سيستند نظام الرصد والتقييم إلى نظام الإدارة القائمة على النتائج. وسيقوم بقياس التقدم المحرز في التنفيذ واستخدام مؤشرات تتفق مع المؤشرات الخاصة بنظام إدارة النتائج التشغيلية في الصندوق. وسيتم تعزيز نظام الرصد والتقييم الإقليمي من خلال برنامج التدريب على رصد وتقييم القطاع الريفي. وسيتم توجيه الرسمة، وإدارة المعرفة والاتصالات من خلال خطة إدارة يتم إعدادها عند استهلال البرنامج.

الابتكار وتوسيع النطاق

80- في البلدان، سيعمل البرنامج على توسيع نطاق الممارسات المعروفة على صعيد القدرة على الصمود في وجه تغير المناخ والتكيف معه، وذلك بالاعتماد بصورة رئيسية على خبرات منظمة الأغذية والزراعة والصندوق وبرنامج الأغذية العالمي مع الشركاء المحليين. وعلاوة على ذلك، سيساعد برنامج الصندوق الأخضر للمناخ البلاد في الإدارة المتكاملة للمخاطر المناخية، وإدخال التأمين الزراعي لتحويل المخاطر إلى الأسواق. وعلى المستوى الإقليمي، سوف يوسع البرنامج نطاق إدارة المعرفة ورسمة الأدوات المنهجية وتطويرها في محافظات الصندوق. وسوف تبتكر العملية في مجال التكامل الاقتصادي عبر الحدود بشكل خاص من خلال الترويج لفرص الأعمال في الممرات، بالإضافة إلى الحوار مع كيانات المجموعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا التي تشمل الرعاة الزراعيين ومنتجي الثروة الحيوانية.

جيم - خطط التنفيذ

جاهزية التنفيذ وخطط الاستهلال

81- سيسمح نهج توسيع النطاق بالإطلاق السريع للأنشطة في البلدان. وسيسهل التوزيع الإشاري للأنشطة بين الوكالات التخطيط المشترك، حيث ستتخذ الدورة الأولى لخطة العمل والميزانية السنوية مسودة خطة العمل والميزانية السنوية المحددة عند التصميم خلال الأشهر الثمانية عشر الأولى كمرجع لها. وستمضي منظمة الأغذية والزراعة وبرنامج الأغذية العالمي قدما في إعداد مسودات وثائق المساعدة التقنية خلال مرحلة التصميم هذه لكسب الوقت. وستدعم هذه الوثائق تحديد الولايات وإعداد الاتفاقات من أجل تفويض التنفيذ. وعند استهلال البرنامج، ستشمل الأنشطة ذات الأولوية تعزيز فرق المشروع المرجعية، وتحسين الاستهداف الجغرافي، وتنفيذ الدعم الإقليمي المشترك للإدارة التشغيلية ورسم خرائط الممرات.

خطط الإشراف، واستعراض منتصف المدة والإنجاز

82- سيتولى الصندوق الإشراف المباشر على البرنامج بالاشتراك مع الوزارات المكلفة بتنفيذ البرنامج بالنيابة عن حكومات بوركينا فاسو، وتشاد، ومالي، وموريتانيا، والنيجر، والسنغال للحفاظ على النهج الإقليمي للبرنامج. وستساعد بعثات الدعم والإشراف الحكومات المعنية على تنفيذ العملية الإقليمية من خلال نهج رصد قائم على النتائج لضمان إجراء تحليل نوعي وكمي سليم، وهذا سييسر تقييم النتائج التي تم الحصول عليها، وأثر وفعالية الإنجازات المؤسسية والتقنية والجوانب الائتمانية لإدارة البرنامج. وسيتم إجراء استعراض منتصف المدة في العام الثاني من البرنامج لقياس التقدم المحرز وإدخال التعديلات اللازمة. وفي نهاية البرنامج (والذي سيستمر لمدة ست سنوات)، ستقوم أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل وحكومات بوركينا فاسو، وتشاد، ومالي، وموريتانيا، والنيجر، والسنغال بتنظيم بعثة إنجاز البرنامج.

خامسا - الوثائق القانونية والسند القانوني

83- ستشكل خمس اتفاقيات تمويل بين حكومات بوركينا فاسو، وتشاد، ومالي، والنيجر، والسنغال، والصندوق الدولي للتنمية الزراعية، مع أموال التجديد الحادي عشر لموارد الصندوق المتاحة حاليا من أجل المرحلة الأولى من البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19 والنزاعات وتغير المناخ، الوثائق القانونية التي يقوم على أساسها تقديم التمويل المقترح إلى المقترضين/المتلقين. وترد نسخة من كل اتفاقية تمويل في الذيل الأول.

84- كما سيتم إعداد اتفاقية للمنحة الإقليمية بين الصندوق والأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل وإحالتها إلى المجلس التنفيذي جنبا إلى جنب مع الاتفاقيات الخمس لتمويل القروض.

85- وبوركينا فاسو، وحكومات مالي، والنيجر، والسنغال، وتشاد مخولة بموجب القوانين السارية فيها سلطة تلقي تمويل من الصندوق الدولي للتنمية الزراعية.

86- وقد تم تحديد الأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل، بوصفها الجهة المستفيدة من المنحة الإقليمية، وفقا للإجراءات المنقحة بشأن تمويل المنح.

87- وإني مقتنع بأن التمويل المقترح يتفق وأحكام اتفاقية إنشاء الصندوق الدولي للتنمية الزراعية وسياسات التمويل ومعاييرها في الصندوق.

88- وسيجري إعداد اتفاقية التمويل مع الجمهورية الإسلامية الموريتانية بمجرد توافر الأموال.

سادسا – التوصية

89- أوصي بأن يوافق المجلس التنفيذي على التمويل المقترح بموجب القرار التالي:

قرر: أن يقدم الصندوق:

إلى جمهورية بوركينا فاسو قرضا بشروط تيسيرية للغاية تعادل قيمته مليوناً وخمسة وثمانين ألف يورو (1 085 000 يورو) ما يعادل تقريبا (1 235 000 دولار أمريكي)، على أن يخضع لأية شروط وأحكام أخرى تكون مطابقة على نحو أساسي للشروط والأحكام الواردة في هذه الوثيقة؛

إلى جمهورية تشاد قرضا بشروط تيسيرية للغاية تعادل قيمته ثمانمائة وخمسة وسبعين ألف يورو (875 000 يورو)، ما يعادل تقريبا (1 000 000 دولار أمريكي)، ومنحة بموجب إطار القدرة على تحمل الديون تعادل قيمتها ثلاثة ملايين وخمسمائة وخمسة آلاف يورو (3 505 000 يورو)، ما يعادل تقريبا (4 000 000 دولار أمريكي)، على أن تخضع لأية شروط وأحكام أخرى تكون مطابقة على نحو أساسي للشروط والأحكام الواردة في هذه الوثيقة؛

إلى جمهورية مالي قرضا بشروط تيسيرية للغاية تعادل قيمته خمسة عشر مليونا ومائة وخمسة وخمسين ألف يورو (15 155 000 يورو)، ما يعادل تقريبا (17 290 000 دولار أمريكي)، ومنحة بموجب إطار القدرة على تحمل الديون تعادل قيمتها خمسة ملايين وستمائة وخمسة آلاف يورو (5 605 000 يورو)، ما يعادل تقريبا (6 395 000 دولار أمريكي)، على أن تخضع لأية شروط وأحكام أخرى تكون مطابقة على نحو أساسي للشروط والأحكام الواردة في هذه الوثيقة؛

إلى جمهورية النيجر قرضا بشروط تيسيرية للغاية تعادل قيمته ثلاثة ملايين ومائتي ألف يورو (3 200 000 يورو)، ما يعادل تقريبا (3 650 000 دولار أمريكي)، ومنحة بموجب إطار القدرة على تحمل الديون تعادل قيمتها مليوناً ومائة وخمسة وثمانين ألف يورو (1 185 000 يورو)، ما يعادل تقريبا (1 350 000 دولار أمريكي)، على أن تخضع لأية شروط وأحكام أخرى تكون مطابقة على نحو أساسي للشروط والأحكام الواردة في هذه الوثيقة؛

إلى جمهورية السنغال قرضا بشروط تيسيرية للغاية تعادل قيمته خمسة ملايين وسبعمائة ألف يورو (5 700 000 يورو)، ما يعادل تقريبا (6 500 000 دولار أمريكي)، على أن يخضع لأية شروط وأحكام أخرى تكون مطابقة على نحو أساسي للشروط والأحكام الواردة في هذه الوثيقة.

قرر أيضا: أن يقدم الصندوق، بهدف تمويل جزء من البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19، والنزاعات وتغير المناخ، منحة قدرها مليوناً وسبعمائة وعشرة آلاف يورو (1 710 000 يورو) ما يعادل تقريبا (2 000 000 دولار أمريكي) إلى الأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل لمدة ثلاث سنوات على أن تخضع لأية شروط وأحكام أخرى تكون مطابقة على نحو أساسي للشروط والأحكام المعروضة على المجلس التنفيذي.

جيلبير أنغبو

رئيس الصندوق الدولي للتنمية الزراعية

منحة مقترح تقديمها بموجب النافذة الإقليمية إلى الأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل من أجل دعم البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19، والنزاعات وتغير المناخ

أولا - الخلفية والامتثال لسياسة تمويل المنح في الصندوق

- 1- يمثل الهدف من عملية الإقراض الإقليمية التي تحمل اسم البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19، والنزاعات وتغير المناخ، في تعزيز القدرة على الصمود لدى السكان الريفيين الأشد ضعفا في منطقة الساحل بهدف التخفيف من آثار جائحة كوفيد-19، والنزاعات وتغير المناخ.
- 2- ويستند الأساس المنطقي للنطاق الإقليمي لهذا البرنامج إلى الطبيعة العابرة للحدود للمشاكل المشتركة بين البلدان الستة في منطقة الساحل، والتي تشمل انتشار انعدام الأمن، والآثار السلبية لتغير المناخ، ومؤخرا، الأزمة الصحية المرتبطة بجائحة كوفيد-19. وستوفر الجهود التعاونية متعددة الأطراف التي سبضطع بها البرنامج حولا عملية منسقة للقضايا التقنية والسياساتية. وبالنظر إلى قيام الوكالات التي تتخذ من روما مقرا لها والأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل بتنفيذ البرنامج في ستة بلدان، فإنه من الضروري أن يتسم التنسيق والإدارة بالقوة؛ وأن يتم توليد المعرفة ونشرها واستخدامها؛ وأن يستمر الحوار السياساتي على المستويين الإقليمي والوطني. وستدعم المنحة الحالية هذه الجوانب من العملية الإقليمية.
- 3- وستدعم المنحة التنسيق الإقليمي والحوار السياساتي وتوليد المعرفة. وستعزز أيضا الحوار الإقليمي حول القضايا المتعلقة بجائحة كوفيد-19 والنزاعات وتغير المناخ في منطقة الساحل، وستعزز قدرة أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل مما سيزيد من أثرها على الحوار السياساتي حول التنمية الريفية والزراعية. وفي حين أن عملية الإقراض الإقليمية هذه من أوائل العمليات الإقراضية الإقليمية في الصندوق، فإن عمليات الصندوق الأولى في منطقة الساحل تعود إلى عام 1979، حيث نفذ 86 مشروعا وبرنامجا في البلدان الستة المستهدفة بقيمة تعادل 3.6 مليار دولار أمريكي، بما يشمل تمويلا من الصندوق بقيمة 1.6 مليار دولار أمريكي. ويدل ذلك على حضور الصندوق وخبرته طويلة الأمد في المنطقة.
- 4- وبصفتها إحدى المكونات المدمجة تماما في البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19، والنزاعات وتغير المناخ، ستنفذ المنحة المقترحة سلسلة من الأنشطة لدعم الاتساق والمواءمة العاميين للبرنامج. وسينصب التركيز على أنشطة إدارة المعرفة والرصد والتقييم، وجمع/تحليل البيانات الأولية والإبلاغ. وستغذي المعرفة المتولدة العديد من المنصات الإقليمية السياساتية والمؤسسية من خلال توفير حزمة من المعلومات الاجتماعية والاقتصادية والبيئية والسياساتية. وستحصل أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل المتلقية للمنحة على المساعدة التقنية وبناء القدرات اللازمة للاضطلاع بوظيفتي التنسيق والإشراف بكفاءة.
- 5- وتتماشى المنحة المقترحة مع غاية وأهداف سياسة تمويل المنح في الصندوق (2015)، وتتواءم بشكل تام مع الهدفين الاستراتيجيين الأول والثالث للإطار الاستراتيجي للصندوق للفترة 2016-2025. كما أنها تدعم مجال الأولوية 1 الخاص بالتوجيه الاستراتيجي للمنح للفترة 2019-2021 من خلال تعزيز القدرة الإنتاجية للمزارعين الأسريين، والرعاة الزراعيين، والرعاة الرحل في مناطق المشروع، مع تركيز خاص على التكامل الإقليمي عبر الحدود وإدارة المناظر الطبيعية.
- 6- وستولد المنحة آثارا إيجابية غير مباشرة على مواضيع التعميم الخاصة بفترة التجديد الحادي عشر لموارد الصندوق والمتمثلة بالتمايز بين الجنسين، والمناخ، والتغذية، والشباب. كما أنها ستعزز تمكين النساء من

خلال دعم الابتكارات التي تراعي الاعتبارات الجنسانية في الإنتاج والتجهيز والتسويق الزراعي؛ ووضع جدول أعمال سياساتي يعترف بدور النساء في الإدماج الاجتماعي، وتغذية الأسرة، والتعافي ما بعد الأزمات؛ والحاجة إلى الوصول إلى الأصول الإنتاجية؛ وأهمية الدور القيادي للنساء. كذلك، ستدعم المنحة أنشطة بناء القدرات الرامية إلى تحسين التغذية الأسرية وتهيئة الفرص الاقتصادية لصالح شباب الريف.

7- وتتواءم المنحة بشكل تام مع الأولويات السياسية الرئيسية للحكومات الستة المنخرطة في البرنامج، ومع المبادئ الاستراتيجية الخمسة للصندوق فيما يخص منطقة الساحل والمتمثلة في خلق فرص العمل، والقدرة على الصمود في وجه تغير المناخ، ودعم الأنشطة عبر الحدود، والتخفيف من حدة النزاعات، وتعبئة التمويل المشترك.

8- وستساهم المنحة أيضا في استراتيجية الأمم المتحدة المتكاملة لمنطقة الساحل، وخطة الأمم المتحدة لدعم منطقة الساحل، واستراتيجية الوكالات التي تتخذ من روما مقرا لها لمنطقة الساحل. وسيتم تنفيذها بالتنسيق مع المنحة الإقليمية الجارية للزراعة الأسرية، والأسواق الإقليمية، والممرات التجارية عبر الحدود في منطقة الساحل.

ثانيا - البرنامج المقترح

9- ستساهم المنحة، من خلال البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19، والنزاعات وتغير المناخ، في تعزيز قدرة أشد سكان الريف ضعفا في منطقة الساحل على الصمود من أجل التخفيف من آثار التحديات الثلاثة. وتستهدف المنحة نفس المجموعة التي يستهدفها البرنامج.

10- وتتمثل أهداف المنحة فيما يلي: (1) الترويج للحوار السياسي والاجتماعي الشمولي ذات الصلة بالتحديات الثلاثة من أجل دعم السلام والأمن، والتكامل الإقليمي مع المشاركة النشطة لمنظمات المنتجين؛ (2) دعم التخطيط الإقليمي، والإدارة، وإدارة المعرفة/الرصد والتقييم من أجل ضمان مواعمة واتساق النهج، والأدوات والمنتجات التي اعتمدها البرنامج.

11- وسيتم تنفيذ المنحة على مدى ثلاث سنوات. وهي تعتبر جزءا لا يتجزأ من المكون 3 من البرنامج، وتتضمن مكونين فرعيين: (1) الحوار السياسي والتنسيق الإقليمي؛ (2) وحدة التنسيق الإقليمي والتنسيق الوطني.

الحوار السياسي والتنسيق الإقليمي

12- ستقوم المنحة بدعم آلية التنسيق التابعة لأمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل عن طريق تعزيز قدرتها المؤسسية على صعيد تنسيق المشروعات، وإدارة المعرفة، وتوسيع نطاق الحلول الرامية إلى التصدي لمشاكل انعدام الأمن الغذائي، وتغير المناخ والأزمات. وسيتم إنشاء وحدة ضمن أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل لأداء وظائف التنسيق الإقليمي.

13- وستركز أنشطة إدارة المعرفة على جمع البيانات وبناء المعرفة القائمة على الأدلة حول قدرة المجتمعات المحلية على الصمود في المناطق الحدودية الرئيسية الثلاثة. وفيما يتعلق بالدعم المؤسسي، ستسعى المنحة إلى: (1) تعزيز الأدوات الإقليمية للحوار مع البلدان؛ (2) التفاعل مع منظمات المنتجين الإقليمية بشأن القضايا ذات الأهمية الاستراتيجية؛ (3) تعزيز تحالفات المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل؛ (4) المساهمة في إعداد استراتيجيات تعبئة الموارد وتيسير تنفيذها.

14- وستسمح البيانات والمعارف التي سيتم جمعها بموجب المنحة لأمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل بالتأثير بصورة مباشرة على صياغة وتنفيذ جدول أعمال للتنمية الشمولية والمستدامة على طول محاور العمل التالية:

(1) استعراض وتقييم وضع تنفيذ السياسات، والتدابير والأدوات المتعلقة بتربية الماشية، والرعي، والتخطيط والإدارة اللامركزيين للأراضي من أجل حماية فقراء الريف وتفادي النزاعات القائمة

على الموارد بين المزارعين والرعاة. وسيتم تحري فرص التعاون المحتمل والدعم الاستشاري مع الائتلاف الدولي المعني بالأراضي.

- (2) الحوار السياساتي التشاركي حول تعريفه خارجية مشتركة على المنتجات الغذائية الزراعية التي يمكن أن تعزز استهلاك المنتجات المحلية، بما في ذلك التزامات صناعة تجهيز الأغذية الزراعية بزيادة استخدام المواد الخام المنتجة محليا. ويشمل ذلك دعم المنصات التي تناقش السياسات التجارية والسياسات الزراعية الإقليمية.
- (3) حملات بشأن القوانين واللوائح الإقليمية المتعلقة بتربية الماشية والرعي.
- (4) نشر أداة لإدارة البرامج التي تتأثر بالنزاعات.
- (5) الحوار مع قوات الدفاع والأمن لفهم الجوانب الأمنية في الممرات الحدودية.

15- وسيتم إثراء أنشطة الحوار واستقطاب التأييد للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل عبر إشراك الشبكات الإقليمية في تنفيذ البرنامج. وسيتم إجراء تقييمات دورية لآثار السياسات والاستراتيجيات على الترويج للزراعة المستدامة، والإدارة المتكاملة للموارد الطبيعية، وتجارة المنتجات الزراعية.

وحدة التنسيق الإقليمي والتنسيق الوطني

- 16- ستضمن وحدة التنسيق الإقليمي الاتساق والمواءمة في إدارة الأنشطة التي تمويلها المنحة، بالإضافة إلى التكامل مع البرنامج والمشروعات على المستوى القطري. كما أنها ستضطلع بالإدارة اليومية للشؤون التشغيلية والمالية والإدارية.
- 17- وستقوم مشروعات الصندوق المشاركة في البرنامج بتنسيق تنفيذه في البلدان الستة. وستدعم المنحة الاتصال والتنسيق الفعالين بين المشروعات فيما يخص الشؤون التقنية والائتمانية وإدارة المعرفة والرصد والتقييم. ونظرا لتفاوت الحاجة إلى بناء القدرات بين البلدان، سيتم تفصيل الدعم وفقا لاحتياجاتها الخاصة. ولضمان الإدارة المالية السلسة وتوحيد القوائم المالية، سيتم تعيين مسؤول مالي - بتمويل من المنحة - لدعم وحدة التنسيق الإقليمي.

ثالثا - النتائج/المخرجات المتوقعة وتوسيع النطاق

- 18- من خلال البرنامج المشترك لمنطقة الساحل للاستجابة لتحديات جائحة كوفيد-19، والنزاعات وتغير المناخ، من المتوقع أن تحقق المنحة ثلاث نتائج:
- النتيجة 1:** معرفة أفضل وفهم قائم على الأدلة للجوانب متعددة الأبعاد المتعلقة بهشاشة المناطق الحدودية الثلاثة في بلدان الساحل الستة.
- النتيجة 2:** مجموعة من الاستراتيجيات القطاعية الفعالة وذات الصلة، وإصلاحات سياساتية، ومنصة إقليمية وطنية متعددة أصحاب المصلحة تتسم بدينامية وشمولية أكبر لأغراض التواصل والحوار السياساتي حول الأولويات المواضيعية الرئيسية للبرنامج.
- النتيجة 3:** الإعداد المتسق والفعال لكافة الأدوات التقنية والتشغيلية اللازمة للبرنامج من أجل تطبيق نهج إقليمي شامل وفعال.
- 19- وسيتم توسيع النطاق بالتنسيق مع الحكومات الستة المعنية، وسيجري تيسيره على مستوى المركز دون الإقليمي ومستوى المشروع. وسيتم تطبيق النهج الإقليمي وإدماجه في مشروعات الاستثمار الجديدة للصندوق في جميع أنحاء المنطقة، وذلك بالتنسيق مع الحكومة وشركاء التمويل. وسيتم استخلاص الدروس من تجربة التنفيذ واستخدامها مستقبلا في أنشطة توسيع النطاق.

20- وسيتم ضمان استدامة أنشطة المنحة من خلال: الهيكل المعزز للمؤسسات المشاركة (مثل أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل، ومنظمات المزارعين، واللجنة الدائمة المشتركة بين الدول المعنية بمكافحة الجفاف في منطقة الساحل، والجماعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا)؛ وتعاونيات النساء والشباب والمجموعات الاجتماعية والاقتصادية الأفضل تجهيزاً وتنظيماً والتي تركز على الدور القيادي للشباب والنساء؛ ومنظمات المزارعين والرعاة التي تتمتع بالتمكين والاستقلالية على كافة المستويات، والتي تعزز شعور المجتمعات المحلية بالملكية، وتبني قدرتها على التشغيل والصيانة؛ والبنية التحتية المستدامة والتي تتم إدارتها بشكل جيد من قبل المجتمعات المحلية ومنظمات المنتجين بمشاركة قوية من النساء والشباب. وسيضمن دعم مجموعات الشباب في كل من أنشطة البرنامج والمنحة اقتناص المعارف والممارسات المتعلقة بتهيئة فرص العمل للشباب في المناطق الحدودية واستخدامها في إعداد المنتجات المعرفية ونشرها. وستسمح هذه الإجراءات والمعارف المتولدة بسد الفجوة المعرفية المتعلقة بهذا الموضوع في الصندوق، وستغذي العمليات المستقبلية في المناطق الحدودية. وستدعم نماذج الإنتاج التي يقترحها ويروج لها كل من البرنامج والمنحة الاستدامة البيئية.

21- وسيساهم التعاون مع منظمات المزارعين والرعاة العاملة على المستويات المحلية والوطنية والإقليمية في استراتيجية الخروج. ويسمح تمثيل هذه المنظمات على المستوى المحلي بمشاركة معارفها وممارساتها في عدة مجالات ذات صلة. وتعد مشاركتها النشطة في فرق عمل الحوار السياساتي الوطني والإقليمي (مثل مجموعات المجتمع المدني المرتبطة بالبرامج الوطنية للاستثمار في الزراعة والأمن الغذائي، واللجان الوطنية للزراعة الأسرية، وفرق العمل الزراعية التشغيلية الإقليمية التابعة للجماعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا) ضرورية من أجل تحويل الممارسات الجيدة إلى سياسات عامة تستهدف التنمية الريفية وواقع المزارعين الأسريين والرعاة في مناطق النزاعات.

الاستدامة واستراتيجية الخروج		الأنشطة الرئيسية
تدابير الاستدامة	الطرائق	
الحوار السياساتي والتنسيق الإقليمي		
	التحويل التدريجي إجراءات تستهدف أدوات الحوار الإقليمي التالية:	تعزيز الأدوات الإقليمية للحوار السياساتي مع البلدان
التبادل المنتظم للمعلومات والاتصالات	منصة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل للنساء	
المشاركة النشطة للكيانات الإقليمية في إجراءات استقطاب التأييد	منصة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل للشباب	
	الشبكات الإقليمية لمنظمات المنتجين القطاع الخاص	
دعم القادة ضمن منظمات المنتجين الإقليمية وفروعها الإقليمية	التحويل التدريجي تمحور الشراكة الاستراتيجية حول الحوار السياساتي مع المؤسسات الإقليمية	تيسير الحوار السياساتي مع المنظمات الإقليمية ودون الإقليمية
الحوار السياساتي كجزء من الوظائف الاستراتيجية لمنظمات المنتجين الإقليمية		
تطبيق أدوات الاتصالات الخارجية والإشراف عليها	التحويل التدريجي الإدارة تحت إشراف أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل	تعزيز الاتصالات الخارجية للأمانة التنفيذية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل

رابعاً - ترتيبات التنفيذ

- 22- سيتم إنشاء وحدة استشارية تقنية إقليمية ضمن أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل، وستضطلع بالوظائف الرئيسية التالية: (1) تنسيق الأنشطة والعمليات التشغيلية للبرنامج؛ (2) الإشراف على التنفيذ في بلدان البرنامج من خلال بعثات مخصصة؛ (3) صياغة تقارير الأنشطة للجنة التوجيهية الإقليمية؛ (4) رصد الأنشطة الإقليمية وتقييمها؛ (5) التوحيد وإعداد التقارير التوليفية الدورية للمعلومات المحاسبية التي تقدمها فرق الإدارة الإنمائية في البلدان. وسيضطلع بقيادة الوحدة الاستشارية التقنية الإقليمية فريق يتألف من: منسق إقليمي، ومساعد تقني دولي، وخبير في الرصد والتقييم، ومدير إداري ومالي. وسيخضع الفريق من أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل مقراً له، وبالتالي فإنه سيستفيد من المرافق اللوجستية المتوفرة وأوجه التأزر مع الموظفين الحاليين ووحدات الدعم.
- 23- وسيتم إنشاء لجنة توجيهية إقليمية بقيادة أمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل. وستتألف من ممثلين عن وزارات المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل والسنغال (المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل +1)، ومنظمات المنتجين الإقليمية، ومنصات النساء والشباب التابعة للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل +1، واتحاد غرف التجارة والصناعة للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل، ولجان التنسيق الوطنية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل، ولجنة الدفاع والأمن للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل، وتحالف رابطات السلطات المحلية للمجموعة الخماسية لمنطقة الساحل، والمدراء القطريين للصندوق في البلدان الستة، وممثلين عن المشروعات ذات الصلة بالبرنامج، والشركاء التقنيين والماليين. وستعمل اللجنة التوجيهية الإقليمية كمنصة افتراضية، وستجتمع في جلسات افتراضية مرتين سنوياً على الأقل.
- 24- وستقام شراكة تنفيذ قوية للغاية بين الوكالات الثلاث التي تتخذ من روما مقراً لها في تصميم المنحة وتنفيذها. ويشجع البرنامج نفسه الشركاء المنفذين على تعبئة شبكاتهم الخاصة من الشركاء المحليين في المناطق المستهدفة. وستستفيد المنحة أيضاً من عمل مراكز الفكر الإقليمية والشبكات الإقليمية للخبراء في مجال الرعي، والتجارة والتكامل. وسيتم تحري فرص التعاون مع الشركاء الماليين والتقنيين الآخرين خلال التنفيذ، ولا سيما البنك الدولي، ومصرف التنمية الأفريقي، ومنظمة الأمم المتحدة للطفولة (اليونيسف)، والجماعة الاقتصادية لدول غرب أفريقيا، وغيرها من الوكالات الإنمائية الوطنية ومتعددة الأطراف. وسيتم تنفيذ الأنشطة بالتعاون الوثيق مع منظمات الرعاة والمنتجين.
- 25- وستخضع أنشطة المنحة للإشراف المباشر للفريق الإقليمي لشعبة أفريقيا الغربية والوسطى ومراكز الصندوق دون الإقليمية الثلاثة المعنية. كما سيقوم الإشراف على المشروعات الجارية والمستقبلية في البلدان المستهدفة بمتابعة ورصد الأنشطة الممولة بالمنحة. ويمكن توفير إشراف إضافي لبعض أهداف المنحة أو المسائل العالقة. وسيتم إجراء استعراض منتصف المدة خلال مرحلة التنفيذ.²³
- 26- ولا توجد انحرافات عن الإجراءات المعيارية للإبلاغ المالي ومراجعة الحسابات.

خامساً - تكاليف البرنامج الإشارية وتمويله

- 27- يبلغ تمويل الصندوق للمنحة 2 مليون دولار أمريكي، (ما يعادل 1 700 000 يورو تقريباً) بما في ذلك 810 500 دولار أمريكي (ما يعادل 710 000 يورو تقريباً) (40.5 في المائة) من أجل تكاليف الإدارة (نفقات الاستثمار والنفقات المتكررة) لأمانة المجموعة الخماسية لمنطقة الساحل. وتغطي هذه التكاليف رواتب فريق يتألف من ثلاثة أخصائيين (خبير تقني رئيسي، وخبير في الرصد والتقييم، وخبير إداري ومالي)،

²³ سيتضمن استعراض منتصف المدة تقييماً شاملاً للتنفيذ، والتقدم العام في التنفيذ، ووضع تحقيق أهداف المنحة وفقاً لإطار إدارة النتائج. كما أنه سيكون بمثابة منصة لإعادة النظر في قضايا التصميم التي قد تتطلب تعديلات لضمان تحقيق مريض للأهداف الإنمائية للمشروع.

ومراجعة الحسابات السنوية، وبعثات الإشراف، وتنظيم الاجتماعات الافتراضية للتنسيق، ومعدات الرصد والتقييم وتكنولوجيا المعلومات، وتدريب الموظفين، ووضع الإجراءات الإدارية والمالية.

28- وسيتم ردف أموال المنحة بالأموال التي تعيدها البلدان المشاركة لعملية الإقراض الإقليمية في البرنامج لتغطية تكاليف تنفيذ الأنشطة الإقليمية على النحو المفصل في تقرير رئيس الصندوق بشأن البرنامج وتقرير تصميم المشروع ذي الصلة. وتبلغ قيمة الأموال المعادة للأنشطة الإقليمية 4 146 087 دولارا أمريكيا (ما يعادل 3 600 000 يورو تقريبا) وتبلغ قيمة إجمالي الحزمة الإقليمية 6.1 مليون دولار أمريكي (ما يعادل 5 400 000 يورو تقريبا)، حيث تمثل تكاليف الإدارة (810 500 دولار أمريكي)، (ما يعادل 710 000 يورو تقريبا) 13.2 في المائة من إجمالي التكاليف، وهي بذلك تدخل ضمن المبادئ التوجيهية للصندوق.

الجدول 1

التكاليف حسب المكون الفرعي

(بآلاف الدولارات الأمريكية)

المكون الفرعي	الصندوق	الأموال المعاد إقراضها	المجموع
1- الحوار السياساتي والتنسيق الإقليمي	1 189.53		1 189.53
2- وحدة التنسيق الإقليمي والتنسيق الوطني	810.47		810.47
المجموع الفرعي لمنحة الصندوق	2 000		2 000.0
المجموع الفرعي لعملية الإقراض الإقليمية		4 146	4 146
المجموع	2 000	4 146	6 146

الجدول 2

التكاليف حسب فئة الإنفاق والجهة الممولة

(بآلاف الدولارات الأمريكية)

فئة الإنفاق	الصندوق	الأموال المعاد إقراضها	المجموع
1- التدريب وحلقة العمل	1 119.48		1 119.48
2- المعدات والمواد	27.20		27.20
3- السلع، والخدمات والمدخلات	30.57		30.57
4- الاستشارات	74.86		74.86
5- الرواتب والعلاوات	693.76		693.76
6- التكاليف التشغيلية	54.15		54.15
المجموع الفرعي لمنحة الصندوق	2 000		2 000.0
المجموع الفرعي لعملية الإقراض الإقليمية		4 146	4 146
المجموع	2 000	4 146	6 146

Appendix to the Annex I: Fiduciary arrangements

1. At the regional level, a programme coordination unit will be recruited within the Executive Secretariat of the G5 Sahel. This unit will be composed of a Regional Coordinator, a Technical Assistant, an Administrative and Financial Manager and a Monitoring and Evaluation Manager. The financial team recruited with IFAD funds for the management of the grant will be integrated by the human resources made available by the Executive Secretariat, and in particular with an accountant and an accounting assistant. The Finance Manager will need to have excellent knowledge of the SISCOHADA accounting standards, which will be used for the accounting of the Grant and all other financing of the regional Program. Moreover, the Financial Manager will need to have experience in the consolidation of financial statements from different implementation units.
2. An administrative and financial management manual dedicated to financial and administrative procedures to be applied to the management of the grant will be drafted and submitted for IFAD's approval, and an accounting software will be installed and set-up to allow for specific booking of the Program's activities.
3. The Regional Unit will also be responsible for consolidating the financial statements of the Program in collaboration with the finance units of the underlying IFAD projects at the national level. The consolidated financial statements of the Program, including budget execution reports, will be submitted to IFAD at the end of each fiscal year and a consolidated interim financial statement will be submitted every 6 months. In order to allow for an effective consolidation of the financial statements.
4. The Regional Coordination will also be involved in the drafting and approval processes of the AWPBs of all national units, with the specific objective of ensuring: (i) the correct phasing of the activities planned in the AWPBs for the achievement of the Program's overall objectives (ii) the consistency of the AWPBs with the global COSTAB and the availability of funds on each budget line (iii) an harmonized formulation of all budget lines in order to facilitate consolidation, monitoring and reporting activities at the regional level.
5. All procurements will be in line with the regional operation PIM produced with SD3C loan and already shared. Further detail on the Financial Management structure and functioning of the Regional coordination unit are provided in the framework of the design documents of the regional Program which will be shared with the Grant PMU.

Audit arrangements

6. For each fiscal year, the Regional Coordination Unit will prepare the financial statements of the project no later than four (4) months after the end of the fiscal. The project accounts will be audited annually by a qualified and independent accounting firm, recruited by the program, acceptable to IFAD, based on terms of the terms of reference previously approved by IFAD. Audit reports will be submitted to IFAD no later than 6 months after the end of the fiscal year. Failure to submit the annual audit report within this period will constitute a disbursement suspension clause. All details concerning the audit requirements are provided in the IFAD Handbook for Financial Reporting and Auditing of IFAD-financed Projects that will be shared with the Grant PMU.

Disbursement arrangements

7. A designated account will be opened in a commercial bank in Nouakchott and denominated in the same currency of the financing, to receive exclusively the Grant's proceeds. The RAF and the Program Regional Coordinator will be the signatories of both accounts.

8. Disbursement will be made in instalments based on the AWPB. Each instalment will not exceed 60% of the AWPB. Additional disbursement will be triggered by the justification of 75% of the previous advance and 100% of the advances before that one. WAs will be prepared in accordance with IFAD procedures as described in the IFAD disbursement Manual.
9. The submission of the Audit report of the recipient for the fiscal year 2019 will represent a condition for the first disbursement.
10. Moreover, the first disbursement will be made to cover exclusively the portion of the first AWPB concerning project start-up activities, and notably: 1) recruitment of key project staff; 2) installation and setup of the accounting software; 3) Submission to IFAD of Project specific manuals: revised implementation Manual and Financial and accounting Manual. IFAD will need to be notified of the finalisation of these activities before any further disbursement can take place. All disbursements following the first will follow the rules and procedures established above.

Appendix to the Annex I: Knowledge Management Plan

Project objectives	Specific Objectives for KM and Communications	Activities	Target audience and dissemination plan	Indicators	Budget (US\$)
Contribute to strengthen in a sustainable way the resilience of the most vulnerable rural people in the Sahel region in order to mitigate the impacts of the COVID-19 crisis, Conflicts and Climate Change.	Improve regional policy dialogue related to livestock breeding and pastoralism, CET, defense and security forces of G5 Sahel	Strengthen regional instruments for policy dialogue with countries	- G5 Sahel platform: women, youth, network of producers organizations, private sector union - A manual of community-based management methods for productive investments - Handbooks of climate-resilient family farming and pastoralism - Dissemination through National coalitions of G5 Sahel, IFAD projects, FAO, WFP, governments, Farmers organizations, CILSS, internet	- # of G5 Sahel platform reinforced to participate in regional dialogue - # of texts, manual, handbook disseminated - # campaigns organised	382 610
		Disseminate in local languages synthesis of regional texts on cross-border trade	- National policy makers, producers organizations, local partners, traders and traders associations	- # of texts translated and disseminated # of study disseminated	22 069
		Dissemination of the study on digital finances services at cross-borders areas	- Dissemination through traders associations, National coalitions of G5 Sahel, IFAD projects, FAO, WFP, governments, Farmers organizations, internet	- Dissemination plan may include organizing workshops and conferences with beneficiaries	64 348
		Dissemination of the tool "Managing programs sensitive to conflicts" (GPSC)			5 000
		- Regular meeting with regional POs and ECOWAS on regional integration - Regional workshop on the	- National policy makers, producers organizations, local partners, traders and traders associations	# of meetings and capitalization workshops organized	136 739

Project objectives	Specific Objectives for KM and Communications	Activities	Target audience and dissemination plan	Indicators	Budget (US\$)
		MIS and capitalization - Forum of the 3 networks (APESS-RBM-ROPPA) on security issues	- Dissemination through traders associations, National coalitions of G5 Sahel, IFAD projects, FAO, WFP, governments, Farmers organizations, internet		
	Reinforce G5 Sahel national coalitions in the six countries	- Evaluation of pilot phase of the coalitions initiated in Chad and Burkina Faso - Implementation of G5 Sahel coalitions in Mali, Mauritania, and Niger	G5 Sahel national coalitions, National policy makers, producers organizations, local partners, traders and traders associations	- Report of the evaluation study - # of knowledge products on the role and of national G5 Sahel coalition	31 304
	Improve resource mobilization capacity of the G5 Sahel ES for resilience	Development of resource mobilization strategy - resilience	G5 Sahel national coalitions, National policy makers, donors, IFI	A resource mobilization strategy – resilience specific to the G5 Sahel ES	25 000
	Improve knowledge on RBAs collaboration, and SSTC at regional level	Produce periodic note on the results achieved by the actions of the RBAs	Gouvernement, RBAs partners, POs, IFIs, Wide dissemination through internet	# of knowledge products on RBAs generated and disseminated # of knowledge products on SSTC generated and disseminated # of knowledge products on jobs creation for youth in cross-borders areas	tbd

Accords de financement négociés

Accord de financement négocié – Burkina Faso:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 4 novembre 2020)

Prêt No.: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Burkina Faso (SD3C) (le "Projet")

Entre

Le Burkina Faso (l'"Emprunteur")

Et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE:

- A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le "SINUS") qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'"UNSP") articulé autour des priorités pour la région;
- B. En 2014, le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le "SDS") de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le "PIP");
- C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les "RBAs") que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la "FAO"), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le "PAM"), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel;
- D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS; et

- E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le "PE") avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé "Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome" (le "SD3C" ou le "Programme") a été développé par le FIDA conjointement avec le G5 Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE:

1. Dans le cadre du Programme l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'"Accord");
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le "FVC") un don pour contribuer au financement du Programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le FVC;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-2026) l'un des objectifs sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions Générales") sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt (le "Prêt" ou le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Prêt est d'un million quatre-vingt-cinq mille Euros (1 085 000 EUR).
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminé par le FIDA à la date

d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).

3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné, dénommé en francs de la Communauté financière africaine (la « FCFA »), sera ouvert auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (la « BCEAO ») à Ouagadougou, pour l'utilisation exclusive du Projet, et sera géré selon les procédures actuellement en vigueur pour le projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural au Nord, Centre Nord et Est, dit projet "Neer-Tamba".
7. Un compte d'opération en FCFA sera ouvert dans les livres du Trésor Public et sera géré de manière exclusive par le personnel désigné au sein du Projet.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles du Burkina Faso (le "MdA").
2. Pour la mise en œuvre du Projet, parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux, la FAO et le PAM peuvent être désignés comme partenaires de mise en œuvre (les "Partenaires de Mise en Œuvre").
3. Dans le contexte du Projet les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront en étroite collaboration avec l'Emprunteur avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires en vue de la mise en œuvre du Projet (UTF ou fonds fiduciaires dans le cas de la FAO et le PAM).
4. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
5. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord. La date de clôture du Financement interviendra six (6) mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur. La date de clôture du Financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.
6. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:
 - a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet;
 - b) Un ou/ des personnels clé du Projet (coordinateur, chefs de composantes et chefs d'antenne, RAF, spécialistes) a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA; et
 - c) Un ou/ les accord(s) de partenariats négociés par le Gouvernement, représenté par l'unité de gestion du projet (l'« UGP ») et validés par le FIDA, a/ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:
 - a) Les comptes désigné et d'opération ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné;
 - b) Le Projet a été inscrit au programme national d'investissement public dans le respect des procédures nationales en vigueur;
 - c) Le comité de revue du programme budgétaire (075) auquel relève le projet Neer-Tamba (le « Comité de Pilotage ») a été officiellement chargé de la gestion et supervision du Projet et toute modification nécessaire dans sa composition a été approuvée;
 - d) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été accordée;
 - e) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA;
 - f) Le paramétrage du logiciel comptable a été effectué afin de prendre en compte les exigences comptables et financières de spécifiques à ce Financement;
 - g) Les garanties contractuelles nécessaires entre l'Emprunteur et les Partenaires de Mise en Œuvre ont été adoptées afin de définir les responsabilités relatives à la mise en œuvre des activités, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.
2. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Le Ministre
Ministère de l'Economie, des Finances
et du Développement
03 BP 7008 Ouagadougou 03
Burkina Faso

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à:]²⁴

Le présent Accord, [en date du _____],²⁵ a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

BURKINA FASO

Lassané Kaboré
Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Date: _____²⁶

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

²⁴ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

²⁵ À conserver uniquement si l'Accord de financement est signé par les deux Parties à la même date et au même endroit.

²⁶ Dans le cas où l'Accord de financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Programme/Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme/Projet

1. *Population cible.* Le Projet ciblera directement 10 000 ménages ruraux, représentant 60 000 membres des ménages, avec 50% de femmes et 40% de jeunes.
2. *Zone d'intervention du Projet/Programme.* Le Projet/Programme interviendra dans les communes suivantes: i) Région du Sahel, les communes de Dori et Seytenga; ii) Région de la Boucle du Mouhoun, les communes de Toéni (Sourou) et Djibasso (Kossi); et iii) Région du Nord, les communes de Titao (Loroum) et Oula (Yatenga).
3. *Finalité.* La finalité du Projet/Programme est de renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer les effets de la crise COVID-19, les conflits et le changement climatique.
4. *Objectifs.* L'objectif du Projet/Programme est de consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières.
5. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes ci-après:

5.1 Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production

Le résultat escompté de cette composante est une augmentation de la production et de la productivité agro-sylvo-pastorale grâce aux pratiques agricoles intelligentes face au climat et à l'eau, à travers deux sous-composantes:

5.1.1 Sous-composante 1.1. Amélioration du capital productif et de la résilience. Le résultat escompté dans le cadre de cette sous-composante est que les actifs agricoles et d'élevage et la résilience au changement climatique soient améliorés pour les petits exploitants. La sous-composante cible essentiellement les groupes les plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes déplacées internes) qui bénéficieront des appuis suivants: i) liés aux transferts monétaires ou vivres; et ii) à la distribution de kits agricoles, maraichers et d'élevage, qui augmenteront la résilience et la capacité de production des bénéficiaires et les aideront à mieux faire face à la situation d'instabilité, de changement climatique et de manque de services de base.

5.1.2 Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités. L'objectif de cette sous-composante est de permettre le renforcement des capacités de développement et la paix. La cohésion sociale et les activités associées à l'autonomisation des groupes vulnérables sont essentielles, afin de créer des conditions adéquates pour éviter les conflits autour des ressources naturelles, notamment un accès inégal à l'eau, à la terre et aux pâturages.

5.2 Composante 2. Intégration économique

Le résultat escompté de cette composante est de renforcer l'intégration économique nationale et régionale, à travers deux sous composantes.

5.2.1 Sous-composante 2.1. Renforcement des marchés transfrontaliers. Cette sous-composante a pour objectif de renforcer les marchés transfrontaliers des intrants et produits agricoles.

5.2.2 Sous-composante 2.2. Sécurisation des transactions aux frontières. Cette sous-composante a pour objet de renforcer les transactions sécurisées aux frontières.

5.3. Composante 3. Dialogue politique, coordination et gestion

Cette composante servira de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du Projet suivant son approche régionale. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé en appui au pays dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région pour consolider les bases de développement et de paix durable des espaces transfrontaliers.

5.3.1 Sous-composante 3.1. Dialogue politique et coordination régionale. Dans le cadre de cette sous-composante, le Projet développera deux volets d'activités concernant le renforcement du secrétariat exécutif du G5 Sahel y compris son démembrement au niveau national d'une part et, le dialogue politique d'autre part.

5.3.2 Sous-composante 3.2. Coordination et gestion par pays. La gestion et la coordination du Projet, ainsi que le suivi-évaluation, la préparation du PTBA et la gestion des savoirs, seront assurées par le projet Neer-Tamba avec l'appui des Partenaires de Mise en Œuvre. Les besoins en termes de ressources humaines, équipements et frais de fonctionnement seront financés par le Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *Agent principal du Programme.* L'Agent principal du Programme au niveau du pays sera le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles qui assurera la tutelle technique du Projet.

7. *Comité de surveillance du Programme.* Le Projet s'appuiera sur des mécanismes de mise en place déjà approuvés sous la direction de comités directeurs déjà existants, notamment le Comité de Revue du programme budgétaire "Aménagements Hydro-Agricoles et Irrigation" et le Comité d'Orientation du projet Neer-Tamba.

8. *Unité de gestion du Projet (UGP).* La coordination et la gestion seront confiées à l'UGP du projet Neer-Tamba, qui bénéficiera d'un personnel complémentaire dédié au projet G5 Sahel+1: un technicien et un comptable, avec un renforcement selon les besoins des équipes en charge du suivi-évaluation, gestion des savoirs, genre et communication, mais aussi de moyens complémentaires divers (logistiques, véhicules).

9. *Comité régional de pilotage (CRP).* Au niveau régional, il sera instauré un CRP présidé par le Secrétaire exécutif du G5 Sahel au sein duquel seront représentés les ministères de tutelle du G5 Sahel, les ministères en charge du secteur agricole, les organisations professionnelles régionales, la plateforme des jeunes et celle des femmes du G5 Sahel, l'union des chambres de commerce et d'industrie du G5 Sahel (UCCI G5 Sahel), les comités nationaux de coordination du G5 Sahel (CNC), le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, l'Alliance des associations des pouvoirs locaux des pays du G5 Sahel (A-APL/G5 Sahel), les chargés de programme du FIDA dans les pays, les projets de référence en charge de la mise en œuvre dans les pays, les partenaires techniques et financiers appuyant la mise en œuvre de la Stratégie de développement de sécurité (SDS) du G5 Sahel. Une cellule de coordination régionale sera créée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à Nouakchott pour assurer les fonctions de coordination, de gestion financière et de suivi-évaluation.

10. *Partenaires stratégiques.* Le Projet sera mis en œuvre, principalement par le biais des services publiques et des partenaires spécialisés avec les Agences du Système des Nations Unies basées à Rome (PAM, FAO, FIDA) ayant une expérience et une connaissance solides dans l'appui à la reprise économique et l'après-crise dans les zones touchées par les conflits.

11. *Suivi et évaluation.* Au niveau national, le suivi-évaluation sera assurée par le projet Neer-Tamba avec l'appui des Partenaires de Mise en Œuvre. Les principales tâches comprendront entre autres: une étude de référence, une collecte régulière de données, une application de S&E autonome.

12. *Gestion des connaissances.* La gestion des savoirs sera assurée par le projet Neer-Tamba avec l'appui des partenaires de mise en œuvre, à travers i) la capitalisation et le partage des enseignements tirés dès les premiers stades de la mise en œuvre du Projet, tout en permettant l'ajustement structurel pendant exécution, et en gardant les parties prenantes et leurs commentaires au centre des activités; et ii) la communication externe et interne.

13. *Manuel de mise en œuvre de Programme/Projet.* Une proposition de sommaire sera proposée pour faciliter le développement du manuel de mise en œuvre Pays du Projet.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	-	100%
II. Biens, services et intrants	365 000	100%
III. Consultations	80 000	100%
IV. Dons et subventions	340 000	100%
V. Salaires et indemnités	190 000	100%
<i>Non alloué</i>	110 000	
TOTAL	1 085 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses en "Biens, services et intrants" relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux équipements et matériels;
- ii) Les dépenses en "Consultations" relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux formations et ateliers;
- iii) Les dépenses en "Salaires et indemnités" relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement

c) *Frais de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (mise à jour du manuel de mise en œuvre, du manuel suivi-évaluation, du manuel de procédures administratives, financières et comptables; lancement officiel et atelier technique frais liés au recrutement du personnel et au paramétrage du logiciel comptable) sur les catégories II, III et V et engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 53 000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte de prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les Partenaires de Mise en Œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les obligations en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et "reporting".
3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
4. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.
5. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.
6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:
8. *Environnement et garanties sociales.* L'Emprunteur veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur et des exigences de la déclaration de politique de sauvegarde (2009) et les nouvelles aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) révisées 2017; b) toutes les activités de Projet tiennent

particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l'Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010); d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises¹ les mesures de gestion durable des ressources naturelles, de la résilience climatique tel que décrites dans le Projet/Programme et incluses dans la note SECAP.

9. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

10. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

Accord de financement négocié – République du Tchad:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 12 novembre 2020)

Prêt No: _____

Don No: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Tchad, (le « SD3C » ou le « Projet »)

ENTRE

La République du Tchad / (l'« Emprunteur/Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE :

- A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le « SINUS ») qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'« UNSP ») articulé autour des priorités pour la région ;
- B. En 2014, Le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le « SDS ») de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le « PIP »);
- C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les « RBAs ») que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la « FAO »), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le « PAM »), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel ;

- D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS ; et
- E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le « PE ») avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé « Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome » (le « SD3C » ou le « Programme ») a été développé par le FIDA conjointement avec le G5Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE :

1. Dans le cadre du Projet l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'« Accord »);
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le « GCF ») un don pour contribuer au financement du projet conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le GCF pour;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-26) l'un des objectifs sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.
4. L'Emprunteur/Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet ;

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet ;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don (le « Financement »), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt (le « Prêt ») est de huit cent soixante-quinze mille Euro (875 000 EUR).
B. Le montant du don (le « Don ») est de trois millions cinq cent cinq mille Euro (3 505 000 EUR).
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminé par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné dénommé en francs de la Communauté financière africaine (FCFA), sera ouvert auprès d'une banque commerciale agréée par le ministère en charge des finances, pour l'utilisation exclusive du Projet. La responsabilité fiduciaire de ce compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du Projet RePER.
7. Deux comptes d'opérations seront ouverts et dénommés en francs CFA dans des banques commerciales agréées par le ministère en charge des finances. La gestion du premier compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du Projet RePER. Le deuxième compte, ouvert à N'Djamena, sera mobilisé par le personnel désigné au sein du Projet et notamment le Comptable Principal et le Coordonnateur de l'antenne de Ndjamen.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture.
2. La FAO et le PAM seront, désignées comme partenaires de mise en œuvre (les « Partenaires de Mise en Œuvre ») pour la mise en œuvre du Projet, parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux, notamment la Coordination de la Coalition Nationale d'Appui à la mise en œuvre de l'Axe Résilience et Développement Humain du G5 Sahel.

Dans le contexte du Projet, les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront en étroite collaboration avec l'Emprunteur/Bénéficiaire avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires.

Les autres parties du Projet sont décrites dans la partie II de l'Annexe 1 portant sur les dispositions relatives à l'exécution.

3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

4. La date d'achèvement de la première phase du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement interviendra 6 mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/ Bénéficiaire. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.

5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
- b) Un ou/ des personnel(s) clef du Projet tel que décrit dans le manuel de procédures administratives a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA.
- c) Un ou/ les accord(s) de partenariat négociés entre le Gouvernement, représenté par l'UGP du programme et validés par le FIDA, a/ ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles (générales/spécifiques) préalables aux décaissements:

- a) Les comptes désigné et d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné;
- b) Le Projet a été inscrit au Programme National de Développement (le « PND ») dans le respect des procédures nationales en vigueur ;
- c) Le premier programme de travail et budget annuel (PTBA) spécifique pour les activités du Projet élaboré sous la coordination du RePER et accompagné d'un plan de passation des marchés a été approuvé par le Fonds;
- d) Le manuel des procédures administratives, financières et comptables du RePER est actualisé pour inclure le « SD3C » et approuvé par le FIDA
- e) Le comité de pilotage du projet RePER a été officiellement chargé de la gestion et supervision du Projet et toute modification nécessaire dans sa composition a été approuvée.
- f) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue.

- g) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA.
- h) Le logiciel comptable a été paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement ;
- i) La conclusion des garanties contractuelles nécessaires entre l'Emprunteur/Bénéficiaire et les Partenaires de Mise en Œuvre ont été adoptées afin de définir les responsabilités relatives à la mise en œuvre des activités, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.

2. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/le Bénéficiaire

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

[Cliquez et tapez le Titre]
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]²⁷

Le présent accord, [en date du _____]²⁸, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

NOM OFFICIEL DU PAYS

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]" (

Date : _____²⁹

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

²⁷ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

²⁸ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

²⁹ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du programme et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Zone d'intervention. Le programme interviendra dans les zones transfrontalières et sur un axe qui lie Ndjamena au Niger avec comme noyau le Département de Wayi. Les zones administratives ciblées sont : (i) la Province du Lac, notamment les Département de Wayi et Mandi, (ii) la Province du Kanem, notamment le Département du Kanem nord, et (iii) la province de l'Hadjer Lamis notamment le Département de Haraz-Al-Biar.
2. Groupe cible. Le programme visera au Tchad directement environ 11 000 ménages agropastoraux pour un total d'environ 66 000 personnes (50 % de femmes, 40% de jeunes), à raison de 6 personnes par ménage, représentant environ 11% des ménages et de la population rurale (90% de la population totale) estimée dans les quatre départements ciblés.
3. Objectif global et objectif de développement. L'objectif général est de « renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer les effets de la crise du COVID-19, des conflits et du changement climatique ». L'objectif de développement est de « consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières par l'adoption de pratiques de production durables et d'approches de cohésion sociale ».
4. Composantes du Projet. Le programme est structuré en trois composantes, à savoir : (i) Composante 1 : Augmentation de la productivité et de la production ; (ii) Composante 2 : Intégration économique, et (iii) Composante 3 : Dialogue politique, coordination et gestion, qui facilitera la mise en œuvre du programme tant à niveau national que régional. Toutes les activités prévues mettent un accent spécial sur les questions de genre et de jeunesse et leur mise en œuvre sera toujours évaluée en fonction des conditions sécuritaires qui prévaudront à ce moment-là.

Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production agricole

5. L'objectif de cette composante est de renforcer la capacité de production des ménages agropastoraux et pastoraux vulnérables dans les zones d'intervention. Le programme soutiendra le développement et la gestion durable du capital productif des ménages agropastoraux et pastoraux à travers la réalisation d'actifs par une approche « argent contre actifs », leur mise en valeur par l'adoption de technologies et bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique et le renforcement des capacités des communautés dans la gestion de biens et espaces communs. La composante vise aussi à redynamiser le tissu social et l'économie pastorale afin de répondre à la crise engendrée par les mesures d'atténuation du COVID-19. Elle s'articule en deux sous-composantes :
6. *Sous-composante 1.1 : Amélioration du capital productif et de la résilience :* Les activités de cette sous-composante s'adresseront aux ménages agropastoraux dont la capacité de production a été pénalisé et/ou affaibli par les effets du changement climatique, ainsi que par les conditions d'insécurité qui prévalent dans la zone. Les actions vont être réparties en deux grandes groupes d'activités : (i) distribution de kits agricoles et d'élevage, et (ii) réalisations d'actifs par des activités de distribution d'argent contre des biens.

7. *Sous-composante 1.2 : Renforcement des capacités et consolidation de la paix* : La consolidation de la paix et le renforcement des capacités des parties prenantes sont essentiels pour assurer la durabilité de toutes interventions, ainsi que la cohésion sociale et les activités de planification combinées à l'autonomisation des groupes vulnérables. Ces initiatives peuvent se réunir en trois groupes d'activités principales : (i) promotion des pratiques améliorées et résilientes ; (ii) inclusion socioéconomique et éducation civique, et (iii) renforcement des organisations, institutions rurales et appuis ciblés.

Composante 2 : Intégration économique

8. L'objectif de cette composante est d'accroître l'intégration des marchés et les relations sociales et économiques entre les communautés rurales vivant dans les zones transfrontalières entre le Tchad et le Niger. Les interventions sont organisées en deux sous-composantes, à savoir : (i) renforcement des marchés transfrontaliers ; et (ii) sécurisation des transactions aux frontières.
9. *Sous-composante 2.1 : Renforcement des marchés transfrontaliers* : Afin de renforcer les partenariats commerciaux entre agriculteurs et éleveurs, les activités seront orientées vers (i) l'amélioration des infrastructures et équipements de marché en zones frontalières ; (ii) une meilleure gouvernance et gestion des espaces économiques partagés, et (iii) l'établissement de partenariats d'affaires agriculteurs-éleveurs.
10. *Sous-composante 2.2 : Sécurisation des transactions aux frontières* : Cette sous-composante vise à faciliter les échanges commerciaux et transactions diverses aux frontières.

Composante 3 : Dialogue politique, coordination et gestion

11. Cette composante servira de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du programme suivant son approche régionale. Elle est subdivisée en deux sous-composantes : (i) dialogue politique et coordination régionale, (ii) puis coordination et gestion par pays.
12. *Sous-composante 3.1. Dialogue politique et coordination régionale* : Dans cette sous-composante, le programme conduira deux volets d'activités visant à renforcer le secrétariat exécutif du G5 Sahel d'une part et le dialogue politique d'autre part.
13. *Sous-composante 3.2 : Coordination et gestion par pays* : La mise en œuvre du programme sera coordonnée par une équipe légère sous la supervision du RePER, projet de référence retenu à cet effet dans le portefeuille du FIDA au Tchad, en raison de son rapport au concept du SD3C-G5 Sahel + 1, de son adaptabilité au contexte de mise en œuvre. La zone d'intervention du programme ne couvre pas les départements concernés par le RePER qui a son siège à Mongo. Cependant les zones ciblées par le programme G5-Sahel, seront prises en compte dans le COSOP 2020-2025 en cours de finalisation et dans les futures initiatives envisagées par le FIDA en faveur des jeunes et des femmes.

II. Dispositions relatives à l'exécution

14. *Agent principal du Projet*. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture qui assurera la tutelle technique du Projet.
15. *Comité national de Pilotage (CNP)*. Le pilotage institutionnel sera mutualisé avec le RePER élargi aux acteurs du programme SD3C-G5 Sahel + Sénégal. La composition du CNP sera élargie par arrêté en cas de besoin, pour s'assurer que les structures et entités socioprofessionnelles suivantes y sont représentées : le point focal du G5 Sahel, le représentant de la Coordination de la Coalition Nationale d'Appui à la mise en œuvre de l'Axe Résilience et Développement Humain du G5 Sahel, le représentant des réseaux APESS, RBM, ROPPA, l'Association des communes, le point focal du Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, etc.
16. *Unité de gestion du Projet (UGP)*. Une équipe légère de coordination technique (responsable technique, assistant en suivi-évaluation et un assistant comptable) sera créée pour assurer la gestion du programme G5 Sahel au sein du RePER. Le Coordonnateur du RePER assurera la coordination générale de même que le Responsable administratif et financier et le comptable et autre personnel clé du RePER interviendront dans leurs domaines de compétences respectifs.
17. *Comité régional de pilotage (CRP)*. Au niveau régional, il sera instauré un CRP présidé par le Secrétaire exécutif du G5 Sahel au sein duquel seront représentés les ministères de tutelle du G5 Sahel, les ministères en charge du secteur agricole, les organisations professionnelles régionales, la plateforme des jeunes et celle des femmes du G5 Sahel, l'union des chambres de commerce et d'industrie du G5 Sahel (UCCI G5 Sahel), les comités nationaux de coordination du G5 Sahel (CNC), le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, l'Alliance des associations des pouvoirs locaux des pays du G5 Sahel (A-APL/G5 Sahel), les chargés de programme du FIDA dans les pays, les projets de référence en charge de la mise en œuvre dans les pays, les partenaires techniques et financiers appuyant la mise en œuvre de la Stratégie de développement de sécurité (SDS) du G5 Sahel. Une cellule de coordination régionale sera créée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à Nouakchott pour assurer les fonctions de coordination, de gestion financière et de suivi-évaluation.
18. *Partenaires de mise en œuvre*. Pour l'exécution auprès des bénéficiaires, outre l'action conjointe des RBAs, le Projet mobilisera plusieurs catégories d'acteurs dont les organisations professionnelles régionales (APESS, RBM, ROPPA) et leurs membres au niveau Pays, les structures techniques des ministères sectoriels concernés, la Coordination de la Coalition Nationale d'Appui à la mise en œuvre de l'Axe Résilience et Développement Humain du G5 Sahel, les collectivités territoriales, les organisations non-gouvernementales, les opérateurs de téléphonie mobile, les acteurs et projets stratégiques à l'instar du CILSS, du PRAPS, de l'Alliance Sahel, etc. pour les besoins de complémentarité. Les services techniques nationaux et déconcentrés des Ministères concernés participeront à l'exécution, le suivi et la supervision technique des activités.
19. *Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs*. La planification est réalisée sur une base annuelle, après consultation de tous les partenaires de mise en œuvre et sur la base des prévisions d'investissement convenues et validées à travers le PTBA. Concernant le suivi-évaluation, le programme s'appuiera sur le système du RePER axé sur les résultats. Il permettra de mesurer l'état d'avancement dans l'exécution et de renseigner les indicateurs conformément au système de mesure des résultats opérationnels développé par le FIDA. La capitalisation, la gestion des savoirs

et la communication seront guidées par un plan de gestion qui s'appuiera sur les outils du RePER et du FIDA.

20. *Innovations et mise à l'échelle.* Le Programme permettra aux RBAs de (i) valoriser, partager et mettre à l'échelle les acquis des expériences menées dans les différents pays tant en termes d'approche que de réalisations, (ii) créer des opportunités de collaboration entre projets par des activités concrètes contribuant à lever des contraintes communes des populations. L'assistance technique et les apports des trois agences autour des problématiques seront optimisés
21. *Plan de mise en œuvre.* Le Projet étant hébergé par le RePER, il bénéficiera directement des outils de gestion de ce projet déjà en place qui faciliteront au démarrage notamment les activités suivantes : (i) le recrutement de l'équipe, (ii) l'acquisition des équipements, les activités du Projet proprement dites.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt et de don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	185 000	730 000	100%
II. Biens services et intrants	185 000	745 000	100%
III. Consultations	125 000	505 000	100%
IV. Dons et subventions	155 000	610 000	100%
V. Salaires et indemnités	140 000	565 000	100%
<i>Non alloué</i>	85 000	350 000	
TOTAL	875 000	3 505 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses en « Biens services et intrants » relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux équipements et matériels;

ii) Les dépenses en « Consultations » relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers

iii) Les dépenses en « Dons et subventions relatives » à la catégorie IV concernent les transferts et versements aux bénéficiaires par le projet et à travers les Partenaires de mise en œuvre.

iv) Les dépenses en « Salaires et indemnités » relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement

c) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories II, III et V) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 250,000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur/ Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
4. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/Bénéficiaire. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.
5. *Ciblage, genre et jeunes.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivantes avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.
6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:
 - a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur/du Bénéficiaire;

b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas;

c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet.

En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet l'Emprunteur/ Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010);

d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet;

e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; tous les contrats avec des contractants, des fournisseurs et d'autres tiers financés par des fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et favorisant le travail décent ;

f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet/Programme sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et

g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises ;

h) les mesures d'atténuation incluses dans la matrice du plan de gestion environnementale et sociale soient mises en œuvre ;

i) un mécanisme de règlement de griefs soit mis en place.

8. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

9. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

10. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.*

L'Emprunteur doit s'assurer que:

a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet/ sont affectés exclusivement au Projet et aux autres agents d'exécution et de suivi de la mise en œuvre du Projet;

b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et

- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Accord de financement négocié – République du Mali:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 6 novembre 2020)

Prêt No: _____

Don No: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Mali (SD3C) (le « Projet »)

ENTRE

La République du Mali (l'« Emprunteur/Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE :

A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le « SINUS ») qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'« UNSP ») articulé autour des priorités pour la région ;

B. En 2014, le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le « SDS ») de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le « PIP ») ;

C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les « RBAs ») que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la « FAO »), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le « PAM »), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel ;

D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS ; et

E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le «PE») avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé « Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome » (le « SD3C » ou le « Programme ») a été développé par le FIDA conjointement avec le G5Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE :

1. Dans le cadre du Programme l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'« Accord ») ;
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le « GCF ») un don pour contribuer au financement du Programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le GCF ;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-26) l'un des objectifs sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet ;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don (le « Financement »), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt (le « Prêt ») est de quinze millions cent cinquante-cinq mille Euro (15 155 000 EUR).
- B. Le montant du don (le « Don ») est de cinq millions six cent cinq mille Euro (5 605 000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminé par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du (principal) et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné dénommé en francs de la Communauté financière africaine (la « FCFA »), sera ouvert auprès d'une banque commerciale crédible, pour l'utilisation exclusive du Projet. La responsabilité fiduciaire de ce compte sera assurée par le personnel désigné à cet effet au sein du Projet INCLUSIF.
7. Deux comptes d'opération seront ouverts et dénommés en francs CFA dans des banques commerciales crédibles. La gestion du premier compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du Projet INCLUSIF. Le deuxième compte, ouvert à Kayes, sera mobilisé par le personnel désigné au sein du Programme et notamment le Comptable Principal et le Coordonnateur de l'antenne de Kayes.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche de la République du Mali (le « Ministère »).
2. La FAO et le PAM seront, entre autres, désignées comme partenaires de mise en œuvre (les « Partenaires de Mise en Œuvre ») pour la mise en œuvre du Projet parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux.
3. Dans le contexte du Projet les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront étroitement avec l'Emprunteur/Bénéficiaire avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires en vue de la mise en œuvre du Projet.
4. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
5. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement interviendra 6 mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/le Bénéficiaire. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.
6. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel

sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet ;
- b) Un personnel clé du Projet (coordinateur, chefs de composantes et chefs d'antenne, RAF, spécialistes) a été nommé, transféré ou démis de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA ; et
- c) Un ou/ les accord(s) de partenariats négociés avec le Gouvernement, et/ ou l'unité de gestion du Projet (l' « UGP ») et validé par le FIDA, a/ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements :

- a) Les comptes désignés et d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné ;
- b) Le Projet a été inscrit au répertoire national des projets (le « RNP ») dans le respect des procédures nationales en vigueur ;
- c) Le comité de pilotage du projet INCLUSIF a été officiellement chargé de l'orientation et du pilotage du Projet et toute modification nécessaire de son mandat et dans sa composition a été approuvée ;
- d) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue ;
- e) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA ;
- f) Le logiciel comptable a été paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement ;
- g) Les garanties contractuelles nécessaires entre l'Emprunteur/Bénéficiaire, et les Partenaires de Mise en Œuvre ont été conclues afin de définir les responsabilités relatives

à la mise en œuvre des activités, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.

2. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.
3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/le Bénéficiaire

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]³⁰

Le présent accord, [en date du _____]³¹, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU MALI

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]" (

Date : _____³²

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Hougbo
Président

Date : _____

³⁰ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

³¹ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

³² Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Zone d'intervention. Au Mali, deux zones d'intervention sont retenues à savoir : (i) La région de Kayes, et plus spécifiquement deux cercles parmi ceux qui sont frontaliers du Sénégal et de la Mauritanie (parmi les cercles de Nioro, Kayes, Kénièba). Cette zone d'agropastoralisme est marquée par une forte mobilité des cheptels et comprend des marchés frontaliers importants. Les principaux conflits armés du Sahel ne touchent pas cette zone mais elle est concernée par de nombreux conflits communautaires dans l'usage des ressources naturelles, renforcés par les fermetures de frontière, et (ii) La zone Centre Nord couvrant 5 régions du Mali, qui se situe au cœur des conflits armés et des déplacements de population qui s'en suivent. La présentation cartographique des zones d'intervention sera finalisée quand les différents pays auront affiné leur ciblage géographique.

2. Groupe cible. Le projet touchera 22 500 ménages ruraux pour environ 137 250 bénéficiaires. Il vise à atteindre 50% de femmes et 30% de jeunes, essentiellement des petits agriculteurs et éleveurs vulnérables très exposés aux crises qui risquent une décapitalisation de leurs actifs de production et également de populations marginalisées tels que les femmes chefs de famille sans moyens de subsistance et les jeunes chômeurs / inactifs.

3. Objectif global et objectif de développement. Le projet G5 Sahel +1 vise à renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer les effets de la crise du COVID- 19, des conflits et du changement climatique. L'amélioration des opportunités économiques et des moyens de subsistance des producteurs ruraux vise les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes, sans terre, éleveurs transhumants) et met l'accent sur l'adoption de pratiques de production durables et des approches de cohésion sociale.

4. Composantes du Projet. Le Projet s'articule autour de deux composantes techniques : Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production ; et Composante 2. Intégration économique. Toutes les activités prévues mettent un accent spécial sur les questions de genre et de jeunesse. La composante 3 est consacrée à la gestion et la coordination du projet.

Les deux composantes techniques seront déclinées dans les deux zones d'intervention mais la stratégie d'intervention sera adaptée à chaque contexte. Dans la zone du Centre Nord, les activités seront concentrées sur le renforcement de la résilience en situation de crise et tout particulièrement à travers le couplage aide monétaire et reconstitution d'actifs (composante 1). La réalisation réhabilitation d'infrastructures sera certainement restreinte par les risques liés à l'insécurité. La mise en œuvre du Projet sera toujours évaluée en fonction des conditions sécuritaires qui prévaudront à ce moment-là. Les dispositifs d'interventions d'urgence pourront être mobilisés s'ils s'avèrent devenir les seuls moyens possibles pour atteindre les populations bénéficiaires.

Composante 1. Augmentation la production et de la productivité

5. Cette composante tend à l'amélioration du capital productif des ménages les plus vulnérables et les renforcements de capacité permettant l'amélioration de la résilience au changement climatique et la participation des communautés aux processus de décision et de médiation qui soutiennent leurs initiatives.

Sous-composante 1.1. Amélioration du capital productif et de la résilience. Dans le cadre de cette sous-composante, le capital productif sera amélioré à travers les activités suivantes : (i) distribution de kits agricoles aux plus vulnérables, (ii) activités de nutrition et de transfert monétaires ou de nourriture contre des biens, (iii) restauration de l'eau et des sols, agriculture de conservation, développement de l'irrigation intelligente et (iv) développement d'une approche multisectorielle, intégrée et communautaire.

Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités et consolidation de la paix. Le renforcement des capacités et consolidation de la paix interviendront à travers la mise en œuvre des activités suivantes : (i) cohésion sociale et activités de planification, (ii) autonomisation des groupes vulnérables, (iii) activités de renforcement des capacités, y compris les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, la gestion des risques, les business plans, l'éducation civique, la consolidation de la paix au sein de la communauté, la prévention des conflits, la médiation sociale, etc.

Composante 2 : Intégration économique nationale et régionale

6. Cette composante vise à renforcer l'intégration des marchés et la coopération entre les populations dans les zones transfrontalières. Les investissements en infrastructures seront priorisés à partir d'un diagnostic des besoins pour soutenir la dynamique des marchés frontaliers et leurs effets d'entraînement sur les zones agropastorales et sur la mobilité du bétail. Les comités de gestion des infrastructures et des unités économiques seront informés sur les règles du commerce et formés à un manuel de gestion communautaire des investissements productifs élaboré au niveau régional. Les appuis aux jeunes, aux femmes individuels seront faits sur la base de plans d'affaires orientés sur des opportunités économiques frontalières afin de permettre à ces acteurs de s'intégrer durablement sur les marchés. 75 % des bénéficiaires déclareront faire du commerce transfrontalier et 60% utiliseront des transactions sans espèces. Les activités sont organisées en deux sous composantes

Sous-composante 2.1. Renforcer les marchés transfrontaliers des intrants et des produits agricoles. Dans le cadre de cette sous-composante, les activités suivantes seront mise en œuvre : (i) renforcement des partenariats commerciaux entre agriculteurs et éleveurs (Contractualisation/achat de stocks, création d'espaces de médiation), (ii) amélioration des équipements/infrastructures ruraux et de marché, (iii) gestion durable des infrastructures et (iv) hygiène sur les marchés.

Sous-composante 2.2. Promouvoir la sécurité des transactions aux frontières. La promotion de la sécurité des transactions sera garantie à travers : (i) le développement de plates-formes TIC et (ii) des échanges sans cash.

Composante 3 : Dialogue politique, coordination et gestion

7. Cette composante servira de support institutionnel à la mise en œuvre du projet au niveau régional du G5 Sahel +1 et dans chaque pays. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé afin d'apporter un appui aux pays et tout particulièrement dans la gestion des savoirs et la mise à l'échelle des solutions adaptées aux problèmes d'insécurité alimentaire, aux effets du changement climatique et aux crises et conflits divers. Elle est subdivisée en deux sous-

composantes : dialogue politique et coordination régionale, puis coordination et gestion par pays.

Sous-composante 3.1 : Dialogue politique et coordination régionale. Cette sous-composante regroupe uniquement des activités régionales en deux volets d'activités visant à renforcer le secrétariat exécutif du G5 Sahel d'une part et le dialogue politique d'autre part.

Sous-composante 3.2 : Coordination et gestion par pays. Le projet INCLUSIF a été retenu pour coordonner le projet G5 Sahel +1. Sa durée de 6 ans ainsi que l'étendue de sa zone d'intervention sont favorables à l'intégration du projet G5 Sahel+1 dans son cycle et à la mutualisation des ressources humaines et des moyens opérationnels.

II. Dispositions relatives à l'exécution

8. *Agent principal du Projet.* L'Agent principal sera le Ministère de l'Agriculture qui assurera la tutelle technique du Projet.

9. *Comité national de pilotage du Projet (CNP).* Le pilotage institutionnel sera mutualisé avec celui du dispositif INCLUSIF que le Programme intégrera. Les processus de planification et d'approbation des activités et budgets annuels sera synchronisé avec le cycle et les étapes de programmation annuelle d'Inclusif. Ce comité de pilotage sera chargé de l'examen et de l'approbation des Programmes de travail et budgets annuels et des rapports d'activités et conduira des missions de suivi dans la zone d'intervention

10. *Unité de gestion du Projet (UGP).* Au niveau national, la gestion administrative et financière du Programme reposera sur le dispositif actuel du Projet INCLUSIF Les moyens d'INCLUSIF seront renforcés pour permettre d'assurer une bonne coordination technique, fiduciaire et de suivi évaluation, gestion des savoirs et communication. Du personnel complémentaire sera recruté pour les activités du Projet dans les deux zones d'intervention notamment: (i) un technicien qui assure la supervision de la mise en œuvre sous la direction du Coordinateur d'INCLUSIF et un comptable en appui à l'équipe fiduciaire dans la zone de Kayes. Une provision de ressources est budgétisée pour renforcer selon les besoins les équipes en charge du suivi-évaluation, gestion des savoirs, genre et communication ;et (ii) une équipe de coordination régionale sera recrutée pour la mise en œuvre des activités dans la région Centre Nord composée d'un responsable résilience, un responsable intégration économique et de tout autre personnel nécessaire tel que décrit dans le Manuel de mise en œuvre du Projet. L'UGP sera responsable et redevable auprès du Ministère de l'agriculture et du FIDA concernant notamment l'utilisation des fonds ainsi que des résultats du Projet en cohérence avec les accords de financement, dans le respect des règles nationales applicables et de celles du FIDA.

11. *Partenariats stratégiques.* Le Projet sera mis en œuvre, principalement par le biais des services publiques et des partenaires spécialisés avec les Agences du Système des Nations Unies basées à Rome (PAM, FAO, FIDA) ayant une expérience et une connaissance solides dans l'appui à la reprise économique et l'après-crise dans les zones touchées par les conflits.

12. *Suivi et évaluation.* Au niveau national, le suivi-évaluation sera assurée par le projet INCLUSIF avec l'appui des partenaires de mise en œuvre. Les principales tâches

comprendront entre autres : une étude de référence, une collecte régulière de données, une application de S&E autonome.

13. *Gestion des connaissances.* La gestion des savoirs sera assurée par le projet INCLUSIF avec l'appui des partenaires de mise en œuvre, à travers (i) la capitalisation et le partage des enseignements tirés dès les premiers stades de la mise en œuvre du projet, tout en permettant l'ajustement structurel pendant exécution, et en gardant les parties prenantes et leurs commentaires au centre des activités ; et (ii) la communication externe et interne.

14. *Manuel de mise en œuvre.* Le Manuel de mise en œuvre du Projet INCLUSIF sera révisé afin d'intégrer les procédures comptable et financières spécifiques au Projet. Le recrutement et la gestion des ressources humaines additionnelles se feront conformément aux procédures d'INCLUSIF.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt et de don.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	270 000	730 000	100%
II. Biens services et intrants	1 320 000	3 565 000	100%
III. Consultations	795 000	2 155 000	100%
IV. Dons et subventions	2 005 000	5 415 000	100%
V. Salaires et indemnités	655 000	1 775 000	100%
<i>Non alloué</i>	560 000	1 515 000	
TOTAL	5 605 000	15 155 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses en « biens services et intrants » relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Véhicules et celles relatives aux Equipements et matériels;

ii) Les dépenses en « consultations » relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers ;

iii) Les dépenses en "Dons et subventions" relatives à la catégorie IV concernent les transferts versements aux bénéficiaires à travers les Partenaires de Mise en Œuvre; et

iv) Les dépenses en « salaires et indemnités » relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement ;

c) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories II, III et V) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 250,000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les Partenaires de Mise en Œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapportage.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

4. *Genre.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.

5. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/Bénéficiaire. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.

6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:

Environnement et garanties sociales. L'Emprunteur/ Bénéficiaire veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur/du Bénéficiaire; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon

le cas; (c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010); d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; (f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises.

8. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

9. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

10. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) Les types de véhicules et autres équipements, si applicables, achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Accord de financement négocié – République du Niger:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 10 novembre 2020)

Prêt No: _____

Don No: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Niger, (SD3C) (le « Projet »)

ENTRE

La République du Niger (l'« Emprunteur/Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE :

- A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le « SINUS ») qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'« UNSP ») articulé autour des priorités pour la région ;
- B. En 2014, Le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le « SDS ») de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le « PIP »);
- C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les « RBAs ») que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la « FAO »), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le « PAM »), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel ;
- D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS ; et

- E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le «PE») avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé « Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome » (le « SD3C » ou le « Programme ») a été développé par le FIDA conjointement avec le G5Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE :

1. Dans le cadre du Programme l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'« Accord »);
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le « GCF ») un don pour contribuer au financement du Programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur/Bénéficiaire et le GCF;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-26) un objectif sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet ;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions Générales") sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don (le « Financement »), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt (le « Prêt ») est de trois millions deux cent mille Euro (3 200 000 EUR).
B. Le montant du don (le « Don ») est d'un million cent quatre-vingt-cinq mille Euro (1 185 000 EUR).
2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service qui sera établie par le Fonds lors de son approbation de la part du Conseil d'administration du FIDA et sera payable semestriellement au titre du service du prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné dénommé en francs de la Communauté financière africaine (la « FCFA »), sera ouvert auprès d'une banque commerciale crédible à Niamey, en suivant le principe du compte d'avances temporaires, pour l'utilisation exclusive du Programme. La responsabilité fiduciaire de ce compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du Programme National ProDAF.
7. Un compte d'opérations, en franc CFA, sera ouvert dans une banque commerciale crédible à Diffa et sera mobilisé par le RAF et le Coordonnateur régional. Lors du recrutement de l'URGP de Tillabéry, un nouveau compte d'opérations, dénommé en franc CFA, sera ouvert dans une banque commerciale crédible, et géré au niveau de l'URGP.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture et de l'élevage de la République du Niger (le « MAG/EL »).
2. Pour la mise en œuvre du Projet parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux, la FAO et le PAM seront désignés comme partenaires de mise en œuvre (les « Partenaires de Mise en Œuvre »).
3. Dans le contexte du Projet les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront en étroite collaboration avec l'Emprunteur/Bénéficiaire avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires en vue de la mise en œuvre du Projet.
4. Les autres parties du Projet sont décrites dans la section II, Dispositions relatives à l'exécution de l'Annexe 1.
5. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
6. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement interviendra 6 mois plus

tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/Bénéficiaire. La clôture du Financement sera fixée conformément aux Conditions Générales.

7. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet ;
- b) Un ou/des personnel(s) clef du Projet tel que décrit dans le manuel de procédures administratives a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA ; et
- c) Un ou/les accord(s) de partenariat négociés entre le Gouvernement, représenté par l'unité de gestion du projet (l'« UGP ») et validé(s) par le FIDA, a/ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements :

- a) Les comptes désignés et d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné ;
- b) Le comité de pilotage du Programme national ProDAF a été officiellement chargé de la gestion et supervision du Projet et toute modification nécessaire dans sa composition a été approuvée ;
- c) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue ;
- d) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA ;
- e) Le logiciel comptable a été paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement ; et

- f) Les garanties contractuelles nécessaires entre l'Emprunteur/Bénéficiaire et les Partenaires de Mise en Œuvre ont été adoptées pour la mise en œuvre des activités concernées du Projet afin de définir les responsabilités relatives à la mise en œuvre des activités concernées, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.

2. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire

[Ministre du Plan]
[Ministre du plan,
BP 862 Niamey
Niger]

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]³³

Le présent accord, [en date du _____]³⁴, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DU NIGER

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]" (

Date : _____³⁵

FONDS INTERNATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

³³ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

³⁴ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

³⁵ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

Annexe 1

Description du projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Zone d'intervention.* Le Projet se concentrera sur les deux régions de Diffa (fuseau Est) et Tillabéri (fuseau centre) qui sont les régions frontalières au sein desquelles, dans une première phase, les communes de N'Guigmi à Diffa et de Filingué à Tillabéri sont particulièrement ciblées pour leurs fortes activités transfrontalières affectées par les crises actuelles.
2. *Groupe cible.* Le Projet ciblera environ 41,000 ménages ruraux soit 290,000 personnes dont au moins 50% de femmes et au moins 30% de jeunes, incluant les personnes en situation de handicap et les migrants.
3. *Objectif global et objectif de développement.* L'objectif global du Programme régional est de renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer la crise COVID-19, les conflits et le changement climatique. L'objectif de développement du Programme régional est d'améliorer les opportunités économiques des producteurs ruraux avec une attention particulière pour les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes sans terre, éleveurs transhumants) en adoptant des pratiques de production durables et des approches de cohésion sociale.
4. *Composantes du Projet.* Le Projet s'articule autour de deux composantes techniques et une composante gestion et coordination. Toutes les activités prévues mettent un accent spécial sur les questions de genre et de jeunesse et leur mise en œuvre sera toujours évaluée en fonction des conditions sécuritaires qui prévaudront à ce moment-là.

4.1 Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production agricole

L'objectif de cette composante est de renforcer la capacité de production des personnes vulnérables dans les zones d'intervention du Projet. Le Projet encouragera les pratiques d'agriculture intelligente face au changement climatique et soutiendra la réhabilitation/création d'actifs productifs des bénéficiaires. Le résultat escompté de cette composante est une augmentation de la production et de la productivité agro-sylvo-pastorales et halieutiques grâce aux pratiques de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols et agricoles/de conduite d'élevage, intelligentes face au changement climatique.

4.1.1 Sous-composante 1.1. Amélioration des actifs agricoles et d'élevage et résilience au changement climatique : Les activités de cette sous-composante seront principalement destinées aux groupes vulnérables et s'articulent autour de deux interventions: l'amélioration des actifs liés aux activités agro-pastorales et le renforcement des capacités des producteurs/trices pour saisir les opportunités de débouchés des cantines scolaires.

4.1.2. Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités et de consolidation de la paix
Les zones d'intervention sont sujettes à l'insécurité, aux aléas climatiques, à la violence communautaire et aux conflits. Les activités de consolidation de la paix et de renforcement des capacités seront essentielles pour garantir la durabilité de toute intervention. La cohésion sociale et les activités de planification associées à l'autonomisation des groupes vulnérables seront aussi essentielles afin de créer des conditions adéquates pour éviter les conflits autour des ressources naturelles.

4.2 Composante 2. Intégration économique

Le résultat escompté de cette composante est de renforcer l'intégration économique nationale et régionale autour des marchés territoriaux transfrontaliers.

4.2.1 Sous-composante 2.1. Renforcement des marchés transfrontaliers. Le but de cette sous-composante est de permettre le renforcement des marchés transfrontaliers des produits pastoraux et halieutiques et des intrants dans la région transfrontalière entre le Niger et le Tchad et entre le Niger et le Mali.

4.2.2 Sous-composante 2.2 Sécurisation des transactions aux frontières. Le produit attendu est que les transactions sécurisées aux frontières soient renforcées. Pour cela, le Projet appuiera des activités visant à une meilleure intégration régionale des échanges vers les pays voisins, sur la base de l'expérience du ProDAF/PRECIS, dans les autres régions et en complémentarité avec les autres intervenants stratégiques (par exemple ProLAC, PARCA sur financement de la Banque Mondiale).

4.3 Composante 3. Dialogue politique, coordination et gestion

Cette composante servira de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du Programme suivant son approche régionale. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé en appui aux pays dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région pour consolider les bases de développement et de paix durable des espaces transfrontaliers. Suivant une approche régional-national, elle renforcera également la légitimité institutionnelle de l'organe exécutif du G5 Sahel dans la coordination des projets, la gestion des savoirs et la mise à l'échelle des solutions adaptées aux problèmes d'insécurité alimentaire, aux effets du changement climatique et aux crises et conflits divers ainsi qu'aux conséquences de la pandémie de la COVID-19. Elle est subdivisée en deux sous-composantes : (i) dialogue politique et coordination régionale, (ii) coordination et gestion par pays.

4.3.1 Sous-composante 3.1. Dialogue politique et coordination régionale. Dans le cadre de cette sous-composante, le Programme conduira deux volets d'activités visant à renforcer le secrétariat exécutif du G5 Sahel d'une part et, le dialogue politique d'autre part.

4.3.2 Sous-composante 3.2. Liaison régionale, coordination et gestion par pays. La mise en œuvre du Projet sera coordonnée par le dispositif ProDAF en raison de son rapport au concept du Programme SD3C -G5 Sahel+1 et de son adaptabilité au contexte de mise en œuvre. L'état d'avancement dans la mise en œuvre des différents projets du portefeuille – ProDAF-Diffa et PRECIS- permet d'opérer un phasage inclusif favorable à l'intégration du Programme SD3C-G5 Sahel+1 dans leur cycle respectif et la mutualisation des ressources humaines et des moyens opérationnels. Ces moyens seront renforcés pour permettre d'assurer une bonne coordination technique, fiduciaire et de suivi évaluation, gestion des savoirs et communication.

II. Dispositions relatives à l'exécution

1. *Agent principal du Projet.* L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage qui assurera la tutelle technique du Projet.
2. *Comité national de Pilotage (CNP).* Le pilotage institutionnel sera mutualisé avec le PRODAF/PRECIS élargi aux acteurs du Programme SD3C-G5 Sahel + Sénégal. La composition du CNP sera élargie par arrêté en cas de besoin, pour s'assurer que les

structures et entités socioprofessionnelles suivantes y sont représentées: le Comité national de coordination des actions du G5 Sahel, les réseaux APSS, RBM, ROPPA, l'Association des communes, le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, etc.

3. *Unité de gestion du Projet (UGP)*. Une équipe légère de coordination technique (responsable technique, assistant en suivi-évaluation et un assistant comptable) sera créée pour assurer la gestion du Programme G5 Sahel au sein du projet PRODAF. Le Coordonnateur de la cellule nationale de représentation et d'assistance technique (CENRAT) assurera la coordination générale de même que le Responsable administratif et financier et le comptable et autre personnel clé du PRODAF/PRECIS interviendront dans leurs domaines de compétences respectifs.

4. *Comité régional de pilotage (CRP)*. Au niveau régional, il sera instauré un CRP présidé par le Secrétaire exécutif du G5 Sahel au sein duquel seront représentés les ministères de tutelle du G5 Sahel, les ministères en charge du secteur agricole, les organisations professionnelles régionales, la plateforme des femmes du G5 Sahel, le réseau des Conseils nationaux de la jeunesse du G5 Sahel, l'union des chambres de commerce et d'industrie du G5 Sahel (UCCI G5 Sahel), les comités nationaux de coordination du G5 Sahel (CNC), le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, l'Alliance des associations des pouvoirs locaux des pays du G5 Sahel (A-APL/G5 Sahel), les chargés de programme du FIDA dans les pays, les projets de référence en charge de la mise en œuvre dans les pays, les partenaires techniques et financiers appuyant la mise en œuvre de la Stratégie de développement de sécurité (SDS) du G5 Sahel. Le Comité assurera le suivi du caractère régional du Programme et veillera à la cohérence de la mise en œuvre de ses activités. Une cellule de coordination régionale sera créée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à Nouakchott pour assurer les fonctions de coordination, de gestion financière et de suivi-évaluation.

5. *Partenaires de mise en œuvre*. Pour l'exécution auprès des bénéficiaires, en dehors de l'action conjointe des RBAs, le Projet mobilisera plusieurs catégories d'acteurs dont les organisations professionnelles régionales (APSS, RBM, ROPPA) et leurs membres au niveau pays, les structures techniques des ministères sectoriels concernés, les collectivités territoriales, les organisations non-gouvernementales, les opérateurs de téléphonie mobile, les acteurs et projets stratégiques tels que le PRAPS, ainsi que certaines institutions telles que le CILSS, l'Alliance Sahel, etc. pour les besoins de complémentarité. Les services techniques nationaux et déconcentrés des Ministères concernés participeront à l'exécution, le suivi et la supervision technique des activités.

6. *Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs*. La planification sera réalisée sur une base annuelle, après consultation de tous les partenaires de mise en œuvre et sur la base des prévisions d'investissements convenues et validées à travers le PTBA. Concernant le suivi-évaluation, le Programme s'appuiera sur le système du PRODAF axé sur les résultats. Il permettra de mesurer l'état d'avancement dans l'exécution et de renseigner les indicateurs conformément au système de mesure des résultats opérationnels développé par le FIDA. La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication seront guidées par un plan de gestion qui s'appuiera sur les outils du PRODAF/PRECIS et du FIDA.

7. *Innovations et mise à l'échelle*. Le Programme permettra aux RBA de (i) valoriser, partager et mettre à l'échelle les acquis des expériences menées dans les différents pays tant en termes d'approche que de réalisations, (ii) créer des opportunités de collaboration entre projets par des activités concrètes contribuant à lever des contraintes communes des populations. L'assistance technique et les apports des trois agences autour des problématiques seront optimisés.

8. *Plan de mise en œuvre*. Le Projet étant hébergé par le projet PRODAF/PRECIS, il bénéficiera directement des outils de gestion de ce projet déjà en place qui faciliteront, au démarrage notamment, les activités suivantes : (i) le recrutement de l'équipe, (ii) l'acquisition des équipements, les activités du Projet proprement dites.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt et de don.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	260 000	705 000	100%
II. Biens services et intrants	130 000	360 000	100%
III. Consultations	175 000	480 000	100%
IV. Dons et subventions	380 000	1 020 000	100%
V. Salaires et indemnités	120 000	315 000	100%
<i>Non alloué</i>	120 000	320 000	
TOTAL	1 185 000	3 200 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

i) Les dépenses en « biens services et intrants » relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux équipements et matériels;

ii) Les dépenses en « consultations » relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux formations et ateliers ;

iii) Les dépenses en « Dons et subventions » relatives à la catégorie IV concernent les transferts et versements aux bénéficiaires faits par le projet et à travers les Partenaires de mise en œuvre ;

iv) Les dépenses en « salaires et indemnités » relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement

c) *Frais de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories II, III et V) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 150,000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un accord de protocole avec les Partenaires de Mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
2. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
3. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/Bénéficiaire. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clef, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise à disposition de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.
4. *Genre.* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les orientations de la stratégie genre telles qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.
5. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément aux *procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP)* du FIDA qui suivent et réglementations pertinentes du Gouvernement du Niger.
6. *L'Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que* a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur et des exigences de la déclaration de politique de sauvegarde (2009) et les nouvelles aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) révisées 2017 ; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; (c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l'Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires conformément à la déclaration de politique de sauvegarde (2010); d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au

travail des enfants n'est pas prévu dans Projet; (f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises¹ les mesures de gestion durable des ressources naturelles, de la résilience climatique tel que décrites dans le projet/ programme et incluses dans la note SECAP.

7. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/Bénéficiaire et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

9. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés aux URGP et à la CENRAT et, sous condition, aux partenaires pour la mise en œuvre du Projet;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Accord de financement négocié – République du Sénégal: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 28 octobre 2020)

Prêt No.: _____

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques au Sénégal, (SD3C) (le "Projet")

Entre

La République du Sénégal (l'"Emprunteur")

Et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

PREAMBULE

CONSIDERANT QUE:

- A. En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le "SINUS") qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'"UNSP") articulé autour des priorités pour la région;
- B. En 2014, le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permet la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le "SDS") de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le "PIP");
- C. En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les "RBAs") que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la "FAO"), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le "PAM"), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel;
- D. L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS; et

- E. En 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le "PE") avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé "Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome" (le "SD3C" ou le "Programme") a été développé par le FIDA conjointement avec le G5 Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE:

1. Dans le cadre du Programme, l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord de financement (l'"Accord") et ce prêt devra provenir de la réallocation des fonds non engagés du Projet PAFA-E qui achèvera ses activités en fin septembre 2020;
2. Dans le cadre du Projet, l'Emprunteur entend obtenir du Fonds vert pour le climat (le "GCF") un don pour contribuer au financement du programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le GCF;
3. Tout au long de la période de mise en œuvre du Programme (2021-2023 et 2024-26), l'un des objectifs sera d'établir des partenariats institutionnels solides avec différents co-financiers afin de bénéficier de financements additionnels destinés à l'exécution du Programme.

EN L'ETAT DE TOUT CE QUI PRECEDE, le Fonds a accepté de financer le Projet;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme/Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures (les "Conditions Générales") sont annexées à l'Annexe 4 du présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt (le "Prêt" ou le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Prêt est de cinq millions sept cent mille Euro (5 700 000 EUR).

2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminée par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pourcent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et pour un pourcent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Un compte désigné dénommé en francs de la Communauté financière africaine (FCFA), sera ouvert, auprès d'une banque commerciale crédible, pour l'utilisation exclusive du Projet. La responsabilité fiduciaire de ce compte sera assurée par le même personnel désigné à cet effet au sein du projet hôte, le Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural, phase II (le "PADAER-II").
7. Un compte d'opération en FCFA, géré de manière exclusive par le personnel désigné au sein du Projet, sera ouvert dans une banque commerciale crédible.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (le "MAER")
2. La FAO et le PAM seront désignées comme partenaires de mise en œuvre (les "Partenaires de Mise en Œuvre") pour la mise en œuvre du Projet parmi d'autres partenaires publics, associatifs et privés et les services gouvernementaux.

Dans le contexte du Projet, les Partenaires de Mise en Œuvre travailleront en étroite collaboration avec l'Emprunteur avec qui ils concluront des garanties contractuelles nécessaires en vue de la mise en œuvre du Projet.

3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du financement interviendra six (6) mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

Le personnel clé du Projet (le coordinateur, les chefs de composantes et chefs d'antenne, le RAF, les spécialistes) a été nommé, transféré ou démis de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA.

- b) Les accords de partenariats négociés par l'Emprunteur, représenté par l'unité de gestion du programme ("UGP") du Projet et validés par le FIDA, ont été dénoncés sans l'accord de toutes les parties à ou/aux accord(s).

Section F

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

- a) Les comptes désignés et d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été désigné officiellement;
- b) Le Projet a été inscrit au programme national d'investissement public dans le respect des procédures nationales en vigueur;
- c) Le comité de pilotage du projet hôte PADAER-II a été officiellement chargé de la gestion et de la supervision du Projet et toute modification nécessaire dans sa composition a été approuvée;
- d) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet a été obtenue;
- e) Le personnel additionnel prévu pour la gestion du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA;
- f) Le logiciel comptable a été paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce Financement;
- g) Les garanties contractuelles nécessaires ont été adoptées entre l'Emprunteur et les Partenaires de Mise en Œuvre afin de définir les responsabilités relatives à la mise en œuvre des activités, telles que décrites dans le document de conception du Projet et dans l'Annexe 1 de cet Accord.

2. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

[Cliquez et tapez le Titre]
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à:]³⁶

Le présent Accord, [en date du _____],³⁷ a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]"

Date: _____³⁸

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Hougbo
Président

Date: _____

³⁶ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

³⁷ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

³⁸ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Programme/Projet et dispositions relatives à l'exécution

1. La région du Sahel est confrontée à une série de défis persistants, notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la croissance démographique, la sécheresse, les inondations et l'épuisement des sols dus au changement climatique, les conflits et l'insécurité du fait des groupes armés qui menacent la stabilité et la souveraineté des populations et des États. En 2020, la pandémie du COVID-19 ou crise du Coronavirus est venue aggraver la situation déjà difficile.
2. Depuis 2014, cinq (5) pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont créé le G5 Sahel, un cadre institutionnel pour la coordination de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. En 2019, les cinq pays du G5 Sahel plus le Sénégal ont demandé au FIDA de mettre en place un programme régional traitant de la question de l'agriculture et du pastoralisme. En 2019 et début 2020, des demandes écrites ont été reçues des plus hautes autorités de ces pays aux fins d'une opération spécifique à financer par l'allocation FIDA de chacun de leurs pays.
3. En réponse aux demandes des États membres, le FIDA, en collaboration avec les autres agences basées à Rome (FAO, PAM) et conformément aux engagements de FIDA 11, a élaboré un programme régional qui veut être une réponse des trois agences aux problèmes de développement qui affectent la zone sahélienne: **"Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C-G5 Sahel + Sénégal), (le "Programme")"**.

Contexte justification.

4. La dégradation de l'environnement et la réduction des ressources naturelles (eaux, terres fertiles, pâturages) dues au changement climatique, associées à des pratiques agricoles inappropriées affectent fortement la productivité des systèmes de production agricoles au Sénégal et les petites exploitations familiales qui entrent dans un état d'insécurité alimentaire et de pauvreté. La recherche d'eau, de pâturages ou de terres fertiles augmentent la pression sur les ressources naturelles, ainsi que les risques de conflits entre communautés, notamment entre agriculteurs et éleveurs. Les zones situées au long des parcours de transhumance et les zones transfrontalières demeurent les plus touchées par l'augmentation de la pression sur les ressources. Les ménages pauvres, les femmes et les jeunes sont les plus touchés et, depuis mars 2020, leur vulnérabilité est accrue par les effets négatifs de la pandémie COVID-19 sur les moyens de subsistance.
5. Le Programme est aligné à la Stratégie de développement et de sécurité (SDS) adoptée par les cinq chefs d'État du G5 et aux stratégies, programmes et priorités résilience du pays, notamment le Plan Sénégal Émergent (PSE 2035) qui définit les bases et les orientations principales à l'horizon 2035, le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) et le Plan national de développement de l'élevage actualisé en 2016. Le Programme est aligné également sur les opérations du FIDA au Sénégal et aux objectifs stratégiques du COSOP 2019-2024.

I. Description du Projet au Sénégal

6. Ciblage, genre et inclusion sociale.

7. Les initiatives du Projet viseront: i) les exploitations agricoles familiales, petits producteurs et éleveurs à faibles revenus, vulnérables et exposés aux risques de décapitalisation et aux crises diverses; ii) les organisations de producteurs, d'agro-éleveurs

et pastorales, ainsi que leurs réseaux régionaux; iii) les groupes socio-professionnels faiblement représentés dans les systèmes productifs et souvent marginalisés (en particulier les femmes, les jeunes mais aussi les personnes en situation de handicap). Une stratégie de ciblage inclusive et sensible au genre, facilitant une participation représentative des femmes dans les activités et tous les dispositifs du Projet sera mise en œuvre. Le Projet au Sénégal bénéficiera à 18 000 ménages agropastoraux pour un total d'environ 180 000 personnes dont 50% de femmes adultes, 40% de jeunes des deux sexes, qui participeront aux différentes initiatives pour accroître leur capacité de résilience. La première phase du Projet concernera 10 000 ménages pour un total de 100 000 personnes.

8. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans cinq (5) régions et huit (8) départements. Pour la première phase (2021-2023), il interviendra dans les départements de Kanel (Matam), de Podor (Saint Louis) et de Goudiry (Tambacounda). Conformément aux orientations du Gouvernement,³⁹ ce phasage sera affiné au démarrage du Programme par: i) le ciblage des zones d'ancrage opérationnel; ii) la définition prioritaire des corridors d'échanges et de flux commerciaux; et iii) la planification opérationnelle en synergie et complémentarité avec les autres intervenants. En deuxième phase (2024-2026), outre les trois départements de la première phase, le Projet couvrira entre autres les zones de Ranérou, Matam, Bakel, Salémata, Saraya.

9. *Objectif de développement et impacts.* L'objectif est de "consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières" par l'adoption de pratiques de production durables et d'approches de cohésion sociale et de transformation du genre.

10. *Composantes.* Les activités proposées pour atteindre l'objectif sont réunies en trois composantes, à savoir: i) Augmentation de la productivité et de la production; ii) Intégration économique; et iii) Dialogue politique, coordination et gestion, qui facilitera la mise en œuvre du Programme tant à niveau national que régional.

Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production

11. L'objectif de cette composante est d'améliorer *la production et la productivité agrosylvopastorales et halieutiques par des pratiques agricoles respectueuses du climat et de l'eau*. Le Projet appuiera dans le cadre de cette composante des initiatives visant l'amélioration du capital productif et la résilience, le renforcement des capacités et la consolidation de la paix. En particulier, il facilitera i) l'accès aux facteurs de production et la recapitalisation par la distribution de kit d'élevage et agricoles; ii) la récupération/protection des sols et de conservation de l'eau à travers l'approche "transfert d'argent contre la création d'actifs communautaires (FFA)" permettant aux populations participants aux travaux à haute intensité de main-d'œuvre de répondre aussi à leur besoins nutritionnels; iii) la promotion et diffusion de pratiques améliorées et résilientes, d'initiatives d'inclusion socioéconomique, ainsi que le renforcement des organisations et institutions rurales pour assurer la durabilité de toutes les interventions, la cohésion sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables, dont les femmes et les jeunes.

Composante 2. Intégration économique

12. L'objectif de cette composante est de faciliter *l'intégration économique nationale et régionale* à travers la mise en œuvre des activités suivantes: i) le renforcement des marchés transfrontaliers et ii) la sécurisation des transactions à la frontière, en particulier avec le Mali. Il s'agira, en particulier d'améliorer les infrastructures et équipements de marché en zone frontalière, de renforcer la gouvernance et gestion des espaces économiques partagés et de faciliter l'établissement de partenariats d'affaires entre acteurs, notamment entre agriculteurs et éleveurs.

³⁹ Correspondance adressée au FIDA le 13 juillet 2020 (Protocole 001306 MEPC/DGCFEDSP/DCEF/ADD).

Composante 3. Dialogue politique, coordination et gestion

13. Cette composante servira ainsi de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du Programme suivant son approche régionale. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé en appui aux pays dont le Sénégal dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région pour consolider les bases de développement et de paix durable des espaces transfrontaliers. Elle assurera la gestion administrative et fiduciaire du Programme sous la supervision de projet PADAER II, projet de référence retenu à cet effet dans le portefeuille du FIDA au Sénégal.

II. Dispositions relatives à l'exécution

14. Agent principal du Projet. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural qui assurera la tutelle technique du Projet.

15. Comité national de Pilotage (CNP). Le pilotage institutionnel sera mutualisé avec le PADAER-II élargi aux acteurs du programme SD3C-G5 Sahel + Sénégal. La composition du CNP sera élargie par arrêté en cas de besoin, pour s'assurer que les structures et entités socioprofessionnelles suivantes y sont représentées: le point focal du G5 Sahel, les réseaux APSS, RBM, ROPPA, l'Association des communes, le point focal du Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, etc.

16. Unité de gestion du Projet (UGP). Une équipe légère de coordination technique (responsable technique, assistant en suivi-évaluation et un assistant comptable) sera créée pour assurer la gestion du programme G5 Sahel au sein du projet PADAER II. Le Coordonnateur du PADAER II assurera la coordination générale de même que le Responsable administratif et financier et le comptable et autre personnel clé du PADAER II interviendront dans leurs domaines de compétences respectifs.

17. Comité régional de pilotage (CRP). Au niveau de la Région Sahel, il sera instauré un CRP présidé par le Secrétaire exécutif du G5 Sahel au sein duquel seront représentés les ministères de tutelle du G5 Sahel, les ministères en charge du secteur agricole, les organisations professionnelles régionales, la plateforme des jeunes et celle des femmes du G5 Sahel, l'union des chambres de commerce et d'industrie du G5 Sahel (UCCI G5 Sahel), les comités nationaux de coordination du G5 Sahel (CNC), le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, l'Alliance des associations des pouvoirs locaux des pays du G5 Sahel (A-APL/G5 Sahel), les chargés de programme du FIDA dans les pays, les projets de référence en charge de la mise en œuvre dans les pays, les partenaires techniques et financiers appuyant la mise en œuvre de la Stratégie de développement de sécurité (SDS) du G5 Sahel. Une cellule de coordination régionale sera créée au sein du Secrétariat exécutif du G5 Sahel à Nouakchott pour assurer les fonctions de coordination, de gestion financière et de suivi-évaluation.

18. Partenaires de mise en œuvre. Pour l'exécution auprès des bénéficiaires, en dehors de l'action conjointe des RBAs, le Projet mobilisera plusieurs catégories d'acteurs dont les organisations professionnelles régionales (APSS, RBM, ROPPA) et leurs membres au niveau Pays, les structures techniques des ministères sectoriels concernés, les collectivités territoriales, les organisations non-gouvernementales, les opérateurs de téléphonie mobile, les acteurs et projets stratégiques à l'instar du CILSS, du PRAPS, du PDEPS, de l'Alliance Sahel, etc. pour les besoins de complémentarité. Les services techniques nationaux et déconcentrés des Ministères concernés participeront à l'exécution, le suivi et la supervision technique des activités.

19. *Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs.* La planification est réalisée sur une base annuelle, après consultation de tous les partenaires de mise en œuvre et sur la base des prévisions d'investissement convenues et validées à travers le PTBA. Concernant le suivi-évaluation, le programme s'appuiera sur le système du PADAER II axé sur les résultats. Il permettra de mesurer l'état d'avancement dans l'exécution et de renseigner les indicateurs conformément au système de mesure des résultats opérationnels développé par le FIDA. La capitalisation, la gestion des savoirs et la communication seront guidées par un plan de gestion qui s'appuiera sur les outils du PADAER II et du FIDA au Sénégal.

20. *Innovations et mise à l'échelle.* Le Programme fait partie d'une opération régionale portée par le G5 Sahel, appuyé par les trois agences basées à Rome (RBA), ce qui demeure une nouveauté. L'initiative permettra aux RBA de i) valoriser, partager et mettre à l'échelle les acquis des expériences menées dans les différents pays tant en termes d'approche que de réalisations, ii) créer des opportunités de collaboration entre projets par des activités concrètes contribuant à lever des contraintes communes des populations. Le Gouvernement du Sénégal pourra optimiser l'assistance technique et les apports des trois agences autour des problématiques de résilience.

21. *Plan de mise en œuvre.* Le Projet étant hébergé par le projet PADAER II, il bénéficiera directement des outils de gestion de ce projet déjà en place qui faciliteront au démarrage notamment les activités suivantes: i) le recrutement de l'équipe, ii) l'acquisition des équipements, les activités du Projet proprement dites. Le démarrage des activités au Sénégal sera également aligné aux mécanismes de programmation, gestion et suivi des activités au niveau régional.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	315 000	100%
II. Biens, services et intrants	1 430 000	100%
III. Consultations	985 000	100%
IV. Dons et subventions	1 680 000	100%
V. Salaires et indemnités	720 000	100%
<i>Non alloué</i>	570 000	
TOTAL	5 700 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses en "Biens, services et intrants" relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux véhicules et celles relatives aux équipements et matériels;
- ii) Les dépenses en "Consultations" relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux formations et ateliers;
- iii) Les dépenses en "Dons et subventions" relatives à la catégorie IV concernent les versements aux bénéficiaires et aux Partenaires de Mise en Œuvre; et
- iv) Les dépenses en "Salaires et indemnités" relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement.

c) *Frais de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage dans les catégories II, III et V, engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 210 000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet acquerra et installera un logiciel de comptabilité paramétré, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les Partenaires de Mise en Œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis aux mieux dans les six (6) mois et au plus tard dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
4. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet, y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap soient respectées et mises en œuvre.
5. *Sélection du personnel du Projet.* La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur. La durée des contrats sera d'un an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et ne pourra excéder la durée du Projet. A compétences égales les candidatures des jeunes et des femmes seront privilégiées. Le recrutement du personnel clé, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir un détachement et/ou une disponibilité de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures décrites dans les Manuels du Projet.
6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP).* L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA et plus précisément aux mesures suivantes:
8. *Environnement et garanties sociales.* L'Emprunteur veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur; b) toutes les activités de Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques,

conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Projet. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet l'Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires; d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet; f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Projet sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Projet sont dûment prises.

9. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

10. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

11. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que:

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du le Projet sont affectés au MAER pour la mise en œuvre du Projet;
- b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Accord de don négocié – Secrétariat Exécutif du G5 Sahel:

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C)

(Négociations conclues le 30 octobre 2020)

Don n° 2000003429

Nom du Projet: Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques, (ci-après dénommé le "Projet" ou le "SD3C").

Le Fonds international de développement agricole (ci-après dénommé le "FIDA" ou le "Fonds")

et

Le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel (ci-après dénommé le "Bénéficiaire")

désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties"

PREAMBULE

Considérant que:

- A.** En 2013, les Nations Unies ont adopté une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (le « SINUS ») qui a récemment eu un nouvel élan grâce à l'opérationnalisation du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (l'« UNSP ») articulé autour des priorités pour la région;
- B.** En 2014, Le G5 Sahel est créé par les gouvernements de la sous-région pour enrayer la crise sécuritaire sévissant dans la région et permettre la définition de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (le « SDS ») de ses pays membres mise en œuvre de façon opérationnelle à travers les Programmes d'investissements prioritaires (le « PIP »);
- C.** En 2018, les agences des Nations Unies basées à Rome (les « RBAs ») que sont l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (la « FAO »), le FIDA et le Programme Alimentaire Mondial (le « PAM »), ayant pour objectif commun de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production des populations rurales pauvres, vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire, ont adopté un protocole d'entente afin d'intensifier leur action commune dans le cadre du Programme 2030 pour la région du Sahel;
- D.** L'action conjointe des RBAs met en œuvre le SINUS et l'UNSP en faveur de la résilience qui constitue un axe majeur du PIP 2019-2021 adopté par les pays du G5 Sahel pour l'opérationnalisation du SDS ; et en 2020, dans le cadre du SINUS, les RBAs signent un protocole d'entente (le « PE ») avec le Secrétariat du G5 Sahel pour la période 2021-2024, et un programme de financement régional intitulé « Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques

par les comités G5 Sahel et les 3 organisations ONU de Rome » (le « SD3C » ou le « Programme ») a été développé par le FIDA conjointement avec le G5Sahel+ Sénégal, les Gouvernements et les deux autres RBAs.

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

1. Le présent accord de don (l' "Accord") comprend: le présent document, la description du Projet (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les Conditions générales applicables aux accords de don du FIDA (ci-après dénommées les "Conditions générales") (annexe 3). Les formulaires à utiliser par le Bénéficiaire pour demander des retraits de fonds et fournir des rapports sont disponibles à l'adresse www.ifad.org/grantforms.
2. Le FIDA accorde au Bénéficiaire un don (ci-après dénommé le "Don") que le Bénéficiaire utilisera aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord. Le Don est utilisé pour le financement exclusif des dépenses autorisées définies à l'annexe 3.
3. Le montant total du Don est de un million sept cent dix mille Euro (EUR 1 710 000).
4. L'exercice budgétaire du Bénéficiaire démarre le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. La date d'entrée en vigueur de l'Accord est fixée au date de la signature de l' Accord par la dernière partie.
6. La date d'achèvement du Projet est fixée au 31 Janvier 2024.
7. La date de clôture du Don est fixée au 30 Juin 2024.
8. La Section 3.3 (*Décaissement du Don*) des Conditions générales (ci-jointes à l'annexe 3) relative au décaissement ne s'applique pas à ce Don.

Les décaissements se feront conformément aux dispositions suivantes :

- a) Un compte désigné sera ouvert à Nouakchott dans une banque commerciale crédible. Il sera dénommé en Euro et recevra exclusivement les fonds du Don FIDA. Un compte supplémentaire sera ouvert pour les fonds FIDA rétrocedé dans le cadre du SD3C. Les représentants autorisés à mobiliser ces comptes seront communiqués au FIDA avant que le premier décaissement puisse avoir lieu.
- b) À partir de la date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire peut demander des retraits au titre du Don en soumettant au FIDA une demande de retrait de fonds et les autres documents requis énumérés dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
- c) Les montants décaissés à l'avance ne doivent pas dépasser 60% des dépenses figurant dans le plan de travail et budget correspondant qui a reçu l'avis de non-objection du FIDA. À partir de la deuxième demande de retrait de fonds, le Bénéficiaire doit en outre communiquer au FIDA un état de dépenses montrant qu'au moins 75% de la tranche de versement précédente (et 100% des tranches antérieures, le cas échéant) ont été utilisés.
- d) Le paiement final sera effectué après réception par le FIDA d'un rapport d'achèvement satisfaisant, conformément aux dispositions du paragraphe 3.6 ci-dessous. Aucune demande de retrait de fonds ne sera acceptée par le FIDA après la date de clôture du Don, à moins que le FIDA n'ait accepté par écrit une prolongation.
- e) Le FIDA peut demander des informations et pièces justificatives supplémentaires, selon que de besoin. Le Bénéficiaire peut réaffecter les fonds entre les différentes catégories de dépenses à condition que: i) la réaffectation ne remette pas en cause l'objectif fondamental des activités du Projet et ii) les modifications d'affectation n'excèdent pas 10% du montant total indiqué au paragraphe 2.1 de l'annexe 2 pour chaque catégorie de dépense.
- f) Le premier décaissement sera effectué pour couvrir exclusivement la partie du premier Programme de Travail et Budget Annuel (le « PTBA ») concernant les dépenses liées aux activités de démarrage

du Projet, et notamment: 1) le recrutement du personnel clé 2) installation et configuration du logiciel comptable; 3) Soumission au FIDA des manuels spécifiques au Projet: Manuel d'exécution et Manuel financier et comptable. Le FIDA devra être informé de la finalisation de ces activités avant que tout nouveau décaissement puisse avoir lieu. Tous les décaissements suivant le premier suivront les règles et procédures établies ci-dessus.

g) La soumission du rapport d'audit et de la lettre sur le contrôle interne pour l'année 2019 est une condition au premier décaissement.

h) L'acquisition de biens, travaux et services financés par cet Accord sera régie par les procédures conformes aux Directives FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Un plan de passation des marchés basé sur le Plan de Travail et Budget Annuel (le « PTBA ») sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier

9. La Section 3.4 (*Passation de marchés*) des Conditions générales (ci-jointes à l'annexe 3) sera complétée par le suivant:

« Il a été convenu que toute acquisition couverte par le Projet sera présentée dans le PTBA et le plan de passation des marchés par le Bénéficiaire ».

10. Toutes les communications concernant le présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le nom et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour le FIDA :

Fonds international de développement agricole
À l'attention de : Benoit Thierry
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome (Italie)

Pour le Bénéficiaire :

[click and type]
À l'attention de:
[click and type]

Le présent Accord est rédigé en français en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le FIDA et un (1) pour le Bénéficiaire.

FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

[Nom]

[Président pour les dons de montant élevé] [Directeur de division pour les dons de faible montant]

Date: _____

[SECRETARIAT EXECUTIF DU G5 SAHEL]

Maman S. SIDIKOU
Secrétaire Exécutif

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet

1. La région du Sahel est confrontée à une série de défis persistants, notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la croissance démographique, la sécheresse, les inondations et l'épuisement des sols dus au changement climatique, les conflits et l'insécurité du fait des groupes armés qui menacent la stabilité et la souveraineté des populations et des États. En 2020, la pandémie du COVID-19 ou crise du Coronavirus est venue aggraver la situation déjà difficile.
2. Depuis 2014, 5 pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont créé le G5 Sahel, un cadre institutionnel pour la coordination de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. En 2019, les cinq pays du G5 Sahel plus le Sénégal ont demandé au FIDA de mettre en place un programme régional traitant de la question de l'agriculture et du pastoralisme. En 2019 et début 2020, des demandes écrites ont été reçues des plus hautes autorités de ces pays aux fins d'une opération spécifique à financer par l'allocation FIDA de chacun de leurs pays.
3. En réponse aux demandes des États membres, le FIDA, en collaboration avec les autres agences basées à Rome (FAO, PAM) et conformément aux engagements de FIDA 11, a élaboré un programme régional qui veut être une réponse des trois agences aux problèmes de développement qui affectent la zone sahélienne : « Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C-G5 Sahel + Sénégal) ».
4. Dans le cadre du présent don, le Secrétariat du G5 sahel, en coordination avec les institutions intergouvernementales CILSS et CEDEAO assurera le suivi du programme régional et un lien permanent avec les gouvernements concernés et les unités de gestion du programme SD3C.

4.1. Pays/groupe de pays

Le projet interviendra suivant 4 axes géographiques formant des passerelles économiques naturelles pour la circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services transfrontaliers : (i) l'axe Tchad-Niger du ressort du lac Tchad assurant des fonctions d'intégration économique avec le Niger grâce à un mode d'exploitation intensif basé sur les mobilités humaines, la pluriactivité et l'intégration de l'agriculture de décrue, de l'élevage transhumant et de la pêche ; (ii) l'axe Burkina Faso – Mali dans le Liptako-Gourma avec une économie dominée par le pastoralisme transhumant, faiblement diversifiée avec l'agriculture sédentaire, l'agro-pastoralisme et la pêche ; (iii) les axes Sénégal-Mali et Sénégal- Mauritanie relevant du bassin du fleuve Sénégal constituent des routes d'intégration avec des flux d'échanges et caractérisés par la mobilité économique des usagers provenant des trois pays ; et (iv) l'axe Mauritanie Est–Mali caractérisé par le pastoralisme transfrontalier, la production agropastorale et une forte mobilité humaine et animale. Au total 21 régions administratives seront concernées dans les 6 pays.

4.2. Groupe cible direct et indirect

Le groupe-cible du projet est estimé à 73.000 ménages ruraux pour 500.700 personnes au sein de ces ménages dont 250.350 femmes (50%) et 200.280 jeunes (40%). Comme ce don contribue aux opérations régionales de prêt du G5Sahel+Sénégal, un ciblage spécifique sera identifié à travers les projets en cours et futurs financés par le FIDA dans les principaux bassins de production alimentaire et pertinents pour les activités d'intégration transfrontalière et le développement. Le groupe-cible comprend deux catégories vulnérables : (i) les exploitations agricoles familiales, petits producteurs et éleveurs à faibles revenus, vulnérables et exposés aux risques de décapitalisation et aux crises (climatique, économique, sanitaire et de conflit) ; (ii) les organisations de producteurs, d'agroéleveurs et pastorales, ainsi que leurs réseaux régionaux; (iii) les groupes socioprofessionnels faiblement représentés dans les systèmes productifs et souvent marginalisés, en particulier les femmes, les jeunes mais aussi les personnes en situation de handicap .

4.3. Buts et objectifs

L'objectif principal de cette subvention est de soutenir les activités de KM/M&E, le dialogue politique, la coordination, l'harmonisation et la supervision (le "projet de subvention" ou le "projet") liées à la dimension régionale de la principale opération de prêt régional (RLO) "Programme conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID-19, Conflits et Changements climatiques (SD3C) FAO/FIDA/PAM/ G5 Sahel + Sénégal" (le "programme").

Conformément à l'objectif du programme RLO/RBA SD3C, la subvention contribuera à renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables dans la région du Sahel afin d'atténuer les impacts de la crise COVID-19, des conflits et du changement climatique.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Promouvoir un dialogue politique et social inclusif relatif aux dimensions 3C pour la paix et la sécurité, l'intégration régionale avec la participation active des organisations de producteurs ;
- Soutenir la dimension régionale de la planification, de la gestion, du M&E et la gestion des savoirs, pour l'harmonisation et la cohérence des approches adoptées, des outils et des produits fournis dans le cadre du RLO SD3C.

4.4. Principales activités par composante

Le projet est organisé autour de deux composantes : dialogue politique et coordination régionale ; et liaison régionale, coordination et gestion par pays.

- Dialogue politique et Coordination régionale

Il servira de soutien institutionnel majeur pour la mise en œuvre du programme SD3C selon son approche régionale. Il fera partie du mécanisme de coordination du G5 Sahel, dont le leadership opérationnel sera renforcé pour appuyer les pays dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région afin de consolider les bases du développement et de la paix durable dans les zones transfrontalières. Conformément à la logique régionale-nationale, il renforcera également la légitimité institutionnelle du Secrétariat Exécutif du G5 Sahel dans la coordination des projets, la gestion des savoirs et la mise à l'échelle de solutions adaptées aux problèmes de l'insécurité alimentaire, des effets du changement climatique et des différentes crises et conflits.

Des recherches environnementales et socio-économiques améliorées sur les trois principales zones transfrontalières du RLO afin de fournir une compréhension basée sur des preuves de la résilience des communautés locales au changement climatique, aux conflits et à COVID-19. Le projet mènera deux volets d'activités visant à renforcer le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel d'une part et le dialogue politique d'autre part.

Appui au Secrétariat exécutif du G5 Sahel. Le programme apportera un appui institutionnel visant à : (i) renforcer les instruments régionaux⁴⁰ de dialogue avec les pays ; (ii) interagir avec les Opr sur les questions d'intérêt stratégique ; (iii) renforcer les coalitions du G5 Sahel dans les pays⁴¹ ; (iv) appuyer la préparation de stratégies de mobilisation de ressources et en faciliter la mise en œuvre. Au sein du Secrétariat exécutif sera mise en place une cellule qui exercera les fonctions de coordination régionale incluant la consolidation de la gestion fiduciaire du programme, de suivi-évaluation, et gestion des savoirs et communication.

Dialogue politique et plaidoyers participatifs. Soutien au dialogue politique sur la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales. Grâce aux données et aux connaissances recueillies, ce projet de subvention permettra au SE du G5 Sahel d'influencer

⁴⁰ Il s'agit des diverses plateformes établies par le G5 Sahel : plateforme des femmes, des jeunes, union du secteur privé.

⁴¹ Il s'agira concrètement d'évaluer les deux coalitions-pilotes initiées au Tchad et au Burkina Faso puis de les mettre en place dans les quatre autres pays.

directement la formulation et la mise en œuvre d'un programme de développement durable et inclusif.

- **Liaison régionale, coordination et gestion par pays**

L'unité de liaison (RTAU) sera essentielle pour assurer une gestion coordonnée, complémentaire et harmonisée du programme d'investissement reliant les activités financées par la subvention, mises en œuvre par une unité de liaison légère au sein du Secrétariat Exécutif du G5 Sahel, avec les opérations et projets régionaux au niveau des pays (non limités aux projets financés par le FIDA). Elle assurera la gestion quotidienne de la subvention au niveau opérationnel, du suivi et évaluation, financier et administratif (unité de liaison).

Dans les pays, la mise en œuvre du programme sera coordonnée par les projets FIDA de référence retenus à cet effet⁴² en raison de leur rapport au concept du programme SD3C/G5 Sahel+1 et de leur adaptabilité aux contextes de mise en œuvre. De plus, l'état d'avancement dans la mise en œuvre de ces projets permet d'opérer un phasage inclusif favorable à l'intégration du programme SD3C/G5 Sahel+1 dans leur cycle et à la mutualisation des ressources humaines et des moyens opérationnels. Ces moyens seront renforcés pour permettre d'assurer une bonne coordination technique, fiduciaire et de suivi évaluation, gestion des savoirs et communication. Le niveau de renforcement du projet de référence varie d'un pays à un autre en fonction des besoins spécifiques liés à la mise en œuvre du programme SD3C/G5 Sahel+1. Pour assurer une gestion financière et une consolidation sans heurts des états financiers des parties nationales, un RAF sera recruté pour soutenir la RTAU. Le RAF sera financé par la subvention.

4.5. Produits et effets escomptés

Dans le cadre du programme 3C, la subvention permettra d'obtenir directement trois résultats attendus :

- Résultat 1 : une meilleure connaissance et une compréhension fondée sur des preuves des aspects multidimensionnels de la fragilité des trois zones transfrontalières au sein des six pays du Sahel. Les communautés locales d'agropasteurs et de pasteurs nomades seront en mesure d'assurer des modèles de planification et de gestion durables et inclusifs tout en abordant mieux l'intégration des producteurs dans les marchés nationaux et régionaux et la dynamique du commerce transfrontalier sous-régional.
- Résultat 2: un ensemble de stratégies sectorielles et de réformes politiques efficaces et pertinentes ainsi qu'une plate-forme multi-acteurs régionale et nationale plus dynamique et inclusive pour la communication et le dialogue politique sur les principales priorités thématiques du RLO.
- Résultat 3: la mise en place cohérente et efficace de tous les instruments techniques et opérationnels au niveau régional (planification, gestion, S&E, KM) nécessaires pour que le programme SD3C applique une approche régionale globale et adéquate.

4.6. Modalités de supervision

La supervision des activités du don se fera par le biais d'une supervision directe par l'équipe régionale de la division WCA et les trois centres régionaux du FIDA concernés. La supervision régulière des projets en cours/futurs dans les pays ciblés assurera également un suivi et une supervision adéquats des activités financées par le don. Une supervision supplémentaire peut avoir lieu pour répondre à certains objectifs du don ou à des questions en suspens. Une revue à mi-parcours (RMP) sera effectuée à mi-chemin de la phase de mise en œuvre⁴³.

⁴² Il s'agit de NEER TAMBA pour le Burkina Faso, du projet INCLUSIF pour le Mali, PROGRES pour la Mauritanie, PRODAF pour le Niger, PADAER-2 pour le Sénégal et REPER pour le Tchad.

⁴³ The MTR will include a comprehensive assessment of the overall progress with implementation and achievement of the grant objectives as per the Results Framework. The MTR will also serve as a platform for revisiting design issues that may require adjustments to ensure satisfactory achievement of the project development objectives

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds et dispositions relatives aux décaissements, à l'audit et à la passation de marchés

2.1. Tableau d'affectation des fonds.

a) Les montants alloués à chaque catégorie de dépenses pour le Projet sont les suivants:

Catégorie de dépenses	Montant (EUR)
I. Biens services et intrants	50 000
II. Consultations	1 020 000
III. Salaires et indemnités	640 000
TOTAL	1 710 000

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus sont définis comme suit:

- i) Les dépenses en Biens Services et intrants relatives à la catégorie I incluent également les dépenses liées aux Equipements et matériels;
- ii) Les dépenses en Consultations relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers
- iii) Les dépenses en Salaires et Indemnités relatives à la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Coûts de Fonctionnement

Annexe 3

Conditions générales applicables aux accords de don du FIDA

3.1 Définitions

- i) "Accord" ou "l'Accord" ou "le présent Accord" désigne l'Accord de don entre le FIDA et le Bénéficiaire et les annexes 1 à 3.
- ii) "Lettre d'opinion concernant l'audit" désigne une lettre confirmant la validité des états de dépenses présentés au FIDA, rédigée par un cabinet d'audit indépendant conformément aux instructions établies dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms) .
- iii) "Représentant autorisé" désigne la personne qui dispose de l'autorisation nécessaire pour signer l'Accord au nom du Bénéficiaire.
- iv) "Signataire autorisé" désigne la ou les personne(s) habilité(e)s par le Représentant autorisé du Bénéficiaire à signer au nom du Bénéficiaire les demandes de retrait de fonds et les états de dépenses, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
- v) "Fiche d'authentification du compte bancaire" désigne une fiche préparée par le Bénéficiaire et authentifiée par la banque du Bénéficiaire, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
- vi) "Acte de coercition" désigne le fait de léser ou de menacer de léser, directement ou indirectement, toute partie ou ses biens ou des personnes étroitement liées à une Partie, dans le but d'influencer indûment les décisions de cette dernière.
- vii) "Acte de collusion" désigne tout arrangement entre deux ou plusieurs entités à l'insu d'un tiers, dans le but d'influencer indûment les décisions de ce dernier.
- viii) "Acte de corruption" désigne le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, un avantage dans le but d'influencer indûment les décisions d'une autre partie.
- ix) "Date d'entrée en vigueur" désigne la date à laquelle l'Accord est signé par les deux Parties et à compter de laquelle le Bénéficiaire est habilité à engager des dépenses autorisées. Cette date figure sur la première page de l'Accord.
- x) "Dépenses autorisées" désigne les dépenses dont le financement est prévu dans le cadre du Don. Ces dépenses doivent satisfaire tous les critères suivants: i) correspondre aux coûts raisonnables des biens, travaux et services nécessaires au Projet; ii) être couvertes par le plan de travail et budget pertinent; iii) être effectuées conformément aux procédures de passation de marchés du Bénéficiaire ou à d'autres procédures de passation de marchés du FIDA agréées; iv) être effectuées pendant la période d'exécution du Projet, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de liquidation du Projet, lesquelles peuvent être effectuées entre la date d'achèvement du Projet et la date de clôture du Don; v) ne pas être interdites par une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies ou par toute autre politique du FIDA; vi) être justifiées par une documentation adéquate et vii) pouvoir être vérifiées par le FIDA.
- xi) "Pratique frauduleuse" désigne tout acte destiné à tromper une autre Partie dans le but d'obtenir un avantage financier indu ou autre, ou de se soustraire à une obligation.
- xii) "Date de clôture du Don" désigne la date postérieure de six (6) mois à la date d'achèvement du Projet ou toute autre date postérieure que le FIDA peut désigner par notification au Bénéficiaire, qui correspond à la date à laquelle toutes les obligations des Parties en vertu de l'Accord (à l'exception de l'obligation de faciliter la supervision et l'évaluation figurant au paragraphe 3.13 et de l'obligation de conserver les registres et documents figurant au paragraphe 3.14) doivent avoir été accomplies.
- xiii) "Accord d'exécution" désigne un accord indispensable à la mise en œuvre du Projet entre le Bénéficiaire et une ou plusieurs tierces parties, qui doit recevoir l'approbation préalable du FIDA et ne peut être ni résilié ni modifié en substance sans l'accord préalable du FIDA. Tous les

accords d'exécution relatifs au Projet sont énumérés au paragraphe 1.7 de l'annexe 1 de l'Accord.

- xiv) "Plan de passation de marchés" désigne le document élaboré par le Bénéficiaire et approuvé par le FIDA présentant tous les marchés importants de biens, de travaux et de services consultatifs à passer en relation avec le Projet pendant la période couverte par le plan de travail et budget, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
- xv) "Tableau d'affectation des fonds" désigne les montants alloués par le FIDA au Projet, tels qu'indiqués à l'annexe 2 de l'Accord.
- xvi) "Date d'achèvement du Projet" désigne la date à laquelle l'exécution du Projet doit être achevée.
- xvii) "Période d'exécution du Projet" désigne la période débutant à la date d'entrée en vigueur et finissant à la date d'achèvement du Projet.
- xviii) "Projet" désigne le projet décrit à l'annexe 1 de l'Accord.
- xix) "Partie au Projet" désigne chaque entité responsable en tout ou partie de l'exécution du Projet.
- xx) "Année du Projet" désigne i) la période commençant à la date d'entrée en vigueur de l'Accord et finissant le dernier jour de l'exercice budgétaire en cours à cette date et ii) chaque période suivante commençant le premier jour de l'exercice budgétaire et finissant le dernier jour de cet exercice, sous réserve, toutefois, que si la date d'entrée en vigueur de l'Accord se situe après le premier semestre de l'exercice budgétaire, la première année du Projet se poursuit jusqu'au terme de l'exercice suivant.
- xxi) "Exercice budgétaire du Bénéficiaire" désigne la période de douze (12) mois utilisée par le Bénéficiaire comme période comptable.
- xxii) "Procédures de passation de marchés du Bénéficiaire" désigne les procédures utilisées par le Bénéficiaire pour la passation des marchés liés au Projet, dont le FIDA a convenu qu'elles doivent être utilisées par le Bénéficiaire et qui ne peuvent être modifiées en substance sans l'accord préalable du FIDA.
- xxiii) "État de dépenses" désigne un formulaire préparé par le Bénéficiaire pour y consigner les dépenses effectuées, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms) et à l'annexe 2 de l'Accord de don.
- xxiv) "Accord subsidiaire" désigne tout accord par lequel i) l'ensemble ou des parties des fonds du Don sont mis à la disposition d'une Partie au Projet et/ou ii) toute Partie au Projet assume l'ensemble ou une partie de l'exécution du Projet. Les accords subsidiaires concernant un montant égal ou supérieur à 100 000 USD doivent recevoir l'approbation préalable du FIDA.
- xxv) "Demande de retrait de fonds" désigne un formulaire préparé par le Bénéficiaire pour demander des décaissements au FIDA, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).
- xxvi) "Plan de travail et budget" désigne le plan de travail et budget du Projet, fourni à l'avance, qui a été élaboré par le Bénéficiaire et à propos duquel le FIDA a émis un avis de non-objection. Si la période d'exécution du Projet est inférieure ou égale à dix-huit (18) mois, il n'y aura qu'un seul plan de travail et budget pour le Projet. Si la période d'exécution du Projet est supérieure à dix-huit (18) mois, il y aura un plan de travail et budget annuel ("PTBA") pour chaque période de douze (12) mois durant la période d'exécution du Projet. Tout plan de travail et budget doit également comporter un plan de passation de marchés et des prévisions de flux de trésorerie conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).

3.2 Exécution

Le Bénéficiaire exécute le Projet en vue d'atteindre les buts et objectifs énoncés dans l'annexe 1 de l'Accord. Le Bénéficiaire s'engage à exécuter le Projet: i) avec la diligence et l'efficacité nécessaires; ii) en conformité avec les pratiques administratives, d'ingénierie, financières, économiques, d'exploitation,

environnementales, techniques et de recherche appropriées; iii) en conformité avec les plans de travail et budgets et iv) en conformité avec les dispositions de l'Accord. Le Bénéficiaire gère les fonds du Don avec le même soin que s'il s'agissait de ses propres fonds, en tenant dûment compte des critères d'économie et d'efficacité ainsi que de la nécessité d'observer les normes d'intégrité les plus rigoureuses pour l'administration de fonds publics, notamment en ce qui concerne la prévention de la fraude et de la corruption.

3.3 Décaissement du Don

À partir de la date d'entrée en vigueur, le Bénéficiaire peut demander des retraits au titre du Don en soumettant au FIDA une demande de retrait de fonds et les autres documents requis énumérés dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).

Les montants décaissés à l'avance ne doivent pas dépasser 90% des dépenses figurant dans le plan de travail et budget correspondant qui a reçu l'avis de non-objection du FIDA. À partir de la deuxième demande de retrait de fonds, le Bénéficiaire doit en outre communiquer au FIDA un état de dépenses montrant qu'au moins 75% de la tranche de versement précédente (et 100% des tranches antérieures, le cas échéant) ont été utilisés. Le paiement final sera effectué après réception par le FIDA d'un rapport d'achèvement satisfaisant, conformément aux dispositions du paragraphe 3.6 ci-dessous. Aucune demande de retrait de fonds ne sera acceptée par le FIDA après la date de clôture du Don, à moins que le FIDA n'ait accepté par écrit une prolongation.

Le FIDA peut demander des informations et pièces justificatives supplémentaires, selon que de besoin.

Le Bénéficiaire peut réaffecter les fonds entre les différentes catégories de dépenses à condition que: i) la réaffectation ne remette pas en cause l'objectif fondamental des activités du Projet et ii) les modifications d'affectation n'excèdent pas 10% du montant total indiqué au paragraphe 2.1 de l'annexe 2 pour chaque catégorie de dépense.

3.4 Passation des marchés

Les marchés concernant les biens, travaux et services nécessaires au Projet sont passés conformément aux procédures de passation de marchés convenues par le FIDA avec le Bénéficiaire. Pour toute acquisition d'un montant égal ou supérieur à deux cent mille dollars des États-Unis (200 000 USD), ou l'équivalent, couverte par le budget du Projet, le Bénéficiaire doit présenter un plan de passation de marchés.

3.5 Rapports de situation

Au cours de la période d'exécution du Projet, le Bénéficiaire doit présenter au FIDA un rapport de situation concernant les douze mois précédents, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de l'exercice budgétaire du Bénéficiaire, conformément au modèle établi dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).

3.6 Rapport d'achèvement

Dès que possible après la date d'achèvement du Projet, mais en aucun cas après la date de clôture du Don, sauf prolongation acceptée par écrit par le FIDA, le Bénéficiaire doit communiquer au FIDA un rapport d'achèvement présenté comme il convient, fournissant à la fois des informations techniques et financières, c'est-à-dire le rapport d'achèvement du Projet, l'état de dépenses final et le rapport d'audit y afférent, conformément aux modèles établis dans les formulaires relatifs aux dons du FIDA (voir www.ifad.org/grantforms).

3.7 Comptes et rapports financiers

Le Bénéficiaire tiendra des registres financiers distincts pour le Don et préparera des états financiers conformément aux principes comptables internationaux ou à toutes autres normes comptables ayant l'agrément du FIDA, comme convenu à l'avance avec le Fonds. Tous les six (6) mois, le Bénéficiaire soumettra des états de dépenses certifiés provisoires signés par un signataire autorisé, dans les

quarante-cinq (45) jours suivant la fin de chaque période de six (6) mois. Un état de dépenses final certifié relatif à la totalité des dépenses autorisées engagées dans le cadre du Projet sera communiqué au plus tard à la date de clôture du Don, en isolant les dépenses de liquidation effectuées entre la date d'achèvement du Projet et la date de clôture du Don.

Les états de dépenses doivent indiquer les sources et les utilisations des fonds dépensés pour financer les activités du Don et doivent préciser si les dépenses ont été financées en espèces ou par des contributions en nature. Les états de dépenses doivent agréger les dépenses effectuées par le Bénéficiaire et les dépenses effectuées par les sous-bénéficiaires, le cas échéant. Les recettes générées par les retraits anticipés de fonds du Don (le cas échéant) seront inscrites dans les états de dépenses et les rapports d'audit présentés au FIDA. Les états de dépenses présentés au FIDA seront libellés dans la devise de l'Accord de don. Le FIDA n'acceptera pas les états de dépenses présentés dans une autre devise.

3.8 *Audit*

Le Bénéficiaire fera vérifier ses états financiers institutionnels chaque année conformément aux normes internationales d'audit ou à toutes autres normes d'audit ayant l'agrément du FIDA, et joindra une opinion d'audit distincte sur les états de dépenses communiqués au FIDA, qui sera annexée aux états financiers de l'institution et présentée au FIDA dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice budgétaire du Bénéficiaire. Les états financiers vérifiés de l'institution portant sur le dernier exercice budgétaire de la période d'exécution du Projet, y compris l'opinion d'audit sur l'état de dépenses final, doivent être présentés au FIDA avant la date de clôture du Don.

Si la date d'achèvement du Projet ne correspond pas à la date de fin de l'exercice budgétaire du Bénéficiaire, une opinion d'audit spécifique au Projet sur l'état de dépenses final sera exigée et devra être communiquée au FIDA avant la date de clôture du Don.

Si la période d'exécution du Projet est inférieure ou égale à dix-huit (18) mois, il peut suffire de communiquer une seule opinion d'audit sur l'état de dépenses final couvrant toute la période.

3.9 *Déclarations et garanties du Bénéficiaire*

À la date d'entrée en vigueur et à tout moment durant la période d'exécution du Projet, le Bénéficiaire fournit au FIDA les déclarations et garanties ci-après: i) le Bénéficiaire est une organisation dûment constituée et reconnue en vertu du système juridique dans lequel il est enregistré; ii) le Bénéficiaire est habilité à recevoir le montant du Don, à conclure et à exécuter l'Accord et à s'acquitter de chacune de ses obligations à ce titre, et a pris toutes les dispositions institutionnelles nécessaires pour autoriser la conclusion et l'exécution dudit Accord et son accomplissement; iii) la conclusion, l'exécution ou l'accomplissement de l'Accord par le Bénéficiaire et le respect des modalités et conditions y afférentes doivent être conformes aux lois, réglementations, décisions de justice ou autres normes juridiques que le Bénéficiaire est tenu de respecter, ne doivent pas être contraires ou incompatibles avec l'un quelconque des accords auxquels le Bénéficiaire est partie ni en entraîner la violation, et ne doivent pas porter atteinte aux textes constitutifs du Bénéficiaire; iv) le Bénéficiaire n'est pas insolvable et ne fait l'objet d'aucune procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, d'insolvabilité ou autre procédure similaire; v) le Bénéficiaire ne s'est livré à aucun acte de corruption ni pratique frauduleuse ni acte de collusion ou de coercition en rapport avec le Don et vi) aucun représentant ou fonctionnaire du FIDA n'a bénéficié d'avantages, directs ou indirects, en relation avec le Don. La signature de l'Accord par le Bénéficiaire constitue i) son consentement à y être lié et ii) la reconnaissance que l'Accord constitue pour le Bénéficiaire une obligation légale, valide et contraignante, qui doit être mise en œuvre dans le respect de ses termes.

3.10 *Suspension*

Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire à demander ou recevoir des décaissements au titre du Don ou de tout autre don ou contribution du FIDA si l'un des faits suivants se produit: i) le Bénéficiaire a manqué à l'une quelconque de ses obligations au titre de l'Accord; ii) des allégations crédibles de corruption, de pratique frauduleuse, d'acte de collusion ou d'acte de coercition en rapport avec le Bénéficiaire et/ou le Projet ont été portées à l'attention du FIDA; iii) l'une quelconque des déclarations ou des garanties du Bénéficiaire figurant au paragraphe 3.9 est invalide ou est inexacte ou a cessé d'être valide ou exacte; iv) le FIDA considère qu'un fait est survenu rendant improbable l'exécution satisfaisante du Projet ou v) le FIDA considère qu'un montant quelconque du

Don a été utilisé pour financer des dépenses autres que des dépenses autorisées et le Bénéficiaire n'a pas remboursé ledit montant conformément aux dispositions du paragraphe 3.14 ci-après.

La suspension est maintenue jusqu'à ce que le FIDA i) estime que la raison qui l'a motivée n'existe plus, ou ii) décide de résilier l'Accord conformément aux dispositions du paragraphe 3.11 ci-dessous.

3.11 *Résiliation*

L'Accord reste en vigueur jusqu'à la date de l'exécution intégrale par les Parties de leurs obligations respectives en vertu de l'Accord, ou jusqu'à toute autre date fixée d'un commun accord par les Parties. Le FIDA peut résilier l'Accord si l'un des faits suivants se produit: i) le Bénéficiaire n'a pas fourni la documentation requise en vertu du paragraphe 3.3 aux fins du décaissement de la première tranche du Don dans un délai de trois (3) mois à compter de la date d'entrée en vigueur; ii) le Bénéficiaire a concrètement manqué à l'une quelconque de ses obligations au titre de l'Accord; iii) des allégations crédibles de corruption, de pratique frauduleuse, d'acte de collusion ou d'acte de coercition en rapport avec le Bénéficiaire et/ou le Projet ont été portées à l'attention du FIDA et le Bénéficiaire n'a pas pris à temps les mesures appropriées pour remédier à la situation à la satisfaction du FIDA; iv) l'une quelconque des déclarations ou des garanties du Bénéficiaire figurant au paragraphe 3.8 est invalide ou est inexacte ou a cessé d'être valide ou exacte ou v) le FIDA considère qu'un fait est survenu rendant improbable l'exécution satisfaisante du Projet.

3.12 *Responsabilité après la résiliation*

Les engagements pris par les Parties perdurent suffisamment après la résiliation anticipée de l'Accord pour permettre la clôture en bonne et due forme du Projet, le retrait du personnel, des fonds et des biens, l'apurement des comptes entre les Parties et la liquidation des obligations contractuelles requises à l'égard du personnel, des sous-traitants, des consultants ou des fournisseurs, à moins que, dans l'hypothèse d'une résiliation anticipée de l'Accord par le FIDA pour l'un quelconque des motifs énoncés au paragraphe 3.11 (*Résiliation*) (à l'exception du point v)), le Bénéficiaire n'ait plus le droit de recevoir aucun décaissement supplémentaire au titre du Don ni aucune autre compensation versée par le FIDA.

3.13 *Supervision et évaluation*

Le Bénéficiaire facilitera toutes les activités de supervision, d'évaluation ou d'examen du Projet menées par le FIDA ou par des tiers autorisés par celui-ci durant la période d'exécution du Projet et les cinq (5) années suivantes.

3.14 *Registres et documents*

Le Bénéficiaire tient à jour les registres et documents nécessaires pour rendre compte des opérations réalisées dans le cadre de l'exécution du Projet jusqu'à la date d'achèvement du Projet, et conserve et archive convenablement ces informations pendant les cinq (5) années suivantes.

3.15 *Remboursement*

Si i) le FIDA constate qu'un montant précédemment décaissé au profit du Bénéficiaire n'est pas nécessaire pour couvrir des paiements additionnels au titre des dépenses autorisées ou si ii) le FIDA estime, à un moment quelconque, qu'un montant précédemment décaissé au profit du Bénéficiaire n'a pas été exclusivement utilisé conformément aux exigences de l'Accord, le Bénéficiaire doit, dès notification par le FIDA et en tout état de cause dans les trois (3) mois suivant la notification, rembourser ce montant au FIDA dans la devise dans laquelle le décaissement a été effectué. Tout solde précédemment avancé par le FIDA sera remboursé avant la date de clôture du Don.

3.16 *Mention du FIDA et droits de reproduction et diffusion*

Toute donnée, y compris les données brutes, recueillies, compilées ou traitées par le Bénéficiaire dans le cadre du Projet, doit être mise à la disposition de toute entité qui en fait la demande. Avant que le Bénéficiaire ne produise un quelconque matériel/ensemble de données écrit, audio-visuel et/ou de technologie de l'information dans le cadre ou en conséquence du Projet en vue de sa publication restreinte ou publique, il consulte le FIDA concernant le fond et la forme de l'indication du rôle joué par le FIDA à l'appui du Projet, et en insère la mention conformément aux termes convenus entre les deux Parties. En vertu du présent Accord, le Bénéficiaire reconnaît au FIDA le droit de reproduire et de diffuser des exemplaires dudit matériel/ensemble de données écrit, audio-visuel et/ou de technologie de l'information à des fins non commerciales sans qu'il soit nécessaire de demander de nouveau l'autorisation ou l'approbation du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire accorde également au FIDA le droit de divulguer les rapports d'audit du Projet conformément à la politique du FIDA en matière de diffusion des documents.

3.17 *Assurance*

Le Bénéficiaire assure comme il convient l'ensemble des biens et du personnel du Projet afin de garantir l'exécution du Projet.

3.18 *Représentation et responsabilité*

Le Bénéficiaire exécute le Projet en son nom propre et a la responsabilité exclusive de son exécution; il est entendu que le fait pour le FIDA d'accorder un don au Bénéficiaire ne peut en aucun cas être interprété comme faisant du Bénéficiaire ou de toute autre personne ou institution participant au Projet un agent ou un représentant du FIDA, et que le FIDA ne peut être tenu pour responsable, et le Bénéficiaire le dégage de toute responsabilité en ce sens, en cas de réclamation pour perte ou dommage en lien avec le Projet.

3.19 *Privilèges et immunités*

Rien dans l'Accord ou dans quelque document que ce soit relatif audit Accord ne peut être considéré comme constituant une renonciation aux privilèges et immunités reconnus au FIDA par ses actes constitutifs ou par le droit international.

3.20 *Voies de recours*

Les voies de recours dont dispose le FIDA en vertu de l'Accord sont cumulatives et ne compromettent en rien l'utilisation d'autres recours dont pourrait disposer le FIDA en application des principes généraux du droit. Le retard ou l'omission du FIDA dans l'exercice de ses droits, ou la conduite de négociations, ne peut être interprété comme une renonciation à exercer ces droits.

3.21 *Loi applicable*

Tout différend né de l'Accord est régi par les principes généraux du droit et non par un système juridique national spécifique.

3.22 *Règlement des différends*

Les Parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout litige entre elles né de l'Accord. En cas d'échec du règlement à l'amiable, le litige sera réglé par voie d'arbitrage. Ainsi, tout différend, litige ou réclamation né de l'Accord ou s'y rapportant, ou tout manquement y relatif, à moins qu'il ne soit réglé à l'amiable, est soumis pour règlement à une procédure d'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) actuellement en vigueur. À moins qu'il n'en soit décidé autrement, il y aura un arbitre, l'arbitrage aura lieu à Rome (Italie), la langue utilisée pour la procédure arbitrale sera l'anglais et la décision du tribunal arbitral sera conforme aux modalités de l'Accord. Les Parties conviennent que la sentence arbitrale rendue conformément à la présente disposition est définitive, lie les Parties et ne peut faire l'objet d'aucune autre voie de recours.

3.23 *Amendements*

Tout amendement ou modification de l'Accord, y compris la description du Projet et le budget du Projet, doit faire l'objet d'un accord écrit entre les deux Parties.

3.24 *Transfert ou cession*

Le Bénéficiaire ne peut transférer ou céder aucun de ses droits ou obligations en vertu du présent Accord sans l'accord écrit préalable du FIDA.

3.25 *Communications*

À moins qu'il n'en soit décidé autrement, les notifications, les requêtes, les rapports, les documents et toute autre information et communication concernant l'Accord, le Don et le Projet, y compris les rapports de situation et le rapport d'achèvement, seront rédigés en anglais.

3.26 *Intégralité de l'Accord/divisibilité*

L'Accord constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties, et toute déclaration ou accord antérieur, oral ou écrit, est nul et non avenue. Si l'une quelconque des dispositions de l'Accord, ou une partie d'une disposition, se révèle ou est déclarée nulle ou impossible à mettre en œuvre, cela n'affecte en rien le reste de l'Accord qui demeure pleinement en vigueur dans les limites autorisées par la loi.

Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Réf.	Fin phase 1	Fin phase 2	Source	Fréquence	Responsabilité	
PORTÉE								
	1. Nombre de personnes touchées au sein des ménages appuyés* ¹ (C.I. 1.b)	0	500 700	854 750	Systèmes de suivi-évaluation (SSE)	Semestrielle dès année 2	Secrétariat exécutif du G5 Sahel et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et stratégies régionales favorables • Géopolitique et stabilité du Sahel
	Nombre de femmes	0	250 350	427 375				
	Nombre de jeunes	0	200 280	341 900				
	2. Nombre de ménages recevant les appuis du programme*(C.I. 1.a)	0	73 000	123 000				
	3. Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet (C.I. 1)	0	73 000	123 000				
• OBJECTIF GENERAL								
Renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables dans la région du Sahel afin d'atténuer la crise COVID-19, les conflits et les effets du changement climatique	4. Taux de réduction de l'incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité dans les zones d'intervention	0	10%	20%	Enquête de référence Evaluation d'impact	Années 1, 3, 6	Secrétariat exécutif du G5 Sahel et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et stratégies régionales favorables • Géopolitique et stabilité du Sahel
OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT								
Consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières	5. (Nombre) pourcentage de femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire	0	45%	75%	SSE	Semestrielle dès année 2	Cellule de coordination régionale et projets référents	<ul style="list-style-type: none"> • Situation sécuritaire favorable au déploiement des actions du programme
	6. Pourcentage de bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs moyens d'existence et de leur résilience ²	0	45%	75%	Situation de référence Evaluation des effets	Annuelle		

¹ Agrégeant hommes, femmes, jeunes y compris les personnes en situation de handicap bénéficiant des appuis à la productivité et à la production, d'activités de renforcement de capacités, d'éducation environnementale et renforcement de la paix.

² L'amélioration de la résilience sera mesurée par une combinaison d'indicateurs associant les revenus, l'actif productif, la connaissance des mesures d'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre des mécanismes de paix.

	7. Pourcentage de ménages satisfaits des services fournis par le Programme	0	50%	80%	Enquête de satisfaction ³	Annuelle		
EFFETS ET PRODUITS								
<i>Effet 1. La production et la productivité agrosylvopastorales et halieutiques par des pratiques agricoles respectueuses du climat et de l'eau sont améliorées</i>	8. Pourcentage de personnes démontrant une amélioration de leur autonomisation ⁴	0	50%	75%	SSE Enquêtes d'effets annuels	Annuelle dès année 2	Cellule de coordination régionale et projets référents	
	Pourcentage de femmes	0	50%	75%				
	Pourcentage d'hommes	0	50%	75%				
	9. Indice des actifs agropastoraux ⁵	0	+ 15%	+30%	SSE Enquêtes d'effets annuels	Annuelle dès année 2		
10. Pourcentage de bénéficiaires déclarant l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement durables et résilientes au changement climatique (Core indicator CI. 3.2.2)	0	50%	80%					
<i>Produit 1.1. Les actifs agrosylvopastoraux et halieutiques et la résilience au changement climatique sont améliorés</i>	11. Nombre de producteurs ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques et pratiques résilientes (CI 1.1.3)	0	40 000	66 000	SSE Rapports d'activités	Trimestrielle	Cellule de coordination régionale et projets référents	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions climatiques favorables • Maîtrise de l'insécurité dans les zones-cibles • Collaboration des services techniques régaliens
	Nombre de femmes	0	20 000	33 000				
	Nombre de jeunes	0	16 000	26 400				
	12. Superficie aménagée pour la production (ha) (CI 1.1.2)	0	11 300	20 500	SSE Rapports d'activités	Semestrielle		
	13. Nombre d'infrastructures pastorales (puits, mares, parcs vaccination)	0	92	135				
	14. Ménages recevant un appui ciblé pour améliorer leur nutrition CI(1.1.8)	0	40 000	66 000	SSE Rapports d'activités	Semestrielle		
15. Nombre de groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat (CI 3.1.1)	0	40 000	66 000	SSE Rapports d'activités	Annuelle			
<i>Produit 1.2. Les capacités de développement et la paix sont renforcées</i>	16. Nombre de petits exploitants formés pour acquérir diverses compétences (CI 1.1.4) ⁶	0	43 000	64 500	SSE Rapports d'activités	Trimestrielle		
	Nombre de femmes	0	21 500	32 250				
	Nombre de jeunes	0	17 200	25 800				
	17. Nombre d'actions directes, de plaidoyer et dialogue pour la prévention des conflits et crise (y compris Covid-19) impliquant les OP	0	278	517				

³ À conduire avec les enquêtes d'effets annuels

⁴IFAD Empowerment indicator. Cet indicateur mesure l'amélioration de l'autonomisation des femmes et hommes bénéficiaires, qui est l'effet combiné des effets 1 et 2

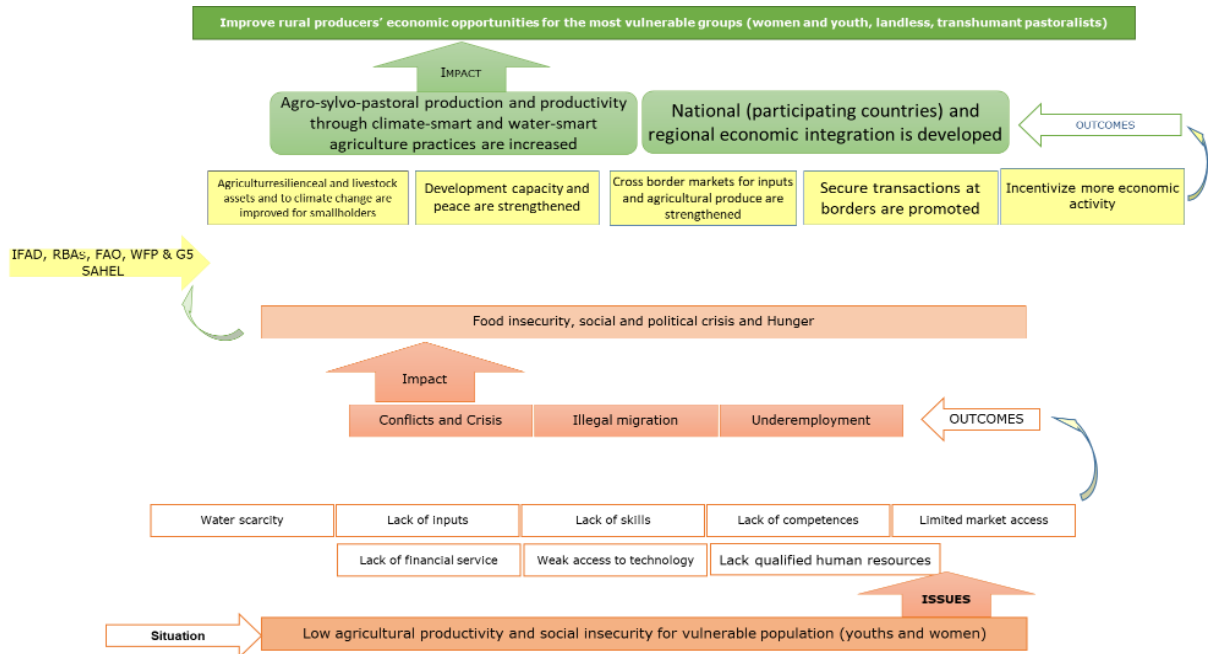
⁵ Pour mesurer l'augmentation des actifs pastoraux

⁶ Compétences en matière de pratiques agropastorales intelligentes, de gestion durable du bétail, de capacités de gestion des risques, de plans d'affaires

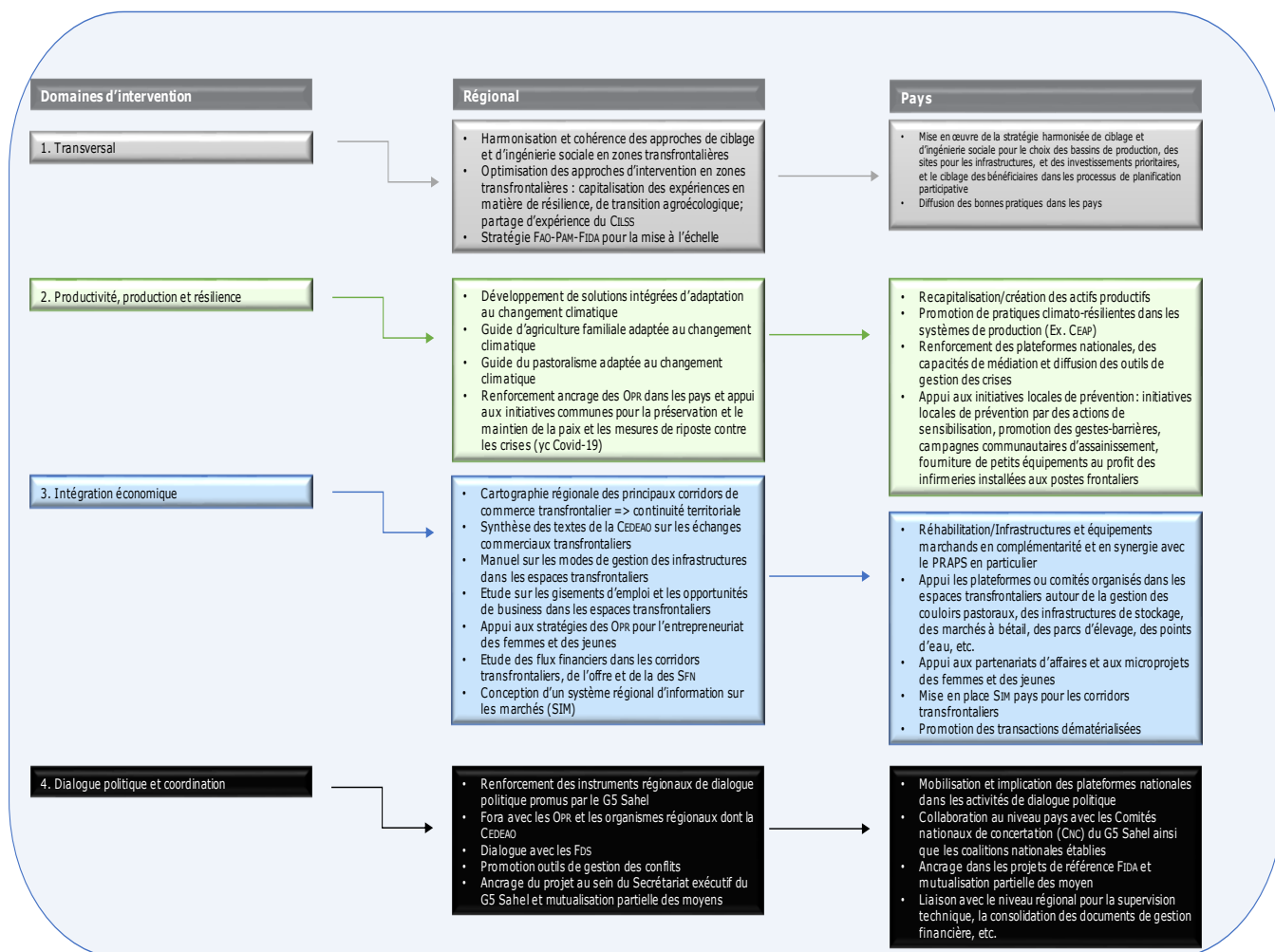
<i>Effet 2. L'intégration économique nationale et régionale est facilitée</i>	18. Indice des échanges commerciaux aux niveaux national et régional ⁷	0	+5%	+10%	SSE Enquêtes d'effets annuels	Annuelle dès année 2	Cellule de coordination régionale et projets référents	<ul style="list-style-type: none"> • Application effective des politiques d'échanges transfrontaliers
	19. Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles présentées aux décideurs politiques pour approbation, ratification ou modification (CI Politique 3)	0	1	2	SSE Rapports d'activités	Annuelle	Secrétariat exécutif du G5 Sahel et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et stratégies régionales favorables • Géopolitique et stabilité du Sahel
Produit 2.1. Les marchés agricoles transfrontaliers sont renforcés	20. Nombre d'infrastructures de marché construites/réhabilitées et fonctionnelles (CI 2.1.6)	0	42	71	SSE Rapports d'activités	Semestrielle	Cellule de coordination régionale et projets référents	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration du secteur privé y compris des institutions financières et des compagnes
	21. Nombre d'espaces communautaires de médiation entre agriculteurs et éleveurs	0	41	69				
	22. Nombre de plateformes multipartites en service Soutenues (CI Politique 2)	0	1	1				
	23. Nombre de producteurs déclarant avoir accès à des informations pertinentes sur les marchés et les débouchés existants	0	32 000	91 500				
	Nombre des femmes	0	16 000	45 750				
	Nombre des jeunes	0	12 800	36 600				
Produit 2.2. Les échanges commerciaux et transactions diverses aux frontières sont sécurisées	24. Pourcentage de bénéficiaires utilisant des transactions sans espèces	0	40%	60%	SSE Rapports d'activités	Trimestrielle		
	25. Pourcentage de bénéficiaires qui déclarent faire du commerce transfrontalier	0	40%	75%				
	26. Nombre d'assises/échanges entre OP et forces de défense et de sécurité en zones transfrontalières	0	44	83				

⁷ Pour mesurer l'augmentation des échanges commerciaux aux niveaux national et régional

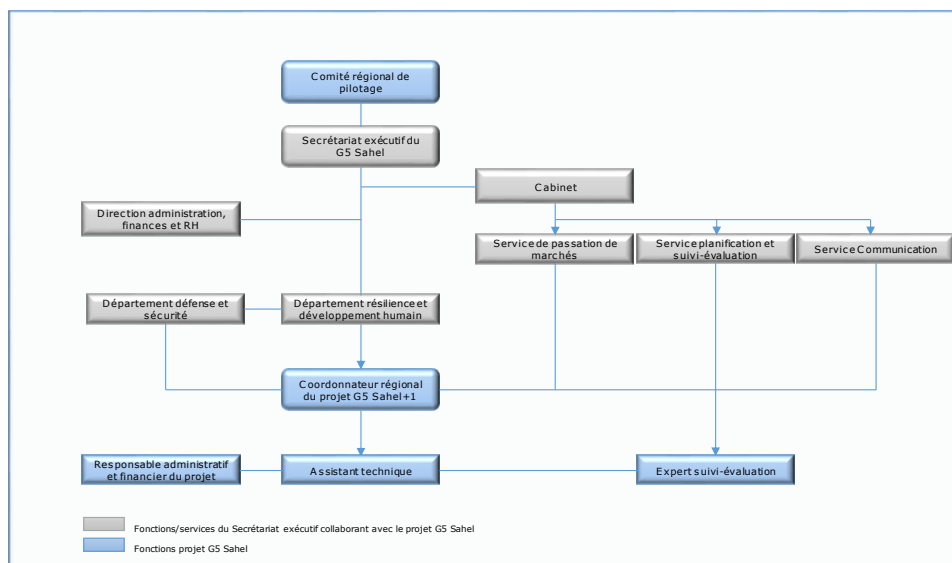
Théorie du changement



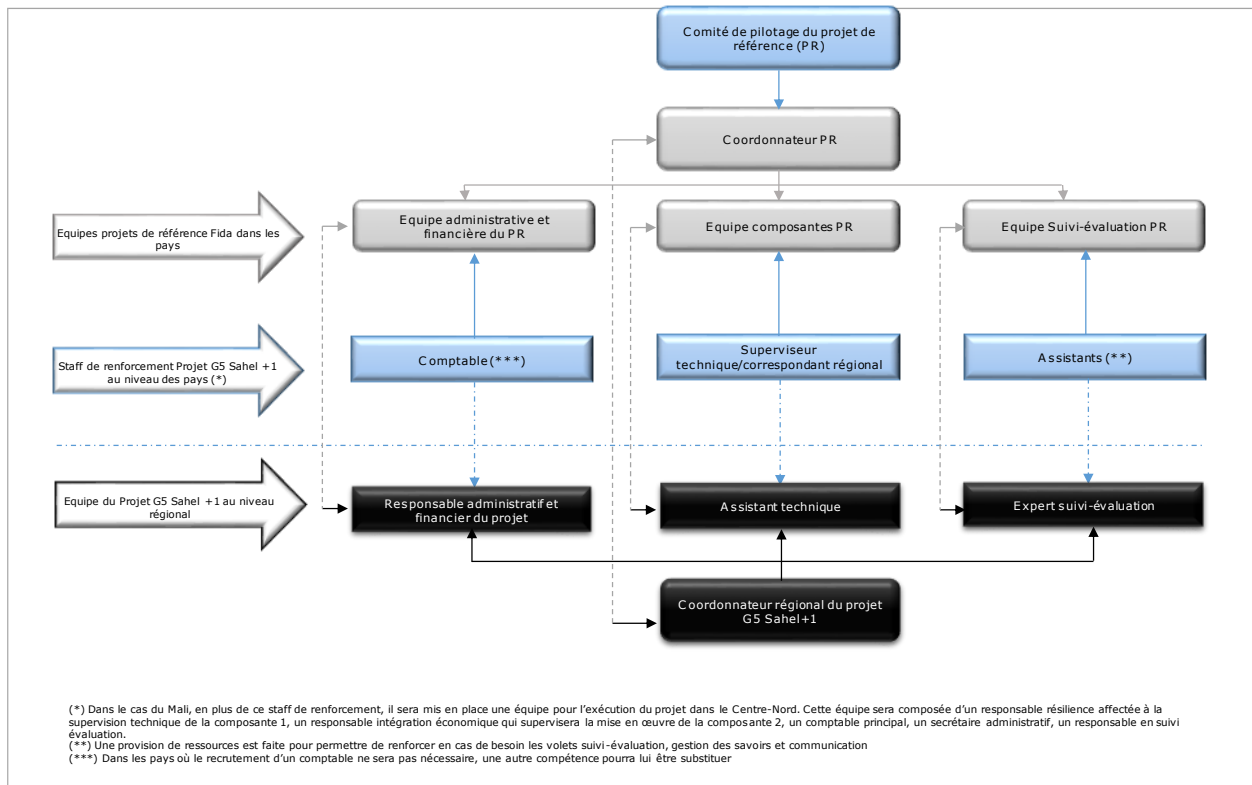
Domaines d'intervention régionale et pays et organigrammes



Organigramme du programme au niveau régional



Organigramme pays relié au régional



Enseignements tirés

1. Au Mali, dans la commune rurale de Sio (région de Mopti), le PAM a mis en œuvre un paquet intégré d'activités de renforcement de la résilience, notamment en réhabilitant et en créant des actifs clés, des activités sensibles et spécifiques à la nutrition et en soutenant les entreprises des petits exploitants agricoles et l'accès aux marchés.
2. Outils de ciblage des communautés pastorales les plus vulnérables. Le Réseau Billital Maroobé (RBM), en collaboration avec Save the Children, a défini une méthodologie spécifique (par le biais de questionnaires numériques administrés par des jeunes) pour mieux cibler les groupes les plus vulnérables au sein de la communauté pastorale afin de fournir un soutien d'urgence par le biais de kits. Les membres de RBM dans les pays ont été formés pour soumettre ces questionnaires. L'utilisation des TIC permet d'atteindre les communautés dans les zones reculées malgré le conflit.

Soutien à la résilience des communautés vulnérables au Sahel.

3. S'appuyer sur les outils existants pour soutenir la résilience Afin d'améliorer l'impact de ses programmes de résilience dans la région, la FAO encourage l'émergence, le partage, l'adoption et la mise à l'échelle de bonnes pratiques, telles que :
4. "Cash+" visant à fournir deux interventions complémentaires, les transferts d'argent liquide et l'assistance à la production, afin de créer des synergies, augmentant ainsi leurs impacts respectifs.
5. L'approche des "Caisses de résilience", visant à lier les interventions techniques, sociales et financières, respectivement, à travers les écoles de terrain agro-pastorales, les clubs d'écoute des femmes Dimitra et l'Association villageoise d'épargne et de crédit. Elle permet aux communautés d'exploiter pleinement le potentiel de leurs capacités existantes.
6. L'initiative "1 million de citernes pour le Sahel" vise à améliorer l'accès à l'eau des populations agro-pastorales vivant dans les zones arides.
7. Meilleures pratiques pour renforcer la résilience des ménages pastoraux. Sur la base de son expérience au Burkina Faso, au Mali et au Niger, la FAO a récemment élaboré, avec ses partenaires, une série de bonnes pratiques en matière d'agro-pastoralisme. Celles-ci peuvent être classées dans le domaine suivant : (i) mobilité ; (ii) gestion durable des pâturages ; (iii) gestion durable des terres ; (iv) alimentation et santé animales ; (v) gestion communautaire des ressources naturelles ; (vi) systèmes d'information et planification de l'utilisation des ressources ; (vii) chaîne de valeur et diversification des revenus ; (viii) préparation et réponse aux crises alimentaires et pastorales ; et (ix) accès aux services de gestion et financiers. Les infrastructures climatiques dont les stations météorologiques automatiques devront guider l'aide à la prise de décision mais aussi le choix des pratiques agricoles, le calendrier agricole et le développement de l'industrie de l'assurance agricole (produits et services)
8. L'accès à l'information et aux soins de santé animale est essentiel pour améliorer la productivité, y compris à travers : (i) le système d'information transhumant / système communautaire d'alerte précoce et de réponse d'urgence ; (ii) la gestion de l'information pour les marchés de bétail ; et (iii) les services de santé animale (service auxiliaire paravétérinaire et service vétérinaire privé de proximité). Parmi les diverses stratégies visant à améliorer la nutrition animale, on peut citer : (i) Blocs multi-nutritionnels ; (ii) complémentation ; et (iii) régénération et valorisation des produits forestiers pour la nutrition animale. Parmi les activités visant à diversifier davantage

les revenus, on peut citer (i) la promotion de l'"élevage à petite échelle" ; (ii) le développement de réseaux de micro-laiteries ; et (iii) les alliances productives.

9. Mettre en place des systèmes pour prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs : En partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (fonds de consolidation de la paix), le RBM a mis en place un système de veille d'information qui permet de quantifier les conflits et d'apporter des réponses de médiation et d'action sociale pour les résoudre. Ces activités locales ont été liées à plusieurs processus de dialogues politiques de haut niveau organisés au cours des dernières années, dans le cadre desquels des actions concrètes ont été prises par les gouvernements.
10. La collaboration et le partenariat avec les organisations communautaires et les organisations professionnelles agricoles favorisent la cohésion sociale, la médiation et la prévention des conflits. Des résultats encourageants de la FAO ont été observés sur les initiatives sociales basées sur la gestion communautaire et l'amélioration de la mobilité telles que (i) les conventions locales et un comité de gestion des ressources pastorales et des pâturages ; (ii) les cadres de consultation transfrontaliers et nationaux ; et (iii) le Comité de suivi de la santé du bétail (très pertinent dans le contexte actuel du COVID-19).

Travailler en synergie avec les organisations de producteurs

11. Les récentes évaluations des programmes pays du FIDA dans les pays du Sahel ont conclu que les programmes financés par le FIDA devraient promouvoir la participation active d'organisations et d'institutions rurales structurées pour faire progresser un développement économique territoriale local inclusif et durable, et devraient pour ce faire fournir un soutien solide et continu aux agriculteurs et aux organisations économiques. Les organisations de producteurs (OP) ont également la capacité de gérer les connaissances et de contribuer à partir des activités et des pratiques locales au dialogue politique et aux processus d'élaboration et mise en oeuvre des politiques publiques et stratégie sectorielle nationales et régionales.
12. Le Programme d'appui aux organisations paysannes en Afrique (SFOAP)⁵¹ cofinancé par le FIDA a démontré en 2 phases (2009-2019) la pertinence de la collaboration avec les plateformes régionales d'organisations de producteurs (OP). Le renforcement des capacités des OP à tous les niveaux leur a permis de devenir des acteurs impliqués dans les grands défis qui touchent l'agriculture familiale africaine. L'effet de levier recherché dans la promotion des activités économiques impliquant les OP locales et nationales a permis d'amplifier les impacts. L'impact des programmes de renforcement des OP est visible en ce qui concerne le ROPPA en Afrique de l'Ouest ; les réseaux sont devenus des sources de propositions (contribution aux politiques), des réservoirs de connaissances (appui aux plateformes nationales) et des organisations capables de superviser les projets mis en oeuvre par les OP membres au niveau local (sélection, suivi et financement de projets pilotes économiques). La maturité des plateformes régionales s'est également accrue car elles ont acquis de grandes capacités de mobilisation de ressources pour contribuer à renforcer la durabilité des actions menées avec elles.
13. La collecte de données primaires sur la situation des petits agriculteurs et des pasteurs permet un dialogue politique pour soutenir les processus de défense de leurs intérêts. Un travail conjoint RBM-FIDA-CIRAD-FAO sur les économies pastorales vient de s'achever au Tchad (ainsi qu'en Mongolie et en Argentine) ; il montre l'importance de la collecte de données pour mieux comprendre les dynamiques et les défis auxquels

⁵¹ Ce programme s'est achevé en 2019 et le OPenACP a pris le relais, toujours en appui au ROPPA et ses plateformes nationales pour la région d'Afrique de l'Ouest

sont confrontés les pasteurs, notamment en ce qui concerne les chocs climatiques, et en particulier ceux auxquels sont confrontées les femmes. Il démontre également l'importance de collecter des données sur les économies pastorales afin de donner aux organisations et associations d'éleveurs des informations pertinentes pour mener des processus de plaidoyer aux niveaux national et régional.

14. L'expérience montre que les organisations d'agriculteurs/pasteurs aux niveaux national et local peuvent renforcer les activités d'entrepreneuriat des jeunes. Au Mali, le FIDA assure la supervision du projet GAFSP qui soutient les plans d'affaires de jeunes dans les secteurs de l'aviculture et de la pisciculture, projet mis en œuvre par l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) et le Conseil National des Organisations Paysannes du Mali (CNOP). Le projet a facilité la signature d'un accord entre l'AOPP et BMS.sa, une institution financière locale, ce qui a permis le financement de plans d'affaires de 220 jeunes.

Catégorie environnementale et sociale et classification du risque climatique par pays

Burkina Faso

Catégorie environnementale et sociale

1. Les risques environnementaux et sociaux potentiels posés par le programme sont limités à la production agricole, y compris la restauration des sols, la gestion de l'eau, l'agriculture de conservation, le développement de l'irrigation intelligente, les produits du jardin pour une alimentation diversifiée, la gestion rationnelle des engrais et d'autres pratiques agricoles intelligentes pertinentes pour le climat et l'eau, (construction d'infrastructures de marché) y compris la réhabilitation des routes de desserte connectées aux marchés). Les autres activités prévues sont liées aux activités de renforcement des capacités, notamment les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, les capacités de gestion des risques, les plans d'affaires, l'éducation civique, la consolidation de la paix communautaire dans les zones sujettes aux conflits, en particulier entre les éleveurs et les agriculteurs.
2. La plupart de ces impacts pourraient être facilement corrigés et / ou considérablement réduits avec des plans de mitigation. À ce stade de la conception, le programme n'aura pas d'impacts négatifs graves tels que la prise ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant un déplacement physique ou économique, une gestion massive des terres de plus de 100 ha et la construction de routes pour plus de 10 km. Il n'est pas envisageable d'affecter négativement les peuples autochtones ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé comme un programme de « catégorie B ».**
3. Cependant, en ce qui concerne le risque social, le programme présente un risque social moyen en raison principalement des conflits liés aux ressources foncières (en particulier entre agriculteurs et éleveurs) et de son insécurité humaine concomitante qui s'est produite au Burkina Faso. Cependant, les emplacements exacts pour le développement des entreprises ne sont pas encore connus à ce stade et la divulgation complète des risques environnementaux et sociaux et des mesures de mitigation par le biais d'une évaluation environnementale et d'impact (EIES) basée sur le contexte et spécifique au contexte n'est pas possible pour le moment. Par conséquent, un examen environnemental et social sera effectué pour chaque emplacement du programme / cluster d'entreprise et, si nécessaire, un PGES complet sera requis pour guider la mise en œuvre du programme.

Classification du risque climatique

4. En termes d'évaluation des risques climatiques, **le programme est classé à haut risque**. Le groupe cible du programme dépend largement des ressources naturelles sensibles au climat, en particulier des parcelles agricoles alimentées en eau de pluie, du bétail. Une grande partie de la zone de l'investissement a été soumise à la sécheresse, à la désertification et aux criquets très récemment. La variabilité climatique, y compris la sécheresse imprévue occasionnée par des précipitations et des températures imprévisibles, peut affecter l'impact de l'investissement, la durabilité et le retour sur investissement. Cependant, le programme a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience au climat sans coûts supplémentaires importants grâce à des programmes de renforcement des capacités dans les stratégies agricoles intelligentes face au climat et grâce à une forte collaboration avec les agences de vulgarisation et de surveillance météorologiques et climatiques (informations agro-climatiques régulières et utilisation des bons cultivars / variétés, techniques et technologies d'adaptation).

Mali

Catégorie environnementale et sociale

5. Les risques environnementaux et sociaux potentiels posés par le programme sont limités à la production agricole, y compris la restauration des sols, la gestion de l'eau, l'agriculture de conservation, le développement de l'irrigation intelligente, les produits du jardin pour une alimentation diversifiée, la gestion rationnelle des engrais et d'autres pratiques agricoles intelligentes pertinentes pour le climat et l'eau, (construction d'infrastructures de marché) y compris la réhabilitation des routes de desserte connectées aux marchés). Les autres activités prévues sont liées aux activités de renforcement des capacités, notamment les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, les capacités de gestion des risques, les plans d'affaires, l'éducation civique, la consolidation de la paix communautaire dans les zones sujettes aux conflits, en particulier entre les éleveurs et les agriculteurs.
6. La plupart de ces impacts pourraient être facilement corrigés et / ou considérablement réduits avec des plans de mitigation. À ce stade de la conception, le programme n'aura pas d'impacts négatifs graves tels que la prise ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant un déplacement physique ou économique, une gestion massive des terres de plus de 100 ha et la construction de routes pour plus de 10 km. Il n'est pas envisageable d'affecter négativement les peuples autochtones ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé comme un programme de « catégorie B ».**

Classification du risque climatique

7. En termes d'évaluation des risques climatiques, **le programme est classé à haut risque.** Le groupe cible du programme dépend largement des ressources naturelles sensibles au climat, en particulier des parcelles agricoles alimentées en eau de pluie, du bétail. Une grande partie de la zone du sous-programme a été soumise à la sécheresse, à la désertification et aux criquets très récemment. La variabilité climatique, y compris la sécheresse imprévue occasionnée par des précipitations et des températures imprévisibles, peut affecter l'impact du sous-programme, la durabilité et le retour sur investissement. Cependant, le programme a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience au climat sans coûts supplémentaires importants grâce à des programmes de renforcement des capacités dans les stratégies agricoles intelligentes face au climat et grâce à une forte collaboration avec les agences de vulgarisation et de surveillance météorologiques et climatiques (informations agro-climatiques régulières et utilisation des bons cultivars / variétés, techniques et technologies d'adaptation).

Mauritanie

Catégorie environnementale et sociale

8. Les risques environnementaux et sociaux potentiels posés par le programme sont limités à la production agricole, y compris la restauration des sols, la gestion de l'eau, l'agriculture de conservation, le développement de l'irrigation intelligente, les produits du jardin pour une alimentation diversifiée, la gestion rationnelle des engrais et d'autres pratiques agricoles intelligentes pertinentes pour le climat et l'eau, (construction d'infrastructures de marché) y compris la réhabilitation des routes de desserte connectées aux marchés). Les autres activités prévues sont liées aux activités de renforcement des capacités, notamment les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, les capacités de gestion des risques, les plans d'affaires, l'éducation civique, la consolidation de la paix communautaire dans les zones sujettes aux conflits, en particulier entre les éleveurs et les agriculteurs.

9. La plupart de ces impacts pourraient être facilement corrigés et / ou considérablement réduits avec des plans de mitigation. À ce stade de la conception, le programme n'aura pas d'impacts négatifs graves tels que la prise ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant un déplacement physique ou économique, une gestion massive des terres de plus de 100 ha et la construction de routes pour plus de 10 km. Il n'est pas envisageable d'affecter négativement les peuples autochtones ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé comme un programme de « catégorie B ».**

Classification du risque climatique

10. **Le programme est classé à risque élevé.** Le groupe cible du programme dépend largement des ressources naturelles sensibles au climat, en particulier des parcelles agricoles alimentées en eau de pluie, du bétail. Une grande partie de la zone du sous-programme a été soumise à la sécheresse, à la désertification et aux criquets très récemment. La variabilité climatique, y compris la sécheresse imprévue occasionnée par des précipitations et des températures imprévisibles, peut affecter l'impact du sous-projet, la durabilité et le retour sur investissement. Cependant, le programme a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience au climat sans coûts supplémentaires importants grâce à des programmes de renforcement des capacités dans les stratégies agricoles intelligentes face au climat et grâce à une forte collaboration avec les agences de vulgarisation et de surveillance météorologiques et climatiques (informations agro-climatiques régulières et utilisation des bons cultivars / variétés, techniques et technologies d'adaptation).

Niger

Catégorie environnementale et sociale

11. Le programme SD3C développe des activités qui auront de fortes retombées sociales et économiques (i) à court terme grâce aux approches à haute intensité de main d'œuvre, au transfert monétaire pendant la période de soudure et grâce à des kits et des micro-entreprises pour recapitaliser les ménages limitant l'exode rural et les recrutements des jeunes, (ii) en diminuant les conflits agriculteurs et éleveurs (iii) en améliorant l'accès à l'eau pour le cheptel sur les tracés de transhumance, diminuant le surpâturage et la divagation des animaux. Le programme cible les personnes les plus vulnérables - les jeunes et les femmes - et se concentre sur l'origine de l'instabilité et des conflits locaux. En outre, grâce à des investissements structurels sur le marché et à un dialogue politique transfrontalier renforcé, le programme réduira les effets des chocs, en particulier ceux dus à la COVID19 et à la fermeture des frontières.
12. Le programme aura des effets positifs sur l'environnement grâce à la restauration des ressources naturelles (sol, eau et couvert végétal) grâce aux activités du CES/DRS, ainsi que certaines écosystèmes (savane et mares), à la formation par le biais du CEAP sur les techniques d'agroécologie, la RNA et l'agroforesterie. La formation soutiendra l'utilisation rationnelle des engrais et des intrants limitant la pollution et les problèmes sanitaires. Le programme contribuera donc à limiter les émissions de GES sur le secteur AFOLU. Cependant, il contribue à l'émission de GES avec le développement des infrastructures et le soutien à l'élevage.
13. Les impacts sociaux négatifs pourraient être liés à une stratégie de ciblage erronée avec la capture de l'élite pour les subventions dans les micro-entreprises et autres activités, l'augmentation de la crise sanitaire de COVID-19 du au renforcement du marché, et l'émergence de tensions et de conflits. Le régime foncier pourrait devenir un problème pour le ciblage sur le terrain des sous-programmes d'infrastructure et sera évalué dans Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES). Les impacts négatifs sur l'environnement sont principalement liés au développement des

infrastructures et seront évalués dans le cadre du CGES pour chaque sous-programme. Ils sont également liés à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et à l'expansion de l'agriculture et de la déforestation.

14. La plupart de ces impacts seront évités ou atténués par des plans de prévention et d'atténuation appropriés (PGES). Le programme ne produira aucun impact négatif tel que l'expropriation ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant des déplacements physiques ou économiques, la gestion massive de terres de plus de 100 ha et la construction de routes de plus de 10 km. Le programme découragera l'ouverture de zones humides, de forêts et de terres vierges par la sélection d'entreprises compatibles avec l'écosystème. Le risque d'impact sur les ressources physiques et culturelles est très faible et la réglementation contre l'ouverture de terres dans les zones protégées sera appliquée. Il n'y a aucune intention d'avoir un impact négatif sur les peuples indigènes ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé dans la "catégorie B"**. Cependant, en termes de risque social, le programme présente un risque élevé principalement en raison des conflits sur les ressources foncières (en particulier entre les agriculteurs et les pasteurs) et de l'insécurité humaine concomitante qui se produit dans la plupart des six pays du G5 au Sahel. Toutefois, les lieux exacts de développement du programme ne sont pas encore connus à ce stade. Le Cadre de Gestion Environnemental et Social fixe les procédures et les outils d'examen complémentaires à développer, tels que des examens environnementaux et sociaux initiaux, des études d'impact environnemental et social (EIES), l'élaboration de Plan de Gestion Environnemental et Social de travaux (PGES) et les mécanismes de gestion des griefs.

Catégorie de risque climatique

15. Les diminutions de la pluviométrie et l'augmentation des températures impactent les communautés. Des pertes globales de 9% pour la campagne de 2017 (avec des taux variant de 32% dans le District de Bamako, 24% dans la région de Kayes et 19% dans la région de Mopti) sont recensées et liées : i) aux pertes et diminutions des productions agricoles dues à l'arrêt précoce des pluies intervenus mi-septembre ; ii) aux dégâts des ravageurs de cultures (les sautereaux, les coléoptères, les chenilles). Le groupe cible est ainsi largement dépendant de l'exploitation des ressources naturelles dans des zones agroécologiques où les systèmes agro-pastoraux sont très sensibles au climat. Les inondations font partie des événements climatiques les plus récurrents notés à Saint-Louis, une des régions d'intervention du programme régional. En outre, la sécheresse et la désertification/ dégradation des sols affectent les productions. Cependant, il est possible d'adopter des mesures visant à renforcer la résilience climatique à moindre coût, voir sans coûts additionnels, à travers des programmes de renforcement de capacités sur des stratégies pour une agriculture intelligente face au climat. A cela s'ajoutent des collaborations avec les agences météo pour recevoir les informations agro-climatiques, l'utilisation de variétés appropriées, les techniques d'adaptation, etc. **Le programme est classé à risque climatique élevé.**

Sénégal

Catégorie environnementale et sociale

16. Le programme SD3C-G5 Sahel + 1 développe des activités qui auront de fortes retombées sociales et économiques à court terme grâce aux approches à haute intensité de main d'œuvre, au transfert monétaire pendant la période de soudure et grâce à des kits et pour recapitaliser les ménages. Le projet cible les personnes les plus vulnérables - les jeunes et les femmes - et se concentre sur l'origine de l'instabilité et des conflits locaux. En outre, grâce à des investissements structurels sur le marché et à un dialogue politique transfrontalier renforcé, le projet réduira les effets des chocs,

en particulier ceux dus à la COVID19 et à la fermeture des frontières. Le projet aura des effets positifs sur l'environnement grâce à la restauration des ressources naturelles (sol, eau et couvert végétal) grâce aux activités du CES/DRS, ainsi que certaines écosystèmes (savane et mares), à la formation par le biais du CEAP sur les techniques d'agroécologie, la RNA et l'agroforesterie. La formation soutiendra l'utilisation rationnelle des engrais et des intrants limitant la pollution et les problèmes sanitaires. Le projet contribuera donc à limiter les émissions de GES sur le secteur AFOLU. Cependant, il contribue à l'émission de GES avec le développement des infrastructures et le soutien à l'élevage.

17. Les impacts sociaux négatifs pourraient être liés à une stratégie de ciblage erronée avec la capture de l'élite pour les subventions dans les micro-entreprises et autres activités, l'augmentation de la crise sanitaire de COVID-19 du au renforcement du marché, et l'émergence de tensions et de conflits. Le régime foncier pourrait devenir un problème pour le ciblage sur le terrain des sous-projets d'infrastructure et sera évalué dans Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES). Les impacts négatifs sur l'environnement sont principalement liés au développement des infrastructures et seront évalués dans le cadre du CGES pour chaque sous-projet. Ils sont également liés à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et à l'expansion de l'agriculture et de la déforestation.
18. La plupart de ces impacts seront évités ou atténués par des plans de prévention et d'atténuation appropriés (PGES). Le projet ne produira aucun impact négatif tel que l'expropriation ou la restriction involontaire de l'utilisation des terres entraînant des déplacements physiques ou économiques, la gestion massive de terres de plus de 100 ha et la construction de routes de plus de 10 km. Le projet découragera l'ouverture de zones humides, de forêts et de terres vierges pour les activités de construction et d'implantation d'entrepreneuriat des vulnérables. Le risque d'impact sur les ressources physiques et culturelles est très faible et la réglementation contre l'ouverture de terres dans les zones protégées sera appliquée. Il n'y a aucune intention d'avoir un impact négatif sur les peuples indigènes ou les sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le projet est donc classé dans la "catégorie B"**. Cependant, en termes de risque social, le programme présente un risque élevé principalement en raison des conflits sur les ressources foncières (en particulier entre les agriculteurs et les pasteurs) et de l'insécurité humaine concomitante qui se produit dans la plupart des six pays du G5 au Sahel. Toutefois, les lieux exacts de développement du programme ne sont pas encore connus à ce stade. Le Cadre de Gestion Environnemental et Social fixe les procédures et les outils d'examen complémentaires à développer, tels que des examens environnementaux et sociaux initiaux, des études d'impact environnemental et social (EIES), l'élaboration de Plan de Gestion Environnemental et Social de travaux (PGES) et les mécanismes de gestion des griefs.

Classification du risque climatique

Le projet est classé à risque climatique élevé. Le groupe cible est largement dépendant de l'exploitation des ressources naturelles dans des zones agroécologiques où les systèmes agro-pastoraux sont très sensibles au climat. La sécheresse et la désertification/ dégradation des sols affectent les productions. En outre, les inondations font partie des événements climatiques les plus récurrents notés à Saint -Louis, une des régions d'intervention du programme régional. Cependant, il est possible d'adopter des mesures visant à renforcer la résilience climatique à moindre coûts, voir sans coûts additionnels, à travers des programmes de renforcement de capacités sur des stratégies pour une agriculture intelligente face au climat. A cela s'ajoutent des collaborations avec les agences météo pour recevoir les informations agro-climatiques, l'utilisation de variétés appropriées, les techniques d'adaptation, etc.

TChad**Catégorie environnementale et sociale**

19. Les risques environnementaux et sociaux potentiels posés par le programme sont limités et restreints à la production agricole, y compris la restauration de l'eau et des sols, l'agriculture de conservation, le développement de l'irrigation intelligente, les produits du maraichage pour une alimentation diversifiée, la gestion rationnelle des engrais et d'autres pratiques agricoles pertinentes en matière de climat et d'eau, la construction d'infrastructures, y compris les infrastructures de marché et la réhabilitation des routes de desserte reliant les marchés. Les autres activités prévues sont liées aux actions de renforcement des capacités, notamment les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, les capacités de gestion des risques, l'éducation civique, la prévention des conflits et la consolidation de la paix communautaire dans les zones sujettes aux conflits, en particulier entre les pasteurs et les agriculteurs.
20. La plupart de ces impacts pourraient être facilement corrigés et/ou considérablement réduits grâce à des plans d'atténuation appropriés. Le programme ne produira aucun impact négatif tel que la confiscation involontaire ou la restriction de l'utilisation des terres entraînant un déplacement physique ou économique, la gestion massive de terres de plus de 100 ha et la construction de routes sur plus de 10 km. Il n'est pas question d'impacter négativement des peuples indigènes ou des sites d'importance historique, religieuse ou culturelle. **Le programme est donc classé dans la "catégorie B"**. Toutefois, en ce qui concerne le risque social, le programme présente un risque moyen en raison principalement des conflits liés aux ressources foncières (en particulier entre les agriculteurs et les éleveurs) et de l'insécurité humaine concomitante qui s'est produite dans les zones les plus exposées aux attaques terroristes de Boko Haram. Le programme dispose d'un PGES préliminaire et d'un cadre de gestion environnemental et social régional définissant les mesures d'ingénierie sociale ainsi que les procédures d'examen environnementales et sociales pour adapter les mesures du PGES.

Classification du risque climatique

21. En termes d'évaluation des risques climatiques, **le programme est classé à risque élevé**. Le groupe cible dépend fortement des ressources naturelles sensibles au climat, en particulier des parcelles agricoles destinées aux cultures pluviales (surtout cultures vivrières) et les zones de pâturages pour le bétail. La sécheresse et à la désertification/dégradation des sols affectent les productions, ainsi que les attaques de criquets pèlerins qui ont eu lieu dans un passé récent. La variabilité du climat, y compris les périodes de sécheresse inattendues provoquées par des changements imprévisibles des précipitations et des températures, peut avoir des répercussions sur les impacts, la durabilité et le retour sur investissement du programme. Toutefois, le programme a le potentiel d'intégrer des mesures de résilience climatique sans coûts supplémentaires importants grâce à des programmes de renforcement des capacités permettant la diffusion et adoption de pratiques agricoles intelligentes face au climat et à une collaboration étroite avec les agences de vulgarisation et de surveillance météorologique et climatique afin de recevoir régulièrement des informations agro climatiques et de diffuser des variétés et des techniques d'adaptation résilientes, etc.

Soutenabilité de la dette dans les différents pays du programme

Burkina Faso

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International daté d'avril 2020 montre que, même quand elle est testée sur un scénario très pessimiste sur les effets de la crise COVID-19, la dette du Burkina demeure viable. Le risque de surendettement reste modéré pour le Burkina. Néanmoins, comme pour les autres pays de la région, la crise déclenchée par la pandémie va avoir des effets majeurs sur l'économie nationale. De plus, la crise actuelle s'ajoute, dans le cas du Burkina à une crise sécuritaire déjà très importante avec le nombre d'attaques terroristes sur le sol national qui ont triplé entre 2018 et 2019 et qui ont obligé près de 800,000 personnes à quitter leurs propres maisons. La combinaison de ces émergences a mis sous énorme pression les finances publiques du Pays. Le Fonds Monétaire prévoit croissance économique du Burkina négative 2% en 2020 à la place du 6% estimé avant la pandémie. L'inflation devrait dépasser 2% à moyen terme, car les menaces sécuritaires et la pandémie COVID-19 limitent l'activité agricole, entraînant une hausse des prix des denrées alimentaires.

Mali

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date de mai 2020. Le risque extérieur et global de surendettement public du Mali reste modéré. La dynamique globale de la dette reste durable, avec de la marge pour absorber des chocs externes. Néanmoins, dans l'ensemble, la croissance du PIB devrait ralentir à moins de 1% en 2020, contre 5,1% projeté précédemment, reflétant l'impact de la pandémie. De plus, l'épidémie de COVID-19 a frappé à un moment où le pays fait face à une situation sociale et sécuritaire très difficile. L'incidence des attaques terroristes dans les régions du nord et du centre reste élevée, provoquant d'importants déplacements de population. Finalement, les récents développements politiques et le coup d'état militaire de ce mois d'août, qui ont entraîné des réactions et des sanctions au niveau international, compliquent d'avantage la situation du Pays et éloignent une perspective de sortie rapide du cadre économique négatif enregistré actuellement.

Mauritanie

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date d'avril 2020. La dette publique de la Mauritanie reste soutenable, même si le pays reste exposé à un risque élevé surendettement global. La crise économique liée à la pandémie de COVID-19 n'a pas épargné la Mauritanie dont le PBI une croissance négative du PIB de -2% est prévue en 2019. Le budget de l'état est aussi frappé par cette crise avec une augmentation des dépenses en santé, denrées alimentaires et sécurité prévu à la hauteur de 3.2% du PIB et une diminution des entrées fiscales équivalent à 3% du PIB.

Niger

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date d'avril 2020. La dette publique du Niger reste soutenable et le pays présente un risque modéré de surendettement. L'économie du Niger est relativement restée aux chocs externes en raison de la part importante jouée par l'agriculture de subsistance, la production pétrolière principalement destinée aux marchés intérieurs et les exportations d'uranium qui sont régies par des contrats à long terme. Néanmoins, les impacts de la crise du COVID-19 vont affecter la performance économique du pays dont le taux de croissance du PIB est estimé à 1% contre le 6% de l'avant crise. Cet effet négatif est expliqué par l'interdépendance de l'économie du Niger avec celle du Nigeria, qui, en étant très fortement intégré dans la chaîne de valeur de l'économie globale, au contraire de son voisin, sera fortement affecté par les effets économiques de la pandémie.

Sénégal

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date d'avril 2020. L'évaluation de janvier 2020 a montré que la dette du Sénégal reste soutenable avec un risque de surendettement modéré. Avec un déficit budgétaire plus élevé en raison de la pandémie COVID-19, la dette publique devrait augmenter temporairement à plus de 65% du PIB en 2020, avant de baisser à nouveau par la suite. La croissance économique a fortement ralenti à cause de la crise et les estimations des taux de croissance du PIB sont passées de 6.8% à 3%. L'économie du Sénégal a été particulièrement impactée par : l'interruption soudaine des flux

touristiques et des voyages internationaux (le tourisme représentant le 5.5 pourcent du PIB en 2018) ; une réduction importante de la demande externe (-1% du PIB en termes d'exportations) et une réduction du flux de fonds provenant de la diaspora sénégalaise qui représente 10% du PIB national et une source de revenue fondamentale au niveau des ménages. De plus, l'engagement financier de l'état pour faire face à la crise, a déclenché une augmentation du déficit fiscale qui s'atteste actuellement à 5.6%.

TChad

Le dernier rapport pays du Fonds Monétaire International date de juillet 2020. Le risque de surendettement du Chad reste élevé mais la dette demeure soutenable à l'heure actuelle. Le rapport montre les effets négatifs majeurs sur la situation économique du Pays dus à la combinaison des effets de la pandémie et de la dégradation des termes d'échange du pays qui sont affectés largement par la baisse du prix des hydrocarbures. Une croissance négative du PIB de -0.8% est attendue en 2020 avec un taux d'inflation du 3.7% et un impact majeur sur la situation fiscale du pays. La tenue des banques a aussi été impactée avec des vulnérabilité accrues dans le secteur. Finalement, la pandémie a augmenté la pression sur une situation sociale et sécuritaire déjà difficile. La lutte contre les attaques de Boko Haram a également contraint le Tchad à suspendre le déploiement de troupes promises au sommet de Pau (sommet du G5 Sahel-France) en janvier, dans le cadre de l'effort régional de lutte contre le terrorisme (G5 Sahel).

Matrice intégrée des risques de projet

Catégories et sous-catégories de risques	Inhérent	Résiduel
Contexte du pays		
Engagement politique		
Risque : Les gouvernements peuvent considérer les investissements ruraux comme secondaires par rapport aux besoins militaires qui sont budgétisés pour assurer la sécurité dans les zones de conflit couvertes par le programme régional.	Élevé	Modéré
Mitigations : Les six gouvernements ont adressé une demande écrite spécifique au FIDA pour qu'il exhorte le Fonds à soutenir les investissements dans le développement socio-économique de la population, et en particulier des jeunes, vivant dans les zones frontalières qui sont les plus touchées par les attaques terroristes en cours.		
Gouvernance		
Risque : Le secrétariat du G5+ est plus expérimenté dans la coordination des programmes militaires entre les États membres que dans les programmes de développement et peut manquer des compétences nécessaires.	Élevé	Modéré
Mitigations : L'unité de liaison du programme régional qui sera hébergée au siège du secrétariat du G5 Sahel à Nouakchott, en Mauritanie, sera soutenue par 6 unités de projets référents (SPN) qui seront hébergées par les projets d'investissement expérimentés en cours cofinancés par le FIDA dans chacun des 6 pays afin de simplifier l'administration du programme.		
Macroéconomique		
Risque : La croissance économique très positive attendue dans la région du Sahel (5,9 % selon les prévisions (AFD, 2020)) pourrait être gravement affectée par les mesures de restriction visant à lutter contre la pandémie de COVID-19. La fermeture des frontières pourrait gravement affecter le commerce vital des produits agricoles et animaux dans la région.	Élevé	Élevé
Mitigations : Les infrastructures économiques existantes (marchés territoriaux), cruciales pour les économies locales, seront utilisées pour développer des comportements commerciaux sains et sûrs afin de maintenir leur fonctionnement et d'approvisionner les zones tant rurales qu'urbaines.		
Fragilité et sécurité		
Risque : Les 6 pays (à l'exception du Sénégal) sont confrontés à une situation de guerre, notamment dans leurs zones frontalières respectives, qui les place dans une situation fragile. Les attaques terroristes sont fréquentes et touchent souvent des cibles non militaires impliquant la population civile, en particulier dans les zones rurales éloignées. Le déplacement des populations crée un grand nombre de réfugiés internes et externes dont l'extrême vulnérabilité économique est encore exacerbée par la pandémie du COVID-19.	Élevé	Moyen
Mitigations : L'unité de liaison régionale est basée au secrétariat du G5 Sahel pour assurer une bonne articulation avec les opérations de sécurité et faciliter la complémentarité entre les différentes interventions. Les partenaires d'exécution, le PAM et la FAO, ont développé un réseau d'ONG et acteurs non étatiques locaux dont la proximité et la légitimité avec les populations assurent une meilleure sécurité pour la mise en œuvre des projets.		
Stratégies et politiques sectorielles		
Alignement des politiques		
Risque : Les 6 pays peuvent ne pas accorder le même intérêt à l'investissement dans les zones frontalières et donner la priorité aux autres programmes urbains et ruraux à l'intérieur des terres.	Moyen	Faible
Mitigations : Le programme est aligné sur le plan d'investissement prioritaire (PIP) du G5 Sahel comme d'autres programmes en cours réussis (PATI, CAPI) qui forment un ensemble d'activités régionales complémentaires coordonnées au niveau du secrétariat du G5 Sahel.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques		
Risque : Chaque pays développe l'approche de mise en œuvre de la politique à son propre rythme, essentiellement par le biais de divers projets d'investissement soutenus par des donateurs qui peuvent ne pas se compléter de part et d'autre d'une frontière.	Modéré	Faible
Mitigations : La plupart des projets nationaux de collaboration ont déjà ou vont développer un cadre spécifique pour traiter des activités commerciales transfrontalières et, à terme, de la gestion commune des ressources naturelles.		
Contexte de l'environnement et du climat		
Vulnérabilité du programme aux conditions environnementales		
Risque : La région est extrêmement vulnérable au changement climatique. Le Sahel connaît des températures extrêmes, des précipitations variables et des sécheresses, ce qui met en péril la sécurité alimentaire et peut avoir un impact négatif sur la sécurité et les migrations.	Élevé	Modéré

Mitigations : Le programme lui-même est une réponse aux défis posés par le contexte environnemental et climatique. Des mesures d'adaptation et d'atténuation ont été définies avec un ensemble d'activités d'adaptation et d'atténuation qui seront affinées lors de la conception et contextualisées par pays		
Vulnérabilité des projets aux impacts du changement climatique		
Risque : Le Sahel connaît une dégradation de l'environnement et de ses écosystèmes fragiles, ce qui entraîne une dégradation des terres, une modification des modes de pâturage et une réduction de l'approvisionnement en eau pour les animaux et les hommes	Moyen	Moyen
Mitigations : Dans les 6 pays, des mesures de gestion durable de l'environnement seront intégrées dans le programme.		
Portée du programme		
Pertinence du programme		
Risque : Le champ d'application du programme est assez large pour un investissement plutôt modeste ce qui peut entraîner une perte de contact avec l'évolution de la situation sur place.	Faible	Faible
Mitigations : Le programme complète et élargit les interventions existantes mises en œuvre par les principaux partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO) et pilotées par le biais d'accords spécifiques avec les gouvernements respectifs. Le FIDA doit rejoindre ce dispositif d'ici décembre 2020. Les zones d'intervention du programme seront sélectionnées le long des frontières des pays et correspondront aux zones où les partenaires d'exécution sont déjà actifs (FAO, PAM et ONG).		
Viabilité technique		
Risque : Les interventions deviennent moins adaptées aux besoins des populations dans les zones cibles.	Faible	Faible
Mitigations : Le programme soutient et renforce les interventions techniques existantes et éprouvées dont les principaux partenaires de mise en œuvre (PAM et FAO) sont familiers. Les mécanismes d'examen de la qualité existants (incluant des missions de supervision conjointes) au niveau national seront complétés par un mécanisme régional basé dans l'unité de liaison régionale. D'autres interventions régionales soutenues par le FIDA (FO4ACP, FARMTRAC) seront également mobilisées pour assurer les synergies et la pertinence des activités.		
Capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la durabilité		
Modalités de mise en œuvre		
Risque : Les zones d'intervention dans 6 pays peuvent induire des processus de gouvernance lourds et retarder la mise en œuvre effective	Moyen	Faible
Mitigations : Le programme sera mis en œuvre dans les 6 pays dans le cadre des programmes existants du PAM et de la FAO et sera directement supervisé par les projets d'investissement nationaux du FIDA qui seront renforcés par du personnel d'appui. Les activités de coordination régionale seront mises en œuvre par une unité spécifique hébergée par le secrétariat du G5 Sahel à Nouakchott, dont le mandat est de coordonner les projets de sécurité et de développement dans les zones de conflit des États membres.		
Dispositions en matière de suivi et d'évaluation		
Risque : Les outils de suivi et d'évaluation peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction des partenaires de mise en œuvre	Moyen	Faible
Mitigations : Les principaux partenaires de mise en œuvre sont les mêmes dans les six pays et un système commun de suivi et d'évaluation axé sur les indicateurs du cadre logique sera élaboré pour alimenter une base de données commune.		
Passation de marchés		
Cadre juridique et réglementaire		
Risque : La passation de marchés dans les zones de conflit est difficile et présente des risques élevés en termes de livraison et de qualité, et les cadres nationaux de passation de marchés peuvent ne pas être respectés	Importante	Faible
Mitigations : Dans le cadre des prêts du FIDA, la passation des marchés se fera conformément aux règles nationales et sous réserve de la non objection du FIDA pour les activités du gouvernement. Quant aux activités du PAM et de la FAO, elles seront entreprises selon les règles du PAM/FAO et contrôlées régulièrement par des audits puisque les principaux contrats doivent être négociés directement avec les agences d'exécution (FAO et PAM) qui se conforment strictement aux exigences en matière de passation de marchés et qui ont adopté un cadre réglementaire adapté et approuvé par les autorités réglementaires nationales respectives.		
Responsabilité et transparence		
Risque : La sélection des partenaires d'exécution de première ligne (OSC, ONG) n'est pas claire et manque de preuves pour documenter la responsabilité et la transparence.	Importante	Faible
Mitigations : Des modèles de documents d'appel d'offres basés sur ceux qui sont déjà utilisés seront détaillés et inclus dans le manuel de mise en œuvre en tenant compte de la spécificité de l'intervention dans les zones de conflit. Les procédures de passation de marché des agences d'exécution seront évaluées afin de recruter un responsable des marchés publics si nécessaire.		

Capacité en matière de marchés publics		
Risque : Les capacités en matière de passation de marchés publics diffèrent d'un partenaire de mise en œuvre à l'autre	Moyen	Faible
Mitigations : Les capacités de passation de marchés ont été renforcées et évaluées dans le cadre de tous les projets d'investissement nationaux qui seront chargés de superviser le programme. Au début, des sessions de formation seront organisées avec les principaux organismes d'exécution pour s'assurer que leur personnel spécialisé connaît bien les exigences du FIDA.		
Procédures de passation des marchés publics		
Risque : Les différences entre les systèmes de marchés publics nationaux peuvent retarder la mise en œuvre d'un pays à l'autre.	Moyen	Faible
Mitigations : Outre l'alignement sur leurs manuels de passation de marchés respectifs, des missions internationales d'assistance technique de court terme ainsi qu'un soutien par les pairs des différents SPN seront prévus. Par ailleurs, les marchés publics constitueront une part mineure des achats effectués dans le cadre du programme, car la plupart des articles seront achetés par l'intermédiaire de la FAO et du PAM.		
Gestion financière	Elevé	Substantiel
Organisation et dotation en personnel	Elevé	Substantiel
Risques: 1) Faibles capacités des ressources humaines dans l'implémentation du programme ; 2) Manque de coordination au niveau régional;		
Mitigations: 1) La gestion du programme sera confiée au niveau national aux équipes de projets FIDA déjà actif dans les différents pays, ce qui réduira le délai de lancement des activités et permettra de capitaliser sur l'expérience de gestion de ces équipes ; 2) Une unité de coordination régionale sera aussi créée afin de garantir une coordination des projets nationaux et un reporting financier consolidé au niveau du Programme		
Budgétisation	Elevé	Substantiel
Risques: 1) Retards dans l'approbation des budgets nationaux 2) Différence dans les lignes budgétaires des budget nationaux comportant des difficultés dans le suivi de la performance du Programme au niveau Régional		
Mitigations: 1) Les équipes nationales des projets FIDA se chargeront de la préparation et soumission des Budget nationaux qui seront discuté au sein du Comité existant au niveau du programme qui sera élargi à l'occasion pour permettre la participation des acteurs principaux du Programme ; 2) L'unité de coordination nationale sera impliqué dans le processus de formulation des PTBA au niveau national afin de garantir une cohérence au niveau du Programme ;		
Flux de fonds et procédures de décaissement	Elevé	Substantiel
Risques: 1) La nature multinational du Programme fait que, la mauvaise performance et les problèmes spécifiques au portefeuille FIDA dans chaque pays affectera nécessairement sa performance globale. 2) La disponibilité immédiate (sous le cycle IFAD11) des fonds nécessaires à financer ce Programme pose un problème pour plusieurs des Pays concernés ; 3) L'Unité de Coordination Régionale, sera financée à travers un don FIDA d'une durée de 36 mois et d'un montant d'environ 2 millions de dollars. Ce montant et la durée d'implémentation du don pourraient se révéler insuffisants dans le cas d'un lancement en plusieurs phases du Programme.		
Mitigations: 1) Même si une telle éventualité ne comportera pas un blocage de l'ensemble du programme, étant donné qu'un accord de Financement séparé sera signé pour chaque composante nationale, ce risque ne peut pas être ultérieurement mitigé en phase de conception. 2) Introduire un phasage dans le lancement des opérations dans certains Pays qui viendraient s'ajouter au Programme ou compléter leur allocation dans une deuxième phase. 3) Prévoir un financement additionnel pour l'Unité de gestion régionale et/ou étendre la période d'implémentation du Don FIDA.		
Contrôles internes	Elevé	Substantiel
Risques: 1) L'implémentation d'une partie importante des activités du Programme sera confiée à des partenaires d'implémentation dont les principaux seront le PAM et la FAO. Cela comporte des risques pour le Programme liés à sa gouvernance et à la capacité de reporting et de justification des dépenses de ses partenaires. 2) Manque de clarté en termes de procédures concernant la gestion financière;		
Mitigations: 1) Contracter les partenaires directement par les Project nationaux FIDA sous la coordination de l'Unité régional et en structurant les paiements en plusieurs tranches, qui seront décaissées sous réserve du respect d'obligations de reporting précisés dans les protocoles d'accord.		

2) Le manuel administratif financier de chaque projet référent sera mis à jour pour inclure des procédures spécifiques adaptées au Programme Régional. Un manuel spécifique sera créé au profit de l'Unité régionale.		
Information comptable et financière	Elevé	Substantiel
Risques: 1) Les normes et procédures comptables ne sont pas conformes aux exigences du FIDA; 2) L'unité Régionale ne sera pas en mesure de consolider les états financiers du Programme ;		
Mitigations: 1) Le logiciel de comptabilité des projets nationaux sera personnalisé pour répondre aux besoins de reporting et de comptabilité du Programme Régional et afin de faciliter les tâches de consolidation; 2) Tous les projets nationaux utilisent le même logiciel comptable qui sera installé aussi au niveau de la Coordination Régionale. Les catégories, les composantes et la monnaie des prêts et dons liés au Programme seront uniformisés afin de faciliter la tâche de consolidation.		
Audit externe	Elevé	Substantiel
Risque: Un audit des comptes globaux du Programme ne pourra pas être réalisé à cause de la dispersion de ses unités de gestion au niveau national et de la petite taille du financement global.		
Mitigations: Chaque prjet référent sera audité séparément et les comptes audités seront consolidés au niveau régional.		
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité		
Risque : Impact négatif des animaux et de l'utilisation de produits chimiques sur la biodiversité terrestre	Faible	Faible
Mitigations : Innover sur les techniques traditionnelles de contention des oiseaux telles que l'utilisation d'épouvantails dans les fermes, l'utilisation de filets dans les étangs à poissons, etc. ; Formation sur l'utilisation durable des pesticides et introduction aux pesticides biologiques comme l'huile de Neem ;		
Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution		
Risque : L'utilisation de produits chimiques et de substances potentiellement dangereuses, la pollution de l'eau et des cultures due à l'utilisation de produits agrochimiques	Faible	Faible
Mitigations : Directives sur les normes de la FAO, ainsi que formation et sensibilisation		
Patrimoine culturel		
Risque : Le patrimoine culturel est menacé dans la région en raison de la présence de groupes armés, de groupes terroristes et du désir d'émigrer	Moyen	Moyen
Mitigations : Le programme lui-même offre des opportunités et travaille au lien entre la paix et le développement		
Peuples indigènes		
Risques : Exclusion sociale des femmes et des jeunes en raison d'un accès limité à la terre, capture du programme par les élites	Élevé	Moyen
Mitigations : Une stratégie de ciblage est élaborée ainsi qu'un plan d'action sur l'égalité des sexes pour faire face à ces risques		
Santé et sécurité de la Communauté		
Risque : Le COVID- 19 est une menace réelle pour la santé humaine et les habitants de la région. Des conditions de travail dangereuses et insalubres	Élevé	Moyen
Mitigations : Le programme sera inclus dans le plan de gestion sociale du Cadre de gestion environnementale et sociale. Les activités à envisager sont les suivantes : outils de télédétection pour mieux comprendre les impacts immédiats de COVID 19 sur la sécurité alimentaire et la productivité agricole, formations sur les pratiques de travail sûres, accès à davantage d'équipements de protection tels que masques et gants, restrictions imposées aux travailleurs sur le terrain du producteur, utilisation de drones et d'autres outils de vulgarisation numérique pour les pratiques d'économie de main-d'œuvre et d'intrants, mécanisation partagée. Autres mesures : les mécanismes de partage des risques tel que l'assurance, y compris l'assurance pandémique, les plateformes de marketing et la logistique numériques, les contrôles et les bonnes pratiques sanitaires et phytosanitaires, la dimension de genre par rapport au COVID-19 pour réduire l'exposition des femmes		
Travail et conditions de travail		
Risque : Travail des enfants et mauvaises conditions de travail	Important	Moyen
Mitigations : Intégration du travail et des conditions de travail décentes dans la note SECAP (Procédures d'évaluation environnementale et climatique)		
Relocalisation physique et économique		

Risque : En raison des travaux d'infrastructures et des marchés régionaux, certaines populations pourraient être déplacées physiquement ou économiquement	Moyen	Moyen
Mitigations : Au stade du design, ces mesures seront évaluées et intégrées dans Cadre de gestion environnementale et sociale et dans l'Évaluation des impacts environnementaux et sociaux		
Émissions de gaz à effet de serre		
Risque : Les émissions de CO2 de cette opération sont limitées et peuvent contribuer au changement climatique	Moyen	Moyen
Mitigations : L'outil Excat de la FAO aidera à évaluer le volume de CO2 réduit ou évité et les activités d'adaptation dans le cadre de ce programme sont la réponse à ce risque		
Vulnérabilité des populations et des écosystèmes cibles à la variabilité et aux risques climatiques		
Risque : Les communautés rurales et les écosystèmes dont elles dépendent sont extrêmement vulnérables aux risques naturels, qui sont fréquents dans la région. Sécheresses, inondations, tempêtes de sable, criquets et pandémies	Élevé	Moyen
Mitigations : Le programme lui-même est une réponse à la variabilité du climat et aux risques naturels. Des activités d'adaptation et d'atténuation sont identifiées pour renforcer la résilience des communautés et de leurs écosystèmes face à la variabilité et aux risques climatiques		
Parties prenantes		
Engagement des parties prenantes/coordination		
Risque : Les diverses initiatives nationales diffèrent et manquent de cohésion régionale.	Moyen	Faible
Mitigations : Toutes les parties prenantes - gouvernements, agences multilatérales onusiennes, OSC, y compris les organisations agricoles - ont exprimé leur engagement et participent à la conception du programme. Des mécanismes de coordination réguliers aux niveaux national et régional permettront aux décideurs de saisir les défis et les réalisations mutuelles et d'agir en conséquence.		
Doléances des parties prenantes		
Risque : Dans un environnement de conflit, le programme peut être confronté à : i) de grandes attentes de la part des populations ciblées dans les zones de mise en œuvre qui ne peuvent être satisfaites et ii) un risque de désengagement des communautés qui souffrent d'un manque de stabilité/sécurité.	Moyen	Moyen
Mitigations : La gouvernance du programme est associée à une procédure de réclamation qui permettra de faire connaître les réactions des bénéficiaires avec la facilitation des partenaires de mise en œuvre de première ligne (ONG locales, OSC comme les organisations de femmes et de jeunes, les organisations agricoles, qui renforcent toutes les liens sociaux au sein des communautés). Cette procédure permettra d'atteindre les mécanismes de coordination. Les deux principales agences de mise en œuvre (PAM et FAO) utiliseront ces retours d'information pour ajuster et développer des programmes complémentaires à leurs interventions en cours.		

Stratégie détaillée de retrait

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ⁵²	Mesures de pérennisation
Composante A. Augmentation de la productivité et de la production		
Sous-composante 1.1. Amélioration du capital productif et de la résilience		
Régional		
Optimisation et harmonisation des approches d'intervention	<u>Phase over</u> : Atelier régional de capitalisation et de partage.	Participation des OPR Diffusion des guides de capitalisation agriculture, pastoralisme, adaptation changement climatique
Pays		
<i>Plans d'actions opérationnelle par zone</i>	<u>Phase over</u> : Appropriation du processus méthodologique	Plan d'action intégré aux PTBA. La FAO et le PAM contracteront les opérateurs, seront chargés de leur formation sur les pratiques d'intervention, leur assistance technique tout au long de la mise en œuvre. L'unité de coordination contractera les services techniques pour toutes les activités prévues aux plans d'action. Le plan d'action sera révisé à chaque étape de planification communautaire pour prendre en compte les besoins prioritaires locaux
Mise en œuvre : kits de production	<u>Phase out</u> : Délégation de mise en œuvre FAO : UTF et plan d'action Supervision avec activités 4, conjointe avec PAM et Unité de coordination	Définition participative des priorités tenant compte des besoins de communautés
Mise en œuvre : aménagement	<u>Phase out</u> : Délégation de mise en œuvre PAM : UTF et plan d'action	Gouvernance communautaire participative à la mise en œuvre des activités
Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités et consolidation de la paix		
Appui institutionnel aux trois principales organisations professionnelles régionales (APESS, RBM, ROPPA)	<u>Phase out</u> : Financement d'actions visant le renforcement des fonctions institutionnelles <u>Phase over</u> : Mobilisation d'expertises spécifiques pour l'accompagnement	Exécution autonome par les OPR avec de la facilitation externe

⁵² La stratégie de sortie est définie suivant 3 modalités possibles : (i) Phase out: retrait des ressources du projet sans prendre de dispositions pour qu'une autre organisation continue la mise en œuvre des activités du projet ; (ii) Phase down : réduction progressive des activités du projet en s'appuyant sur les organisations locales pour maintenir les acquis du projet ; (iii) Phase Over : un transfert de tous les objectifs, responsabilités et activités d'un projet à une institution pérenne, institution qui bénéficiera de renforcement des capacités institutionnelles de la part du projet.

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ⁵²	Mesures de pérennisation
Appui aux plateformes et cadres de concertation, plateformes d'innovation	<u>Phase out</u> : Accompagnement des initiatives des OPR	Renforcement des fonctions de gestion des plateformes et cadres de concertation
Renforcement du Comité de veille Covid-19	<u>Phase over</u> : Mise en œuvre du plan d'action spécifique Covid-19 défini par les OPR	Appropriation du plan d'action par les démembrements pays des OPR à travers des sessions de formation et des ateliers Implication des faïtières-pays dans la mise en œuvre.
Mise en place de mécanisme inter OPR de gestion des conflits	<u>Phase over</u> : Capitalisation et promotion des outils éprouvés de gestion de conflits Organisation de consultations régionales sur les conflits en zones transfrontalières	Gestion des conflits inscrite au rang des fonctions principales des OPR
Pays		
Plan de renforcement de capacités par zone d'intervention	<u>Phase over</u> : Formation et suivi de mise en œuvre des acquis	Plan de renforcement intégré dans la planification stratégique et opérationnelle
	<u>Phase out</u> : Exécution d'activités ciblées	
Promotion des pratiques améliorées et résilientes	<u>Phase over</u> Approche champs écoles agropastoraux (CEAP)	Réplication des savoir acquis Mise à l'échelle
Inclusion socioéconomique et éducation civique	<u>Phase out</u> Promotion d'initiatives économiques Promotion des corridors d'échanges commerciaux Financement de microprojets	Réponse à la demande et accompagnement à la mise en œuvre autonome
Composante 2. Intégration économique régionale		
Sous-composante 2.1. Renforcement des marchés transfrontaliers		
Régional		
Stratégie ciblage infrastructures en zone transfrontalières et manuel	<u>Phase over</u> Atelier régional avec Assistance technique spécialisée Préparation de manuel sur les modes de gestion des infrastructures dans les espaces transfrontaliers	Diffusion dans les pays et suivi de l'appropriation
Exploration des gisements d'emplois	<u>Phase out</u> Etude <u>Phase over</u> Approche participation impliquant les OP	Sensibilisation et promotion sur les opportunités d'emploi dans les secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques
Appui à la mise en œuvre des stratégies OPR pour l'intégration économique	<u>Phase out</u> Mise en œuvre de plans stratégiques	Exercice de la maîtrise des OPR
Pays		

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ⁵²	Mesures de pérennisation
Plan d'action infrastructure	<u>Phase out</u> Facilitation à l'élaboration de plan d'action	Approche de learning by doing
Développement des infrastructures	<u>Phase out</u> Implication communautaire dans la réalisation des travaux	Gouvernance communautaire pour la gestion
Partenariats d'affaires	<u>Phase over</u> Approche à la demande	Mise en œuvre des partenariats et des plans d'affaires par les bénéficiaires
Initiatives économiques des femmes et des jeunes		
Sous-composante 2.2. Sécurisation des transactions aux frontières		
Régional		
Système régional d'information sur les marchés (SIM)	<u>Phase over</u> : Partenariat avec les instances régionales	Ancrage dans les dispositifs existants
Développement des flux d'échanges dans les corridors transfrontaliers	<u>Phase out</u> Etude des flux financiers aux frontières Etude de la demande et de l'offre de SFN	Méthodologie inclusive impliquant les OPR, les opérateurs de marché, les agrobusiness, etc.
Promotion des SFN	<u>Phase over</u> : Partenariat avec les systèmes financiers décentralisés	Offre de produits numériques adaptés aux activités économiques et aux modalités d'échanges commerciaux
Dispositif favorable à circulation sécurisée des personnes et des biens aux frontières	<u>Phase out</u> Partenariat avec la Cellule de coordination régionale et coordination sécurité du G5 Sahel	Concertation institutionnalisée avec les FDS
Pays		
SIM transfrontalier	<u>Phase out</u> Partenariat avec les chambres d'agriculture et réseaux d'OP	Ancrage dans des dispositifs ou systèmes existants à l'instar des observatoires des prix des marchés agricoles
Système d'alerte à l'insécurité	<u>Phase over</u> Partenariat stratégique avec la coordination régionale des forces de défense et de sécurité du G5 Sahel et leurs démembrements dans les pays	Concertation institutionnalisée avec les unités nationales des FDS
Transactions financières dématérialisées	<u>Phase over</u> . Partenariat avec les OTM et les SFD	Mise en œuvre assurée par les OTM en partenariat avec les systèmes financiers décentralisés
Composante 3. SC 3.1 Dialogue politique et coordination régionale		

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ⁵²	Mesures de pérennisation
Renforcement des instruments régionaux de dialogue politique avec les pays	<p><u>Phase over</u> :</p> <p>Actions ciblant les instruments régionaux de dialogue suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme des femmes du G5 Sahel • Plateforme des jeunes du G5 Sahel • Réseaux régionaux des OP • Union du secteur privé 	<p>Information et communication régulières</p> <p>Participation active des organes régionaux dans les actions de plaidoyer</p>
Animation du dialogue politique avec les organisations régionales et sous-régionales	<p><u>Phase over</u></p> <p>Partenariat stratégique axé sur le dialogue politique avec les institutions régionales</p>	<p>Promotion de leaders au sein des OPR et de leurs démembrements régionaux</p> <p>Dialogue politique inscrit dans les fonctions stratégique des OPR</p>
Renforcement de la communication externe du Secrétariat exécutif du G5 Sahel	<p><u>Phase over</u></p> <p>Gestion en régie par le Secrétariat exécutif du G5 Sahel</p>	<p>Mise en place et maîtrise des instruments de communication externe</p>

Appendix X: Joint action with G5Sahel+1 by Rome Based Agencies

The project is part of the United Nations Integrated Strategy for the Sahel (UNISS) at the level of the "Resilience" pillar. It will help promote regional integration in West Africa through G5Sahel.

The creation of the G5 Sahel in 2014 to address the current security crisis in the region was followed by the definition of the development and security strategy (SDS) of its member countries. This strategy identifies several areas of intervention and the necessary investments in each of them. It implements operational measures through priority investment programs (PIP).

The "resilience and development" axis of the SDS aims at the acquisition of production capacities, the rational management and development of natural resources, the creation of wealth and access to basic social services as well as the sustainable improvement of the food and nutritional situation.

The Rome-based United Nations (RBA) agencies of the World Food and Agriculture Organization (FAO), the International Fund for Agricultural Development (IFAD) and the World Food Program (WFP) have a common goal strengthen the subsistence resources and production systems of rural, vulnerable and food insurgent populations. Their complementary fields of action have led these institutions to initiate a rapprochement, in order to coordinate their interventions and increase their impact on the beneficiary populations.

In view of the many challenges facing the populations of the Sahel, the RBA is committed to adopting a coherent and coordinated approach in this region, developed within the framework of a common strategy based on the following objectives:

- 1) Strengthen the living conditions of vulnerable populations through better access to food, quality basic services and infrastructure;
- 2) Address the root causes of vulnerabilities in rural communities, including vulnerabilities to disasters and climate risks to improve resilience of livelihoods, food security and nutrition; and
- 3) Improve social inclusion and gender disparities, peaceful dialogue and the management of conflicts related to natural resources in order to contribute to the building and maintenance of peace.

In February 2018, the Permanent Secretariat of the G5 Sahel, FAO and WFP signed a 3-year Letter of Understanding to form a coalition to support the implementation of the actions of the Resilience and Human Development Axis of the G5 Sahel. . The objective of the agreement is to combine efforts, applying the principle of subsidiarity, with actors working in the field of resilience, food and nutritional security. Their collaboration promotes efficiency and sustainability in the implementation of G5 Sahel resilience programs in order to facilitate decision-making and catalyze the efforts of member countries and partners in scaling up interventions.

By 2020 IFAD will join this agreement by co-signing an expanded MOU involving IFAD, FAO, WFP and the G5 Sahel Secretariat for the period 2021-2024. IFAD's involvement in this formal agreement is justified in particular by its involvement in building the production capacities, income and resilience of poor rural populations in the Sahel region.

This regional initiative will be implemented in the five G5 Sahel countries as well as in Senegal. As part of the “resilience and development” axis of the SDS, it will target border areas where there are conflicts, crises and serious environmental challenges and will aim to improve the economic opportunities of rural producers by focusing on focus on the most vulnerable groups (women and youth, landless, transhumant pastoralists) by adopting sustainable production practices and social cohesion approaches.

Element 1. The joint action of the G5Sahel+1 (6 governments) and the three agencies (FAO-WFP-IFAD) implements the UNISS strategy in favor of resilience, which constitutes a major axis of the priority investment program (PIP) of the G5 Sahel and the member countries. The SD3C program materializes the tripartite coalition formalized for the period 2018-2020 between the Executive Secretariat of the G5 Sahel, FAO and WFP to support the implementation of actions of the Resilience and Human Development Axis of the G5 Sahel. IFAD is in the process of joining this LoI for period 2021-2024. During implementation each partner (G5+1, government, FAO, IFAD, WFP) will have clear tasks and responsibilities as described in project documents and project implementation manual.

Element 2. The approaches developed in the Sahel by the three agencies make it possible to meet the challenges of emergency, development and peace by combining their mandates and comparative advantages, and by organizing them territorially according to a phasing based on complementarity, but also on synergy with other stakeholders and actors. The program is based on a strong integration of lessons learned from the implementation of projects supported by the three agencies in the six countries.

Element 3. The program's strategy is based on the rapid scaling up of proven and documented solutions and approaches in the context of the G5 Sahel. The FAO-WFP-IFAD experiences in the Sahel offer reasonable guarantees for the rapid and controlled start of SD3C program activities under the 3 challenges addressed: COVID19, climate change and conflicts. This synergetic approach of 3 RBM and alliance of partners will also help to raise more funds for Sahel rural areas from a variety of government partners and to complement government efforts.

Element 4. The targeting strategy will be enriched by the methodology and practices implemented by agencies in the Sahel for: (i) the analysis of livelihoods in relation to the dynamics of shocks and threats to resilience; and (ii) household economic analysis for the identification of households eligible for productive support as well as the identification of young people particularly subject to the risk of migration or aspiration into trafficking networks.

Element 5 The area of intervention exposes the program to the risk of insecurity given the recurrence of armed attacks, particularly in cross-border areas. The experiences acquired by the three agencies in similar contexts will help to moderate this risk in compliance with United Nations security guidelines. The establishment of the insecurity alert system in which the local partners will be associated will help to anticipate events that threaten the life of target groups and to take preventive measures, if necessary.

Element 6. *SDGs:* The joint action is a concrete and demonstrable outcome of the joint call by members of the WPF, FAO and IFAD for greater collaboration among the three Rome-based agencies to support the Sustainable Development Goals. This call for action led to a Memorandum of Understanding, endorsed by the broad membership, that specifically

encouraged joint/complementary projects utilizing each Party's resources, at a regional level.